

# ACTES DU COLLOQUE

O  
U  
V  
R  
I  
R  
U  
N  
E  
B  
R  
È  
C  
H  
È  
À  
L  
A  
P  
A  
R  
O  
L  
E  
D  
E  
S  
J  
E  
U  
N  
E  
S

LE DIFFICILE DIALOGUE AVEC LES  
SERVICES DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

LE 21 ET LE  
22 AVRIL 2005

À L'HOTEL SANDMAN DE LONGUEUIL



**REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES JEUNESSE DU QUÉBEC**

5	<b>AVANT-PROPOS</b>
7	<b>REMERCIEMENTS</b> COMITÉ DROITS DES JEUNES COMITÉ CONTENU/PROGRAMMATION CHARGÉE DE PROJET LOGISTIQUE/TECHNIQUE CONFÉRENCIÈRES ET CONFÉRENCIERS TABLES RONDES
8	ANIMATION DU COLLOQUE SECRÉTARIAT DU COLLOQUE ET RÉDACTION DES ACTES COMMUNICATION PERSONNES RESSOURCES DES ATELIERS ANIMATION D'ATELIERS SECRÉTARIAT D'ATELIERS
9	MISE AU JEU (THÉÂTRE INTERACTIF) COMITÉ MUSIQUE (SPECTACLE ET CD) PROJET ARTISTIQUE EXPOSITION CAPSULES VIDÉOS L'HORIZON ENMURÉ
11	PARTICIPANT(E)S
15	<b>LE JEUDI 21 AVRIL 2005</b> MOT DE BIENVENUE CONFÉRENCE D'OUVERTURE
19	TABLE RONDE : <i>Le dialogue avec les services de protection de la jeunesse au cœur des préoccupations</i>
34	LES ATELIERS
55	<b>LE VENDREDI 22 AVRIL 2005</b> PRÉSENTATION DES CONSTATS DES ATELIERS
57	TABLE RONDE : <i>Les pistes de solutions concrètes pour qu'à l'avenir, la parole des jeunes soit entendue et prise en compte</i>
65	LA GRANDE CONFÉRENCE
71	PLÉNIÈRE GÉNÉRALE – <i>Tournés vers l'avenir</i>
77	MOT DE LA MINISTRE
78	MOT DE LA FIN PAR LES JEUNES

Le présent document tente de rendre compte, le plus fidèlement possible, du contenu des conférences, des échanges et des constats qui ont eu lieu dans le cadre du colloque « *Ouvrir une brèche... à la parole des jeunes : Le difficile dialogue avec les services de protection de la jeunesse* » tenu à Longueuil les 21 et 22 avril 2005.

Les actes ont été réalisés, tantôt à partir de textes fournis par les conférencières et conférenciers, tantôt à partir de notes saisies sur place.

L'idée de tenir un colloque était basée sur le constat du comité droits des jeunes du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) quant à la difficulté qu'ont les jeunes et les organismes communautaires qui travaillent auprès de la jeunesse à pouvoir prendre la parole et à être entendus. Les objectifs poursuivis par la tenue de cet événement étaient les suivants :

- 1) avoir un moment privilégié pour faire le point sur la difficulté à ouvrir un dialogue avec les services de protection de la jeunesse;
- 2) engager un dialogue-débat sur la place publique et travailler avec les jeunes à traduire leurs réflexions;
- 3) être un moteur de renouvellement et arriver, en bout de piste, à des engagements concrets et réalisables pour le mieux-être des enfants.

Les services de santé et services sociaux, plus spécifiquement les services de protection de la jeunesse du Québec, sont une part importante du développement des enfants les plus éprouvés de notre société. Leurs familles doivent pouvoir compter sur des agents de changement ayant des assises solides. Les DPJ et les Centres jeunesse du Québec offrent certains services visant l'amélioration des conditions de vie des enfants. Il faut aussi compter un grand nombre d'organismes jeunesse et de soutien à la famille qui travaillent chaque jour à trouver des moyens pour combler, le mieux possible, les besoins des enfants pris en charge et de leur famille. Cependant, les problèmes subsistent. Jusqu'à maintenant, des experts ont tenté de trouver des pistes de solutions durables avec les milieux communautaires et institutionnels. Cependant, a-t-on souvent offert aux jeunes de devenir eux-mêmes experts de leur vécu et de participer directement à la recherche de solutions ? Des organismes communautaires intéressés par cette approche se sont donc donnés un moment privilégié pour faire le point, jeter des ponts avec le milieu institutionnel et ouvrir un dialogue.

Les membres des comités organisateurs du colloque aimeraient souligner l'excellent travail des personnes qui ont contribué, soit à titre de personnes ressources, soit à titre de participantEs, à faire de cet événement un véritable succès.

### **Comité droits des jeunes**

Manon Barbeau, Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s (PIAMP) – Représentante du comité contenu/programmation

Hélène Bellerose, ROCAJQ – Représentante du Comité contenu/programmation

Jocelyne Bourgeois, Travail de rue de l'Île de Laval (TRÎL) Station des jeunes

Édith Gauthier, Travail de rue de l'Île de Laval (TRÎL)

Catherine Lanza, Bureau de consultation jeunesse (BCJ)

Francis Lacharité, Refuge la Piaule du Centre du Québec

Sylvie Norchet, ROCAJQ

Cédric Peltier, Oxy-jeunes

Hugo Smith, Refuge la Piaule du Centre du Québec

Les jeunes qui ont participé à un moment ou l'autre durant l'année. Cette liste n'est pas exhaustive.

Adam 17 ans, Bakari 20 ans, Daisy 19 ans, David 22 ans, Étienne 26 ans,

Gilles 19 ans, Jacynthe 18 ans, Jerry 20 ans, Jon 20 ans

### **Comité contenu/programmation**

Claire Bernard, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Sylvie Gagnon, ROCAJQ

Annie Gauvin, ROCAJQ

François Huot, UQAM

Isa lasenza, Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire

Johanne Kingsbury, Centre le Perlier

Claudine Laurin, Bureau de consultation jeunesse (BCJ)

Lucie Lemonde, UQAM

Bernard Marier, Conseil permanent de la jeunesse

Michel Parazelli, UQAM

Adina Ungureanu, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité en Santé et Services sociaux (ACCESS)

### **Chargée de projet**

Annie Gauvin, ROCAJQ

### **Logistique/technique**

Manon Barbeau, Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s (PIAMP)

Hélène Bellerose, ROCAJQ

Charles Delorimier, directeur technique

David Desmarais, jeune

Johanne Kingsbury, Centre le Perlier

Étienne Léveillé, jeune

### **Conférencières et conférenciers**

François Huot, UQAM

Cécile Mangin, Service droit des jeunes de Bruxelles

### **Tables rondes**

Lise Beaudoin, Fédération de la santé et des services sociaux- CSN

Ève-Lyne Diotte-Godmer, parole de jeune

Jean-Pierre Duplantie, Centre jeunesse de Montréal

Sonia Gilbert, DPJ de la Montérégie

Pierre Gingras, Commission scolaire de Laval

Claudine Laurin, présidente du ROCAJQ  
Manon Rioux, Bureau de consultation jeunesse (BCJ)  
Jean Toupin, Groupe de recherche sur les inadaptations sociales  
de l'enfance (GRISE)

**Animation du colloque**

Annie Fontaine, UQAM  
Jean-Marie Richard, Refuge La Piaule du Centre du Québec

**Secrétariat du colloque et rédaction des Actes**

Lorraine Desjardins

**Communication**

Marie-Claude Lamoureux, Attachée de presse  
Sylvie Gagnon, ROCAJQ

**Personnes ressources des ateliers**

Marie-France Beaulieu, Commission des droits de la personne et  
des droits de la jeunesse, Val-d'Or  
Leonel Bernard, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire  
René Binet, avocat en droit de la jeunesse  
Roger Brunette, Centres jeunesse de l'Outaouais  
Julie Desrosiers, Université Laval  
Robert Dubuc, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire  
Martine Dupont, La Boîte à lettres  
Émilie Milette, parole de jeune  
Jacques Moïse, Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s  
(PIAMP)  
Amélie Morin, projet Qualification des jeunes des Centres jeunesse  
Edward Potter-Mal, Centre jeunesse, Batshaw  
Jean-Marie Richard, Refuge La Piaule du Centre du Québec

**Animation d'ateliers**

Claire Bernard, Commission des droits de la personne et des droits  
de la jeunesse  
André Cadieux, Centre jeunesse de la Montérégie  
Ève Duhaime, Ici par les arts  
Monique Lortie, Commission des droits de la personne et des droits  
de la jeunesse  
Mario Tardif, contractuel

**Secrétariat d'ateliers**

Christian Brouillard, contractuel  
Louise Dionne, contractuel  
Josée Lavigne, Bureau de consultation jeunesse (BCJ)  
Michel Pinard, Projet d'intervention auprès des mineur-e-s  
prostitué-e-s (PIAMP)  
Sébastien Rivard, Bureau de consultation jeunesse (BCJ)

**Mise au jeu (théâtre interactif)**

Ève Durancteau  
Steeve Forest-Lavoie  
Pascal Parent  
Nicolas Pinson  
Nancy Roberge

**Comité musique (spectacle et CD)**

Cinifik,  
Édith Gauthier, TRÎL  
L-A.B.  
San-C,  
Sinistre,  
Sunshigne,  
Sylvie Norchet, ROCAJQ  
Vertige,

**Projet artistique**

Christine Brault, Oxy-jeunes

**Exposition**

Les jeunes de la Boîte à lettres  
Lysbertte Cerné, jeune

**Capsules vidéos**

Marie-Claire  
Mélanie  
Matthew Landry  
Karina  
Jean-Sébastien Charbonneau  
Valérie Martel-Chabot  
Francis Paradis  
Kristina Beaulieu  
Émilie  
Nadia Couture  
Catherine Ferlatte  
Chantal Beaulieu  
Hugo Smith, Refuge La Piaule du Centre du Québec

**L'horizon emmuré**

Réalisation : Louise Rinfret  
Concept et perspectives : Frédéric, Mathieu, N-Koala, Jess, Sophie, Stephan,  
Kathy, Maguy, Yan, Yannick, Vizien-Bélanger, Kali, Phanie et Chok

Quelques noms de participant-e-s ne sont pas sur cette liste. Pour la plupart, il s'agit de jeunes qui souhaitaient ne pas y voir apparaître leur nom. Ce sont aussi des participants qui se sont ajoutés au cours du colloque.



Wendy Abelard, Jeune  
Assia Aina, Jeune  
Lushell Amisial, Jeune  
Alerte Avril, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Manon Barbeau, Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s (PIAMP)  
Tom Balash, L'auberge du cœur l'Antre-Temps  
Marie-Andrée Baril, Stagiaire  
Lise Beaudoin, Fédération de la santé et des services sociaux- CSN  
Paulette Beaudry, Réseaux d'Entraide Amiante  
Chantal Beaulieu, Jeune  
Marie-France Beaulieu, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Jean-François Beaupré, Conseil de la famille et de l'enfance  
Eugénie Beauvais-Auger, Stagiaire  
Marc Bélanger, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Hélène Bellerose, ROCAJQ  
Diane Bergeron, Centre jeunesse de la Montérégie  
François Bergeron, Oxy-Jeunes  
Claire Bernard, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Léonel Bernard, Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire  
Luc-Anthony Bettez, Jeune  
Louis Bilodeau Centre Jeunesse de la Montérégie  
Sylvie Bilodeau, Centre jeunesse de Québec  
René Binet, Avocat  
Doris Bisson, RAIDDAT  
Francis Bisson, Travail de rues de l'île de Laval (TRÎL)  
Louise Blanchet, Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire  
Josée Blanchette, École de Service social, Université d'Ottawa  
Geneviève Blouin, Centre des jeunes St-Sulpice  
France Boily, Confédération des organismes familiaux  
Jean Boislard, Association des Centres jeunesses du Québec  
Alexandre Boivin, Jeune  
Nathalie Bolduc, Secrétariat à la jeunesse  
Yves Bolduc, Projet TRIP  
Anne Bouchard, Aux Trois pivots  
Lydie Bouchard, Local des jeunes de Chicoutimi  
Nathalie Boucher, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Cynthia Bourgeois, Jeune  
Jocelyne Bourgeois, Travail de rues de l'île de Laval (TRÎL)  
Céline Bourque, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Maryanne Boyer, Jeune  
Renée Brassard, Centre jeunesse de Montréal, DPJ  
Christine Brault, Oxy-Jeunes  
Christian Brouillard  
Adlien Brunal, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Roger Brunette, Centre jeunesse de L'Outaouais  
Johann Buckell, Conseil des Montagnais  
André Cadieux, Centre jeunesse de la Montérégie  
Guervens Calisthène, Jeune  
Julie Camirand, Le petit Revdec  
Lysberthe Cerné, Jeune  
Annie Charbonneau  
Rubens Charles, Jeune

PARTICIPANT(E)S

Hélène Côté, Centre jeunesse de l'Estrie  
Nadia Couture, Jeune  
Daisy-Jane C. Gauthier, Jeune  
Hélène Damphousse, À deux mains / Head and hands  
Fabiola Dasque, Jeune  
Gilles Deschênes, Jeune  
Marguerite Defossé, Comité des usagers, Centre jeunesse de la Montérégie  
Gisèle Denoncourt, Habit-Action de Drummondville inc  
Lorraine Desjardins  
David Desmarais, Jeune  
Luc Demers, Association des Centres jeunes du Québec  
Julie Desormeaux, Jeune  
Julie Desrosiers, Université Laval  
Natacha Dinucci, CLSC Petite Patrie  
Louise Dionne  
Eve-Lyne Diotte-Godmer, Jeune  
Cathy Distefano, Centre jeunesse Batshaw  
Daniel Dore, Ensoleilvent  
Éric Dorais, Centre jeunesse Batshaw  
Carole Drolet, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Robert Dubuc, Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire  
Stéphane Duchesne, Jeune  
Sophie Duguay, Centre jeunesse de Montréal, DPJ  
Ève Duhaime, Ici par les arts  
Alexandre Dumais, Jeune  
Martine Dupont, La Boîte à lettre  
Jean-Pierre Duplantie, Centre jeunesse de Montréal  
Espérance Dupuy, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Annick Duranceau, CALACS La Vigie  
Yaffa Elling, Bon Dieu dans la rue  
Martine Faille, CALACS La Vigie  
Catherine Farlatte, Jeune  
Marc-Alain Félix, Centre des jeunes St-Sulpice  
Jocelyne Florez, Jeune  
Annie Fontaine, UQAM  
Johanne Fortin, Aux Trois pivots  
Pascale Fortin, Mesures alternatives jeunesse de Laval  
Rémi Fraser, Regroupement des Auberges du cœur du Québec  
Sylvie Gagnon, ROCAJQ  
Christelle Gagnon-Beaudry, CALACS La Vigie  
Annie Gauvin, ROCAJQ  
Édith Gauthier, Travail de rues de l'Île de Laval (TRÎL)  
Pierre Keable, Centre jeunesse de Montréal  
Geoffroy Gauthier, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Gary Grace, Centre jeunesse Batshaw  
Sonia Gilbert, DPJ de la Montérégie  
Pierre Gingras, Commission scolaire de Laval  
Annie-Ève Girard, Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Martin Goyette, Université Laval  
Jennifer-Lys Grenier, Stagiaire  
François Grimard, Jeune  
Julie Hébert, La maison de Jonathan  
Julie Houde, Habit-Action de Drummondville  
Myriam Houde, Regroupement des organismes Espace du Québec  
François Huot, UQAM  
Isa lasenza, Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire

Marie Jacob, Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Claire Jodoin, Centre jeunesse de Laval  
Karine Joly, Carrefour Communautaire l'Arc-en-ciel  
Louise Julien, Centre jeunesse de l'Outaouais  
Catherine Jutras, Refuge la Piaule du Centre du Québec  
Johanne Kingsbury, Centre le Perlier  
Monica Kolstein, Le Bon Dieu dans la Rue  
Jacques Lachance, ROCAJQ  
Francis Lacharité, Refuge la Piaule du Centre du Québec  
Gessykha Lacroix, Jeune  
Jean Lafrance, Centre jeunesse de Québec  
Johanne Lamer, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Catherine Lanza, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Carole La Plante Centre le diapason  
Olivier Laporte-Archambault, Jeune  
Guy Latulipe, Centre jeunesse du Bas du Fleuve  
Claudine Laurin, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Anne Lauzon, Centre jeunesse de Montréal  
Josée Lavigne, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Johanne Lavoie, PREL  
Jacynthe Leclerc, Espace Suroît  
Étienne Léveillé, Jeune  
Mélicca Lecours, Auberge du cœur le Baluchon  
Marc-André Lemieux  
Lucie Lemonde, UQAM  
Karine Le Prohon, UQAM  
Marie-Thérèse Leroux, Centre jeunesse de la Montérégie  
Sabrina Lessard, Jeune  
Monique Lortie, Commission des droits de la personne  
et des droits de la jeunesse  
Carole Mailloux, DPJ de Montréal  
Jeannine Mailloux, Comité des usagers – Centre jeunesse de la Montérégie  
Cécile Mangin, Journal le droit de Bruxelles  
Philippe Marchand, Stagiaire  
Olimpiu Marginean, Écluse des Laurentides  
Bernard Marier, Conseil permanent de la jeunesse  
Valérie Martel-Chabot, Jeune  
Luc Mercier, Centre jeunesse de Québec  
Émilie Millette, Personne ressource - Jeune  
Ali Sadate Mohamed, Refuge la Piaule du Centre du Québec  
Michaël Monfils-Thibeault, Jeune  
Joëlle Moisan-Trahan, Stagiaire  
Jacques Moïse, Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s  
(PIAMP)  
Diane Moreau, Espace Suroît  
Amélie Morin, Association des Centres jeunesse  
Céline Morin, Regroupement des Maisons de jeunes du Québec.  
Sylvie Norchet, ROCAJQ  
Carole Pagé, Travail de rues de l'Île de Laval (TRÎL)  
Cédric Peltier, Oxy-jeunes  
Julie Pinard, Jeune  
Karina Pipia, Jeune  
Jean-Luc Pinard, RAIDDAT  
Marion Pinard, Drop-in du Carrefour l'Entre-Gens  
Michel Pinard, Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s  
(PIAMP)

REMERCIEMENTS

Marc Plamondon, Ministère de la santé et des Services Sociaux  
Roland Plante, Comité des usagés, Centre jeunesse de Laval  
Edward Potter-Mal, Centre jeunesse Batshaw  
Marie-Danielle Raby, Stagiaire  
Geneviève Rainville, Maison le Baluchon  
Mathew Randry, Jeune  
Maceau Registre, Jeune  
Jean-Marie Richard, Refuge la Piaule du Centre du Québec  
Patricia Richard, Étudiante  
Louise Rinfret  
Manon Rioux, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Sébastien Rivard, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Philippe Robert de Massy, Avocat  
Myriam Roldan, Clinique communautaire de Pointe St-Charles  
Annie Roy, CALACS La Vigie  
Christian Roy, Café jeunesse de Chicoutimi  
Josué St-Louis, Jeune  
Margot Soulière, Université de Montréal  
Stéphane, Jeune  
Catherine Samuel, Oasis, unité mobile d'intervention  
Gérald Savoie, Centre jeunesse Batshaw  
Pierre St-Pierre, Centre jeunesse du Bas du Fleuve  
Caroline Stewart, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Mario Tardif  
Andréanne Tremblay, Travail de rues de l'Île de Laval (TRÎL)  
Jacynthe Tremblay, Centre jeunesse de l'Outaouais  
Stéphane Tremblay, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Daniel Turgeon, Jeune  
Marlo Turner-Ritchie, À deux mains / Head and hands  
Lise Tremblay, Trajet-jeunesse  
Jean Toupin, Université de Sherbrooke  
Dalia Tobar, Jeune  
Marie-Pierre Ulysse, Centre jeunesse Batshaw  
Patrick Vachon, Travail de rues de l'Île de Laval (TRÎL)  
Lazard Vertus, Bureau consultation jeunesse (BCJ)  
Adina Ungureanu, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité  
en Santé et Services sociaux (ACCESSS)  
Jamuaz Adam Walczak, Jeune

## PREMIÈRE JOURNÉE, JEUDI 21 AVRIL MOT DE BIENVENUE

Claudine Laurin, secrétaire exécutive du Bureau de consultation jeunesse et présidente du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, a souhaité la bienvenue aux personnes présentes.

### **CONFÉRENCE D'OUVERTURE : *La reconnaissance de la capacité morale de l'adolescentE comme préalable au dialogue : perspectives historiques***

**Présentation de François Huot**, professeur à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal

Je vais essayer de placer deux choses principales. Premièrement, essayer de concevoir la question du dialogue qui devrait exister entre jeunes et intervenantEs d'organismes qui travaillent dans un mandat, dans une mission de protection, et essayer de cadrer cette notion de dialogue dans une perspective morale. Nous essaierons aussi de voir historiquement comment tout ça a pu se construire et comment, malgré les changements qu'on peut voir chez les gens, il reste fondamentalement quelque chose qui est similaire à travers les époques et que c'est à cette chose-là qu'il faut s'attaquer si on veut essayer de rouvrir le dialogue entre les jeunes et les intervenantEs des systèmes et des services d'intervention.

Quelle est ma compétence pour parler de ces choses-là ? Je suis chercheur, intellectuel, docteur en communication, mais j'ai aussi travaillé vingt ans au Centre jeunesse de Montréal. J'ai donc la prétention de connaître de l'intérieur, d'une certaine façon, et de connaître aussi de l'extérieur. Il faut nécessairement s'engager dans un dialogue. Je ne veux provoquer ni choquer personne, mais je vais être obligé de parler de situations, de mentionner des choses qui se passent, de choses qui m'ont été racontées dans le cours de recherches, par des jeunes, par des intervenantEs, par des parents concernant leurs jeunes, dans toute la mouvance de l'intervention auprès des jeunes. Je vous inviterais donc à ne pas vous reconnaître dans chacun des cas que je vais vous présenter, mais de vous y reconnaître suffisamment pour être capable d'ouvrir les yeux et de regarder les pratiques qui existent dans une perspective de vouloir les transformer.

La façon dont le problème est formulé dans le cadre de ce colloque, c'est l'idée qu'il existe une difficulté dans le dialogue entre les jeunes et les services. Il y a déjà des tentatives qui ont été faites pour documenter ce problème et elles ne sont pas nécessairement reçues de façon très ouverte. À titre d'exemple, l'été dernier, le Conseil permanent de la jeunesse rendait publique une recherche dans laquelle on avait interviewé une centaine de jeunes sur leur expérience. Le jugement qui était porté par les jeunes était difficile. La critique souvent formulée face à cette recherche était d'ordre méthodologique : vous n'avez pas vu tous les jeunes, disait-on, on s'occupe de beaucoup de jeunes, etc. Ce n'est pas une façon qui permet l'ouverture. Il faut accepter que les choses qui sont décrites comme étant problématiques existent réellement et que, même si elles représentent la minorité des situations, il faut s'en occuper.

La première situation que je veux présenter s'appelle « l'incident des biscuits ». Une adolescente vit dans un foyer de groupe depuis quelques mois. Une règle existe à l'intérieur du foyer et elle est formulée de façon très claire et simple : la collation du soir est de quatre biscuits maximum. L'adolescente

qui me raconte son expérience demande à l'éducateur si elle peut avoir un cinquième biscuit. L'éducateur répond que non, il met un biscuit dans sa bouche et se retire dans le bureau. C'est rien, direz-vous, mais quand on parle de difficile dialogue, c'est à partir de ce genre de situations que cette difficulté est construite. C'est une construction quotidienne ; ce ne sont pas des effets de système, ce ne sont pas des volontés de mal faire, c'est une petite construction quotidienne qui s'accumule et qui rend les conversations difficiles et les dialogues à peu près impossibles. Un autre exemple tiré d'une recherche que j'ai faite sur les jeunes et les intervenantEs. Il s'agit du début d'une conversation dans le cadre de ce qu'on appelle une entrevue d'accueil. Un jeune arrive dans un centre d'accueil où il est admis en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. L'intervenante qui le reçoit commence la rencontre de cette façon : « Est-ce que tu peux me parler de pourquoi tu es ici, placé au centre ? ». Le jeune répond : « Tu sais, moi quand j'étais petit, j'ai eu bien des problèmes avec mes parents... ». Mais l'intervenante l'interrompt en disant : « Tu n'es pas plutôt ici parce que tu vendais de la drogue à l'école et que tu as été arrêté ? ». Comment voir cette conversation ? On pourrait la voir simplement à partir d'une perspective communicationnelle qui suppose qu'il faut se parler davantage, mieux se comprendre, trouver les bons mots, etc. Je vous propose plutôt de la voir comme un événement où il y a deux univers moraux complètement différents qui se rencontrent. À partir de ce moment, les règles de signification ne sont pas celles de l'autre et les règles de l'un sont souvent incompréhensibles pour l'autre. Quelqu'un qui a un peu d'expérience dans le domaine de l'intervention comprend très bien ce que l'intervenante est en train de faire, dans la perspective qui est celle du processus organisationnel en institution. Dans les discours théoriques qui existent par rapport à la délinquance, la perspective de normalisation, de responsabiliser le jeune par rapport à ses actes, l'intervenante essaie de recentrer le jeune sur le fait qu'il est privé de sa liberté parce qu'il a commis un délit. Mais est-ce que c'est compréhensible pour le jeune à ce moment-là ? On lui demande de parler, il commence à parler et on lui dit d'arrêter de parler. Donc, situation contradictoire. Le dialogue est difficile parce que, dès le départ, on a une rencontre d'univers moraux qui ne sont pas compatibles. Ce que ça produit comme effet, c'est que le jeune n'a pas la possibilité de parler de lui-même. Il doit parler de lui-même en utilisant des narratifs et des scénarios qui sont admis dans les conversations de l'intervention. Quand on parle de dialogue, ça suppose l'échange, et si les façons d'échanger sont déterminées à l'intérieur d'un des univers moraux et que l'autre ne peut pas influencer dessus, il y a un problème.

Un autre exemple pour finir de poser le problème, celui d'une adolescente en foyer de groupe qui arrive à la phase terminale de son placement et qui s'approche du passage vers la vie adulte. Elle me raconte son expérience avec la personne qui la suivait de près et elle me présente trois incidents. Le premier épisode se passe dans le cadre de la relation avec l'intervenant. Le message qui lui est lancé c'est « Quand tu te seras trouvé un appartement, tu vas pouvoir partir ». Donc, la jeune part et va se chercher un appartement, un co-locataire, etc. Deuxième conversation, une fois qu'elle ramène la nouvelle qu'elle s'est trouvé un appartement, l'intervenant lui dit : « Sais-tu, tu devrais peut-être te trouver une job... ». Troisième conversation, on lui dit qu'il faudrait qu'elle retourne à l'école et qu'elle pense à son avenir. Les trois messages font sens à l'intérieur d'un univers moral. Ce sont trois objectifs d'intervention qui sont fort louables, mais la situation que ça crée pour cette adolescente, ce sont trois situations qui sont contradictoires et qu'elle essaie de démêler. La seule façon dont elle peut s'en sortir, c'est d'arrêter le dialogue. Donc, il existe ce genre de

situations qui empêchent le dialogue, au-delà des intentions. Ce n'est pas une question de mauvaise volonté, c'est une question quotidienne, une question de contexte.

Voyons maintenant, historiquement, de quelle façon ces univers moraux se sont créés. Sans nécessairement faire une étude exhaustive, permettez-moi simplement d'indiquer des moments-clés à travers cela, tout en vous disant que les perspectives historiques peuvent varier. On peut faire l'histoire de l'intervention auprès de la jeunesse de plusieurs façons, mais ce qu'il ne faut jamais oublier, c'est d'indiquer les marqueurs, les choses qui nous apparaissent importantes, et voir quelle est l'évolution. En gros, on peut voir cinq tendances. Les débuts de l'intervention auprès des jeunes peuvent être identifiés à la « correction morale ». Le jeune était alors vu comme un être moralement inférieur et qu'il importait de redresser. Ce redressement se faisait par le retrait et par une voie disciplinaire. Un ouvrage sur l'univers des enfants en difficulté au Québec dit des choses comme celles-ci : *« Si depuis les temps les plus reculés de l'histoire, l'incapacité légale des enfants était reconnue au point de vue civil, il en était bien autrement s'il s'agissait de transgression de la loi ou d'ordonnances d'ordre criminel. On reconnaissait que, dès l'âge de 7 ans, un enfant pouvait commettre un acte criminel ou un délit et devait subir les mêmes sanctions et les mêmes peines que l'adulte »*. Aujourd'hui, ce genre de chose nous fait dresser les cheveux sur la tête, mais à l'époque, c'était un univers moral qui était cohérent. Rosenberg écrivait ceci : *« Le paupérisme, la pauvreté, non seulement diminuait la santé et la fidélité des populations urbaines industrielles, mais chargeait de plus leurs enfants d'un fardeau d'imperfections constitutionnelles qui les préparaient mal pour faire face à la vie urbaine. »* Très victorien comme vision, mais très Richard E. Tremblay également. Pour poursuivre dans la même veine : *« Les vagabonds proposent une autre classe fertile en mal, qui cause beaucoup de trouble et est trop corrompue »*.

L'idée de base ici est que le jeune était moralement constitué comme quelqu'un qui n'avait pas de fibre morale. L'intervention devenait alors une opération de rééducation morale. S'est aussi connectée à cela la notion de charité. Il y avait une motivation qui était bonne au départ et les intervenantEs étaient d'une mission divine. Il y a eu une évolution, on est passé des prisons aux écoles industrielles, avec une idée d'autorité pastorale. C'est ce qui a permis de mettre fin à certaines pratiques, notamment certaines pratiques d'isolement. Par exemple, au début des années 1930, au Mont-Saint-Antoine, *« les désertions, les fautes jugées graves, comme les batailles sérieuses, insubordination scandaleuse, sacres, blasphèmes, immoralité et assistance à la désertion, sont châtiées par un ou deux jours de cachot, au pain sec et à l'eau, trois à cinq coups de fouet ou de courroie et rasage de tête »*. L'autorité pastorale a donc permis de mettre de telles pratiques de côté, mais l'autorité du berger sur son troupeau était néanmoins bien réelle.

On peut parler ensuite de la « science de l'adaptation sociale ». La volonté, le désir éthique, de vouloir changer l'autre, de vouloir l'aider est une chose, mais un jour la science s'est mise là-dedans, la psychologie, les écoles de psychoéducation, les écoles de travail social (McGill en 1918, Université de Montréal en 1942), etc. On assiste donc au développement d'une classe d'intervenantEs et leur univers moral est constitué de modèles théoriques qui ont été développés par la science. C'est un univers moral, au même titre que la correction morale, avec les notions de normalité et d'anormalité. Au lieu du plus grand bien, qui légitimait l'intervention de l'autorité pastorale, l'intervention est maintenant légitimée par la science.

Est-ce qu'on en est arrivé finalement à une perspective légale, à percevoir le jeune comme un sujet de droit ? Il faut regarder, en termes concrets, comment ça s'applique. Quand on parle des droits et des jeunes, ce qu'on entend le plus souvent c'est que le jeune a droit à une éducation, à de la protection, à de la sécurité. Il a le droit de donner son opinion sur les mesures, etc. Il est intéressant de constater que les droits associés aux jeunes sont des droits de réception, le droit d'agir n'est pas nécessairement présent. Si ça s'articule autour de l'idée de donner ou non un consentement, c'est là où cela pose problème. Je vous suggérerais donc de regarder cette question à la lumière de la pratique. Par exemple, à la Direction de la Protection de la jeunesse, on doit signer une mesure volontaire, pour confirmer comme parent qu'on est d'accord avec l'identification du problème et avec ce qu'il faut faire. Je me souviens d'une vidéo de formation des années 1980 dans les Centres jeunesse où on voyait une famille où un intervenant se rendait pour une situation de négligence. Après avoir parlé une heure avec la mère, l'intervenant suggère à cette dernière que ce serait bien si son mari se joignait à la discussion. Le mari demande donc au travailleur social ce qui arrive s'il refuse de signer. L'intervenant lui explique qu'il a le droit de ne pas être d'accord avec l'intervention proposée, mais que, s'il conteste, il faudra aller au Tribunal. Le mari répond qu'il est d'accord pour signer. Ce qu'il faut savoir, c'est que, pour les personnes des quartiers populaires, aller en Cour équivaut à se faire avoir. On comprend alors que, dans l'univers moral de cet homme, il ne soit pas question d'aller devant un Tribunal. Dans ces conditions, la question du droit est-elle véritablement applicable ?

Plus récemment, on peut parler d'une autre tendance : la « normalisation de la fonctionnalité sociale ». On essaie donc d'amener les jeunes à fonctionner normalement en ayant les compétences requises : se trouver un emploi, un logement, etc. Encore là, on a un univers moral qui détermine quelles sont les choses importantes à faire dans la vie. Les jeunes prennent des décisions d'ordre moral quotidiennement, ils ont un univers moral qui fait sens pour eux et pas nécessairement pour nous comme adultes, comme personne dans le monde de l'intervention. L'ouverture du dialogue, à partir de là, peut prendre des formes qui ne sont pas encore clairement définies, mais il y a peut-être moyen de regarder vers quoi et sur quoi il faut travailler pour y arriver. L'ouverture au dialogue n'est pas seulement de demander au jeune son opinion, de lui donner un choix. On doit aussi regarder quels sont les termes de ce choix. Si les deux alternatives proviennent du même univers moral, comme dans l'exemple de tout à l'heure où l'homme avait le choix de signer ou de se retrouver au Tribunal, le choix existe-t-il vraiment ?

Pourquoi les jeunes ne parlent-ils pas davantage de leur expérience ? Ils ont peut-être appris qu'il ne fallait pas parler comme jeune. Il y a peut-être cette difficulté très concrète dans leur expérience biographique. C'est un phénomène très humain aussi de dire « Ce n'est pas moi... Nous ne sommes pas comme ça... Nous sommes différents... ». On pourrait peut-être se dire que, au cours des deux jours qui viennent, on va essayer de mettre ces deux réactions de côté : prendre le risque de parler, du côté des intervenantEs et des adultes, prendre le risque de se dire « tout d'un coup ce serait un peu moi ».

En termes de préalables au dialogue, il faut d'abord reconnaître la capacité morale de l'autre. L'autre est un être moral et il y a une logique derrière son action. On ne la connaît peut-être pas, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. Il faut également interpréter les actions à partir de l'univers moral où les actions sont posées. Par exemple, une mère dit devant une intervenante qu'elle et sa fille ne communiquent pas. Ce que ça veut dire pour la mère, c'est



que sa fille ne fait pas ce qu'elle lui dit de faire. Pour l'adolescente, ça veut dire que sa mère veut qu'elle l'écoute. Il faut aussi explorer l'univers moral de l'autre, essayer de le comprendre dans son articulation. Il y a des choses dans l'univers moral des jeunes qui font notre affaire et il y en a d'autres qu'on aime moins.

Il faut aussi abandonner les défenses de système du type ou bien « moi je suis correct mais c'est le système qui est comme ça », ou « on n'a pas le temps de faire ça, on a trop de pression liée au travail ». On ne peut changer une réalité qu'à partir du moment où un petit groupe de personnes décide de le faire. L'endroit de changement réside dans les personnes elles-mêmes, pas dans les systèmes. À ce titre, le colloque peut ouvrir une brèche, mais c'est au niveau d'un dialogue quotidien qu'il faut travailler à faire changer les choses. Finalement, il faut peut-être aussi ralentir les conversations et s'engager dans une démarche à plus long terme, en expliquant, par écrit, ce qui se passe d'un groupe à un autre. La relativité, n'est pas un péché. C'est la seule façon de transformer une réalité, en important à l'intérieur de cette réalité, un autre point de vue. C'est un peu le défi de ce colloque et je vous souhaite de bons travaux productifs.

### **TABLE RONDE : *Le dialogue avec les services de protection de la jeunesse au cœur des préoccupations***

*Les adolescentEs en Centres jeunesse : quelques éléments sur leur situation, leur évolution et sur leurs besoins de services*

#### **Présentation de Jean Toupin**

Directeur du Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance (GRISE) de l'Université de Sherbrooke

Je vais tenter de vous donner un résumé des travaux que nous avons faits dans les Centres jeunesse. Évidemment, je vais devoir restreindre mon propos, mais le focus principal est sur une enquête qu'on a faite auprès des enfants (de 0 à 17 ans) et des familles. Pour aujourd'hui, compte tenu du temps dont on dispose, je mettrai l'emphase sur un portrait des adolescentEs à travers trois Centres jeunesse, qui a été réalisé il y a quelques années.

En terme d'introduction, j'aimerais souligner à quel point les sociétés croient en la jeunesse. Peut-être mal, parfois, et peut-être souvent en leur donnant la parole de manière insuffisante. Mais quand on regarde les efforts qui sont déployés en ce qui a trait aux services mis à la disposition des jeunes, c'est que, en quelque part, on croit au développement des enfants, sur le plan de l'éducation, des services sociaux, des services de santé, etc. Toutefois, il arrive que ce développement ne suive pas le cours attendu. Il arrive des situations où des difficultés sont vécues et, à ce titre, je m'inscris dans le courant que François Huot appelait « la science de l'adaptation sociale ». Je n'ai peut-être pas la prétention que ce soit une science, mais je crois qu'on peut améliorer certainement notre compréhension des jeunes et des familles, en leur demandant, de façon claire, organisée, systématique, quelles sont les difficultés qu'ils voient, et c'est ce que nous avons tenté de faire à travers notre enquête.

Pourquoi évaluer la clientèle des Centres jeunesse en comparaison avec les adolescentEs de la population générale ? Il y a trois motifs à cette démarche. Le premier est de faire la distinction entre les principales difficultés des adolescentEs des Centres jeunesse par rapport à des jeunes de leur âge. Les grandes enquêtes nous apprennent que faire des vols à l'adolescence, c'est un

phénomène courant : 90 ou 95 pour cent des gens le font. Là où ça se distingue, c'est quand la gravité, la régularité et la constance de ces délits prend une forme telle qu'il y a des différences qui se tracent. Nous sommes donc intéressés à mettre en perspective ce qui est le développement habituel chez les jeunes de ce qui est quelque chose d'un peu plus rare, si on peut dire, parce qu'il exprime, au fond, des difficultés. Nous nous sommes également intéressés à mettre en lumière les facteurs de risque et de protection (facteurs de résilience) personnels, familiaux et sociaux associés à ces difficultés. Enfin, le troisième motif de cette démarche est qu'elle permet de réfléchir sur des interventions et des programmes potentiellement utiles pour les jeunes et les familles.

Qu'est-ce qu'on devrait évaluer ? On doit considérer de nombreux facteurs personnels, familiaux et sociaux affectant le développement de l'enfant, donc dans une perspective multifactorielle. Il s'est fait beaucoup de travaux et de grandes enquêtes dans plusieurs pays, où l'on tente de connaître quels sont les facteurs qui favorisent et quels sont ceux qui freinent le développement des enfants. Sans prétendre tout connaître, il y a des facteurs qu'on sait être des éléments qui freinent le développement des jeunes. On devrait aussi, quand on fait une évaluation, inclure une dimension temporelle : les jeunes sont en croissance, donc ils évoluent dans le temps. Il faut aussi situer l'enfant ou l'adolescent dans son milieu de vie, c'est-à-dire, la famille, l'école, la communauté, les amis, qui sont une partie importante (perspective écologique). Enfin, il faut reconnaître le caractère subjectif des relations interpersonnelles et de plusieurs aspects de l'adaptation sociale (perspective multirépondant). Il faut voir aussi les difficultés d'adaptation à travers les yeux de ceux qui les vivent, donc certainement donner la parole aux jeunes.

En terme d'échantillon de notre recherche, on a évalué en tout 372 adolescentEs qui recevaient des services en Centres jeunesse (Montréal, Québec et Sherbrooke). Ils étaient âgés entre 12 et 17 ans et c'était pour eux une nouvelle demande de service, donc c'étaient des jeunes nouvellement inscrits à la prise en charge. Ils venaient d'arriver ou de revenir dans des Centres jeunesse. On interrogeait un seul enfant par famille et ils devaient avoir une connaissance suffisante du français pour répondre aux questionnaires. L'échantillon de comparaison comptait 293 adolescentEs ne recevant pas de services en Centre jeunesse (Montréal, Québec et Sherbrooke). Les principaux critères de sélection étaient les suivants : ils devaient être âgés entre 12 et 17 ans, n'avoir reçu aucun service en Centre jeunesse ou en milieu scolaire depuis au moins 12 mois, avoir une connaissance suffisante du français et provenir de milieux défavorisés. C'est utile d'avoir un échantillon de comparaison parce qu'il y a des éléments qui sont loin d'être évidents, comme la qualité de la relation ou la qualité des pratiques éducatives des parents, par exemple. Il n'y a pas de standard parfait pour dire « c'est comme ça que l'on devrait faire », donc au moins le fait d'être capable de relativiser à la lumière de ce que l'on retrouve dans la population québécoise donne, à tout le moins, un point de comparaison.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

En résumé des résultats, les familles des Centres jeunesse sont plus susceptibles d'inclure des mères plus jeunes au moment de la naissance de leur enfant, d'être non intactes, d'avoir un revenu très faible (1/3 a un revenu de moins de 20 000 \$), de déménager plus souvent et de disposer d'un réseau social moins dense et diversifié. Une plus forte proportion de parents des Centres jeunesse dépend de prestations de la sécurité du revenu ou de l'as-

surance-emploi. De plus, les parents répondants des Centres jeunesse sont plus susceptibles d'avoir été eux mêmes placés au cours de leur enfance, d'exprimer de la détresse psychologique, de présenter des traits de personnalité antisociaux, des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues, de présenter un trouble mental et d'avoir un membre de la famille qui a eu des démêlés avec la justice. Il est important de spécifier ici que les résultats qui sont présentés correspondent à un portrait de groupe, ils ne sauraient donc s'appliquer à tous les individus. Par exemple, quand on parle d'un membre de la famille qui a eu des démêlés avec la justice, cette donnée ne concerne que 12 % des jeunes qui sont en Centres jeunesse. Mais, dans la population en général, on retrouve 2 % de jeunes dont un membre de la famille a eu des démêlés avec la justice. Il s'agit d'une différence significative sans que cela ne caractérise l'ensemble des parents ; il faut donc le voir comme un facteur de risque. Il y a un certain nombre de facteurs de risque et ce n'est pas la présence de l'un ou l'autre de ces facteurs, mais plutôt une combinaison de facteurs qui font la différence.

De leurs côtés, les adolescentEs des Centres jeunesse présentent plusieurs difficultés sérieuses : troubles intériorisés (dans environ 10 % des cas). Par troubles intériorisés, on entend des manifestations d'inquiétude, de tristesse, des préoccupations importantes et d'anxiété. Ces jeunes ont fait au moins une tentative de suicide au cours de leur vie (dans près de 20 % des cas) et de 35 % à 45 % ont un trouble extériorisé, soit par de l'agressivité ou la présence de délits. Environ 25 % des jeunes disent avoir une consommation d'alcool ou de drogues plus de trois fois semaine. Ces adolescentEs sont aussi plus susceptibles d'avoir été placés antérieurement (environ 40 %), d'avoir subi un abus sexuel (10 %), d'avoir une estime de soi plus faible et d'éprouver des difficultés de fonctionnement. Si on regarde le portrait en ce qui a trait aux filles, les adolescentes des Centres jeunesse sont plus susceptibles que les garçons d'avoir été placées auparavant (50 %), d'être victimes d'abus sexuel (29 %), d'avoir fait au moins une tentative de suicide (36 %) et d'avoir une estime de soi plus faible.

Au plan social, les jeunes provenant des Centres jeunesse disposent d'un réseau social moins dense et moins diversifié, sont moins compétents socialement, fréquentent davantage de jeunes qui s'attirent des ennuis et ont une probabilité plus grande d'être exposés à la violence verbale et physique à l'extérieur de la famille. Au plan scolaire, les adolescentEs des Centres jeunesse ont des taux plus élevés de retard et d'abandon scolaire. Ils ont des niveaux plus faibles en français et en mathématiques, de même qu'une intégration moindre dans des classes régulières. L'abandon scolaire touche particulièrement les adolescents des Centres jeunesse (près de 20 %).

Les relations des adolescentEs des Centres jeunesse avec leurs parents sont également plus difficiles. La qualité de la relation est moindre avec le père qu'avec la mère. Les adolescentEs sont exposés plus souvent à de la violence verbale et physique dans la famille. Les pratiques éducatives sont plus déficitaires et le fonctionnement familial moins adéquat. En ce qui a trait aux filles, les adolescentes ont la pire situation, tant au plan de la qualité de la relation avec les parents que de la violence physique subie et du fonctionnement familial. Les données relatives à la santé et à la sexualité indiquent que les adolescentEs des Centres jeunesse se perçoivent en moins bonne santé. Au plan de la sexualité, ils sont plus nombreux à avoir eu une première relation sexuelle et cette relation a eu lieu alors qu'ils étaient plus jeunes. Un peu plus de 15 % des jeunes de Centres jeunesse actifs sexuel-

lement ne recourent pas à des moyens contraceptifs. Environ la même proportion rapporte une grossesse à l'adolescence.

## UNE ANNÉE PLUS TARD...

Il est important de voir comment ont évolué les difficultés des jeunes et de leur famille un an plus tard. Or, quand on fait des analyses sur les caractéristiques personnelles du répondant principal et de la famille, on constate peu de changements. Pour les parents, la détresse psychologique est la même, la fréquence des troubles mentaux est la même ainsi que celle des conflits conjugaux. Cependant, on note une légère baisse dans la consommation de substances (de 6 % à 3 %).

Par contre, quand on regarde du côté des difficultés des adolescentEs, on constate une réduction significative. Les troubles intériorisés passent de 12 % à 6 % (selon l'adolescent et selon le parent) et les troubles extériorisés diminuent de 47 % à 26 %. Toutefois, l'estime de soi n'augmente pas et la consommation de substances n'a pas diminué. Aux plans social et scolaire, on note une baisse de la fréquentation des jeunes qui causent des ennuis (de 65 % à 52 %) et on note une légère hausse des difficultés en français (de 68,6 % à 69,6 %). Il n'y a aucune différence en ce qui a trait à l'exposition à la violence à l'extérieur de la famille, la fréquentation scolaire et le réseau social.

Au plan des relations parents-enfant, on note une baisse de la violence verbale dans la famille (de 41 % à 15 % selon le parent, de 46 % à 34 % selon l'adolescent). On note aussi une baisse de la violence physique (de 45 % à 23 % selon le parent, de 42 % à 26 % selon l'adolescent). Il y a une amélioration légère de la supervision de l'adolescent et de la cohérence des pratiques éducatives, mais aucun changement au plan de l'engagement parental, des pratiques éducatives positives, de la qualité de la relation et le fonctionnement familial. Au plan de la santé, on ne note pas de changements dans la perception qu'ont les jeunes de leur état de santé. Il y a cependant une augmentation significative du nombre de grossesses rapportées par les adolescentes (29 %) et par les adolescents pour leur partenaire (34 %).

## CONCLUSION

En conclusion, l'intervention auprès des adolescentEs dans les Centres jeunesse est une tâche complexe et difficile : il faut savoir aider des jeunes et des parents qui peuvent présenter de nombreuses difficultés. Les difficultés des adolescentes ne sont pas identiques à celles des adolescents. Il y aurait donc intérêt à développer des programmes d'intervention personnalisés, selon la nature des difficultés et les facteurs de risque et de protection individuels, familiaux et sociaux. L'intervention des Centres jeunesse ne rejoint pas tous les jeunes, ni tous les parents, mais on constate, une année plus tard, des améliorations dans le fonctionnement des jeunes et des familles. Il y a encore des efforts à faire pour mieux connaître les interventions les plus réussies selon la nature des besoins des jeunes et des familles. À ce titre, l'objectif du présent colloque visant à ce que les jeunes soient davantage écoutés constitue un bon départ.

### **Présentation de Sonia Gilbert**

Directrice de la protection de la jeunesse, Centres jeunesse de la Montérégie

J'aurais pu choisir de ne parler que du rôle et des responsabilité des DPJ, car c'est trop souvent mal compris ou mal interprété. J'aurais pu choisir de

défendre notre système de protection, car rares sont les possibilités qu'on nous offre de présenter notre version des faits. J'aurais pu en profiter pour utiliser cette galerie afin de revenir sur la campagne de dénigrement contre la DPJ présentée l'été dernier... J'ai plutôt choisi de vous entretenir sur certains constats, certaines de nos contraintes et, surtout, sur la véritable responsabilité de la protection de nos jeunes. Pour ceux qui me connaissent, je ne pouvais cependant pas m'empêcher de transmettre certains messages.

Cinquante mille signalements sont retenus chaque année par les DPJ à travers le Québec. Des centaines d'intervenantEs travaillent avec acharnement et dévouement à aider ces âmes blessées à se reconstruire, en outillant les parents ou en accompagnant ces jeunes à investir un nouveau milieu de vie afin d'acquérir une certaine autonomie. Trop souvent, les parents, à défaut de ne pas avoir reçu eux-mêmes l'appui nécessaire, ou sans trop de temps à consacrer à leurs enfants, sont incapables de les guider vers l'âge adulte ou sont persuadés que leurs jeunes peuvent être autonomes rapidement. Ils ont de la difficulté à développer, chez ces derniers, l'estime de soi essentielle à la formation d'un adulte équilibré, apte à son tour à fournir un modèle parental adéquat. Et l'histoire se répète...

En 1979, la population québécoise se dotait d'un système de protection des enfants alors unique au monde. La nouvelle Loi sur la Protection de la jeunesse faisait figure de proue et soulevait l'envie de nombreux organismes d'aide à l'enfance de différents pays, notamment la Belgique qui s'est inspirée de notre loi pour mettre à jour la sienne. Les intervenantEs de l'époque étaient interpellés et, avouons-le, secoués dans leurs paradigmes d'intervention sociale et légale, mais en même temps, tout à fait intéressés et mobilisés par les nouveaux défis que l'application de cette loi nous promettait. L'intérêt de l'enfant passait avant les droits des parents, la primauté de l'autorité parentale était un principe respecté, le caractère exceptionnel de la loi était mis de l'avant. On prônait le fait que la protection des jeunes était une responsabilité collective autant au niveau des individus, des communautés que des organisations. Des cohortes de jeunes diplômés en sciences humaines (service social, criminologie, psychologie, psycho-éducation, droit, etc.) se ruaient pour participer à la formidable mission de protéger les enfants les plus vulnérables supportés par ce cadre légal d'avant-garde.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'application de cette loi, 26 ans après son adoption ? Comment se fait-il que les attentes de la population à l'égard des services de protection sont si « ambiguës » ? Pourquoi s'acharne-t-on à discréditer ce système ? Pourquoi les jeunes intervenantEs désertent-ils-elles ce choix de carrière ? Qu'est devenu l'entraide familiale et communautaire ? Quels sont les impacts de certains phénomènes sociaux qui, malgré des programmes de prévention élaborés à grands frais en matière de toxicomanie, grossesses précoces, décrochage scolaire, conflits de garde, suicide... se bousculent pour « vulnérabiliser » toujours plus intensément nos enfants, nos adolescentEs et les familles ?

L'extraordinaire hostilité dont font quelquefois preuve les médias face au système de protection est déconcertante. Oui, le public a le droit d'être informé, oui la presse doit user de son pouvoir d'influencer l'opinion publique... mais la recherche du scandale, sous toutes ses formes, ou dans quelque domaine que ce soit, finit par déformer l'information et pervertir l'objectif. Il est impératif que l'on reconnaisse l'influence néfaste d'une certaine forme de journalisme sur la crédibilité du système de protection, car cette recherche du scandale qui attise les foules, inhibe le recours au signalement et interdit à certains jeunes le droit d'être protégés.

On nous blâme si on intervient trop rapidement, sous prétexte que l'État ne doit pas se substituer ou s'ingérer indûment dans la vie privée des gens. Ou alors on nous réprimande si un drame survient et que nous ne l'avions pas prévu ou prévenu. Il est de plus en plus hallucinant de constater à quel point toutes les attentes de protection des jeunes convergent vers la DPJ. Je trouve déplorable qu'une société prétendument évoluée comme la nôtre, se dégage de sa première fonction de veiller à la sécurité et au développement de ses enfants et s'attend à ce que l'État s'active et en prenne l'entière responsabilité.

Qu'est devenu l'entraide familiale et communautaire? À la DPJ, nous sommes très souvent confrontés à deux types d'environnements familiaux qui n'ont pas fonctionné: soit la très jeune mère qui provient d'un milieu extrêmement dysfonctionnel et qui ne peut compter sur aucun appui, soit l'adolescent qui a fait frémir tout son entourage (parents, oncles, grands-parents, etc.) et dont le milieu n'a plus de ressources pour l'aider. Mais un des principes de la loi étant de maintenir le jeune dans son milieu, le premier réflexe des intervenantEs est de vérifier s'il existe, dans la famille ou dans la communauté, une ressource susceptible de l'accueillir ou de supporter les parents. Or, nous constatons de plus en plus cet isolement social des familles. De nombreuses recherches nous démontrent que les parents sont de plus en plus isolés dans l'éducation de leurs adolescentEs et les familles éclatées sont trop souvent en conflit et se coupent elles-mêmes des appuis nécessaires.

La toxicomanie, le décrochage scolaire, les grossesses précoces, le suicide ont été, au fil des années, des sujets fort intéressants pour les technocrates responsables des programmes de prévention. Or, pourquoi au Québec essayons-nous encore ces tristes records du plus haut taux de suicide au Canada, du plus haut niveau de décrochage scolaire, d'une très forte consommation d'alcool et de drogue chez nos jeunes et de grossesses de plus en plus précoces? De plus, on ressent les effets de politiques parentales inadéquates qui ont été implantées dans les dernières années ou des coupures importantes de services dans le support et l'appui au niveau scolaire. Il est évident que nous ne nous attaquons pas au vrai problème qui, à mon avis, devrait se situer au niveau du retour à certaines valeurs de base telles que l'entraide, l'écoute, l'implication personnelle, le sens des responsabilités collectives et, surtout, comme le mentionnait le chercheur Richard Tremblay, l'évaluation de nos pratiques, pour en améliorer l'efficacité.

Pourtant, de nombreux rapports (Jasmin, Bouchard, Lebon) avaient déjà avancé l'importance de la collaboration entre les organismes et la nécessité d'intervenir rapidement. Mais l'effet pervers des coupures a provoqué, au même titre que l'organisation médicale, un système de portes tournantes. La situation n'est jamais assez détériorée pour la DPJ ou pour les services spécialisés, mais toujours trop lourde pour les services de première ligne. Les parents ou les jeunes qui demandent de l'aide se verront référés à plusieurs endroits avant que les services auxquels ils devraient avoir droit leur soient accessibles. Il y a certaines situations qu'on recueille à la DPJ qui auraient dû être traitées par des services plus légers, alors que d'autres situations devraient nous être signalées plus rapidement, mais faute de confiance envers le système ou par ignorance, les gens ne le font pas.

En accord avec les recommandations du Comité permanent de la jeunesse de juin 2004, nous devons constamment nous questionner sur nos pratiques. Ce n'est pas toujours facile de côtoyer la vulnérabilité et la violence, mais nous devons nous interroger sur la pertinence de nos interventions. On ne doit jamais prendre pour acquis l'expérience, car il n'y a rien de plus exigeant que le pouvoir que nous confère la Loi sur la protection de la jeunesse. Comme intervenantE-s,

il nous faut apprendre à transiger avec cette autorité et justement s'outiller adéquatement pour ne pas verser dans l'abus. Nous devons être plus présents et intervenir de façon plus intensive auprès de nos familles. Nous devons personnaliser nos interventions. Nous devons être appuyés par l'environnement de la famille concernée et les autres services requis. On doit écouter les jeunes lorsqu'ils font valoir leurs points de vue sur leur plan d'intervention, sur leur placement. On doit se remettre en question... Encore faut-il qu'on reconnaisse notre expertise et notre volonté d'agir en conformité avec les valeurs que sous-tend la Loi.

Les activités de concertation de tous les organismes impliqués auprès des jeunes grugent notre temps et nos ressources. Les quatre ministères les plus impliqués dans les dossiers de protection sont : la Santé et les Services sociaux, la Sécurité publique, l'Éducation et la Justice. Or, ceux-ci possèdent des territoires administratifs totalement différents les uns des autres ! À revoir ce découpage, on pourrait peut-être améliorer la communication et les services directs aux jeunes. Il est extrêmement ardu et cela demande une énergie inutile pour s'adapter à chaque « culture » et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'iniquité de services entre les régions. Car chaque enfant, peu importe son milieu de vie, doit avoir accès à l'aide que sa situation nécessite.

On nous reproche de ne pas être à l'écoute des besoins des jeunes. On nous reproche des changements trop fréquents d'intervenantEs. On nous reproche de laisser partir, à 18 ans, le jeune adulte sans préparation. On nous reproche de ne pas favoriser la formation académique des jeunes. On nous reproche de ne pas reconnaître les forces et les capacités d'un jeune. On nous reproche d'utiliser l'isolement et la contention à outrance. On nous reproche des transferts trop fréquents des jeunes d'une place à l'autre. On nous reproche de nous réfugier derrière la Loi. On nous reproche de ne pas intervenir assez intensivement. On nous reproche de disqualifier trop rapidement le milieu naturel ou de prendre partie pour les parents.

Cependant, le constat qui nous interpelle aujourd'hui, c'est qu'on ne peut plus être les seuls à s'interroger sur les causes et les moyens de remédier aux lacunes et, surtout, à assumer la blessure d'un enfant meurtri. Nous ne devons pas nous soustraire à nos responsabilités ou déléguer notre mandat aux autres instances, mais il faut que la population, les médias et les décideurs des différents réseaux de services reconnaissent que nous ne possédons pas toutes les compétences et toutes les ressources nécessaires pour prendre en charge les situations à problématiques multiples ou spécialisées, face auxquelles nous sommes constamment confrontés. Nous devons nous appuyer sur un système judiciaire davantage centré sur les besoins des jeunes. Car, faut-il le rappeler, c'est cette instance qui est le décideur ultime dans toutes les situations litigieuses. Nous devons nous appuyer sur des organismes qui doivent être constamment à l'affût des « nouvelles tendances » de dysfonctionnements sociaux, afin d'être prêts à desservir des familles qui, par manque de services accessibles et intensifs, voient leur situation s'alourdir au point de nécessiter des services beaucoup plus onéreux ou d'atteindre un point de non-retour.

Nous sommes le système gouvernemental le plus contrôlé par le réseau, le plus évalué par les chercheurs et le plus ciblé par la population. À forte raison, compte tenu de la particularité de notre responsabilité. Mais il ne faut surtout pas oublier que ce système est aussi le miroir de nos incapacités, comme société, à vraiment protéger ses enfants. Il est le miroir de ce que nous avons choisi de ne pas prioriser. Et le reflet qui nous frappe, c'est l'augmentation des signalements de plus de 20 % dans les dernières années. Il est facile de jeter la pierre sur ceux qui personnifient notre propre incapacité individuelle et

collective à faire face aux problèmes de notre jeunesse, de trouver un responsable ou un bouc émissaire de notre inaction comme communauté et, surtout, d'éviter de reconnaître ce qui nous appartient comme parent, comme membre d'une famille élargie, comme communauté, comme professionnel ou comme témoin passif d'un abus. Il est par ailleurs beaucoup plus laborieux de s'engager personnellement.

Le dialogue avec la DPJ est difficile ? Je l'avoue, mais pas avec les jeunes. Avec les organismes communautaires, on doit effectivement améliorer nos liens, on doit les impliquer dans les plans de services, on doit rétablir les ponts. Une meilleure reconnaissance des rôles et des compétences de l'autre sont autant de moyens pour favoriser la protection des jeunes et une communication plus saine. Mais cela requiert un travail intensif sur nos valeurs, nos convictions et nos préjugés.

Certes, plusieurs thèmes n'ont été abordés qu'à vol d'oiseau, mais l'objectif était de soulever la réflexion, d'amorcer l'émergence d'actions concrètes, de replacer le système de protection de la jeunesse dans sa juste perspective et, surtout, de favoriser le dialogue de façon objective, ouverte et avec une réelle volonté de mieux répondre aux besoins des jeunes pour lesquels on a le devoir de s'entendre.

### **Présentation de Manon Rioux**

Intervenante au Bureau de consultation jeunesse (BCJ)

Mon propos prendra en compte l'expérience acquise au BCJ, surtout via notre volet hébergement où nous disposons de 54 places, ces dernières étant occupées majoritairement par des jeunes de 18 ans au sortir de Centres jeunesse. Il sera bonifié par le comité droits des jeunes du ROCAJQ, lequel regroupe l'ensemble des jeunes préoccupés par la question au sein des organismes membres du Regroupement. Travailler avec ces jeunes nous a amené à constater des lacunes, des ratés au sein du système qui les a pris en charge pendant plusieurs années afin de les protéger et de favoriser leur développement.

D'entrée de jeu, je tiens à préciser que les constats et les questionnements amenés par notre pratique et nos réflexions au sein du BCJ, et plus largement du ROCAJQ, ne cherchent pas à pointer du doigt les travailleurs et travailleuses des Centres jeunesse. Nous sommes sensibles à la complexité de leur travail, aux différentes contraintes, à l'action auxquelles ils sont confrontés ainsi qu'au besoin de ressources supplémentaires. Nous cherchons à ouvrir une voie de dialogue entre la structure que représente les Centres jeunesse, ou de la vision qu'on a de leur intervention, et les jeunes placés sous leur responsabilité, surtout celles et ceux placés en centres de réadaptation.

Il ne faut pas oublier que les jeunes se retrouvant sous la Loi de la protection de la jeunesse ou la Loi de la santé et des services sociaux sont parmi les plus vulnérables de notre société et que leurs familles font face à des conditions excessivement difficiles, comme le rapporte la recherche du GRISE<sup>1</sup>. Dans cette recherche, on parle de cumul de conditions adverses telles la pauvreté, la monoparentalité, l'isolement, le manque de support, l'instabilité de la composition familiale et de l'endroit de résidence, problèmes de santé mentale, de consommation de drogues et d'alcool, etc.

Devant la lourdeur et la complexité de ces situations, l'intervention demande de travailler sur plusieurs aspects de la vie familiale, à commencer par la famille elle-même. Pourtant, on remarque une absence d'intervention familiale. On attire une travailleuse sociale ou une éducatrice à l'enfant ou

<sup>1</sup> Enfants familles et parcours de services dans les Centres de jeunesse du Québec. Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance, Université de Sherbrooke, octobre 2004



aux parents, et non à la famille. Ces intervenantes travaillent sur les problèmes rencontrés par le parent ou l'enfant et non sur le système que représente la famille. Comme si la famille n'était pas une entité en soi. Prenons l'exemple d'une mère avec un vécu de violence conjugale. Son garçon de 4 ans ne l'écoute pas et démontre beaucoup de colère envers sa mère depuis qu'elle a appelé la police pour faire arrêter le père. Elle est maintenant complètement dépassée par l'attitude de plus en plus agressive de son enfant envers elle. Le travail fait avec la mère est de lui donner des outils pour la discipline, sans intervenir sur la reconstruction de cette relation. On voit également le même phénomène au niveau de la pratique en CLSC et même plus largement au niveau de l'État, où l'on parle maintenant d'enfants pauvres. Ce qui est une aberration, comme si un enfant pouvait être pauvre sans que sa famille ne le soit !

Il faut également travailler sur les difficiles conditions de vie de ces familles. Évidemment, ce travail ne saurait être la responsabilité exclusive des Centres jeunesse. Elle appartient à l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux et, plus largement, à l'État, via entre autres le réseau de l'éducation, une réelle lutte à la pauvreté et non la lutte aux pauvres. L'État doit donc avoir une vision plus globale afin de toucher toutes les dimensions des difficultés rencontrées par les familles qui ont pour conséquence de compromettre le développement et la sécurité de l'enfant.

Cependant, nous ne pourrions garder sous silence les observations de la recherche du GRISE<sup>1</sup> en ce qui a trait aux services rendus par les Centres jeunesse. Une partie des résultats semble indiquer que la sévérité du portrait clinique, lequel inclut les conditions économiques, n'est pas associée à un parcours de services particuliers. En d'autres mots, peu importe la situation de la famille, l'aide apportée ne se distingue pas au niveau du type d'intervention et de la durée. Évidemment, ce constat nous amène à plusieurs questionnements sur ce qui guide les Centres jeunesse dans leur intervention et aussi sur les moyens que l'on se donne comme société afin d'intervenir avec ces familles vulnérables. La preuve n'est plus à faire quant à l'insuffisance des ressources mises en place par l'État pour répondre à ces besoins.

Toujours selon la recherche du GRISE, le profil des jeunes est différent en fonction de leur âge (0-11 ans, pris en charge pour négligence, et 12-17 ans pour troubles de comportement), de leur sexe (les filles sont plus nombreuses à avoir été agressées sexuellement et présentent plus de diagnostics de dépression et d'idéation suicidaire) et de ce qu'ils ont vécu au sein de leur famille. Je réitère donc que l'on devrait ainsi intervenir d'une façon plus familiale et en fonction de l'âge, du sexe et des difficultés familiales rencontrées.

À la lumière de ces constats, il n'est ainsi pas étonnant que les jeunes se sentent peu écoutés dans ce système où l'on n'intervient pas en fonction de ce qu'ils sont, de ce qu'ils vivent. Ils se disent, entre autres, complètement dépossédés des choix qui influenceront leur avenir. Ils ne se sentent pas parties prenantes des décisions que l'on prend pour eux, comme par exemple le type de lieu de résidence lors de placement et les transferts. On peut remarquer, dans notre pratique, que les jeunes qui se sont sentis écoutés, consultés, respectés ont pu établir un lien significatif et durable avec une intervenante, surtout leur travailleuse sociale, qui les impliquait dans le processus et se battait pour avoir accès aux ressources appropriées. Par exemple, un jeune nous a déjà raconté qu'à son retour d'une fugue, sa travailleuse sociale s'était objectée à ce qu'il soit placé en centre d'accueil, comme ça arrive souvent chez les jeunes faisant des fugues. Selon le jeune et sa travailleuse sociale, le centre d'accueil n'était pas approprié pour lui. Encore aujourd'hui, ce jeune se souvient de cette intervenante.

Ces intervenantes ont donc un rôle central à jouer et, comme tout le monde le répète depuis des années, il faut éviter à tout prix que le jeune les collectionne. Il faut mettre en place une façon d'éviter de trop nombreux changements d'intervenantes. On sait très bien qu'un jeune vivant plusieurs ruptures (au niveau de la famille, dans un premier temps, puis au niveau des intervenantes) finit par ne plus vouloir faire confiance par peur de se faire abandonner de nouveau. Ce qui complique et hypothèque grandement leur capacité à créer des liens pour le reste de leur vie. Toujours au niveau des jeunes placés en milieu substitut, on entend souvent parler de placements et de déplacements nombreux, ce qui, combiné aux nombreux changements d'intervenantes, contribue à l'instabilité du jeune et, encore une fois, influe sur sa capacité d'établir des liens durables et sincères tout au long de sa vie.

## LES JEUNES EN CENTRE DE RÉADAPTATION

Ce qui m'amène à parler plus particulièrement du vécu des jeunes en centre de réadaptation. D'après les jeunes rencontrés dans notre travail et dans certains articles sur le sujet, ce groupe de jeunes placés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur la santé et les services sociaux sont ceux pour qui l'intervention de l'État est des plus brutales et problématiques. Comme mentionné précédemment, c'est à ce niveau que les jeunes se sentent le moins écoutés.

Premièrement, on n'écoute pas leur souffrance et leur détresse psychologique puisque l'intervention vise à les réadapter, à faire cesser des comportements socialement inacceptables. Ainsi, prenons l'exemple d'une fille ayant été victime d'abus sexuels, abandonnée par son père en bas âge et placée parce que sa mère reste avec le conjoint abuseur et qui présente de l'agressivité. Avec cette approche comportementale, on va lui refléter sa violence, travailler sur son comportement, avant même qu'elle ait pu intérioriser les conséquences de la violence subie sur sa vie et sa capacité de vivre l'engagement ou même l'intimité. Elle se définira ainsi elle-même comme violente... D'autre part, même si ces jeunes sont en besoin de protection, comme ils ont des comportements prédélinquants ou délinquants, la discipline est de rigueur et, d'emblée, on accorde peu de crédibilité à ce qu'ils disent puisqu'on les voit souvent comme des manipulateurs.

Les traitements en centres de réadaptation, que l'on justifie par les « besoins » des jeunes, sont ceux faisant vivre de grands traumatismes et où la lésion des droits est la plus grande. C'est la confusion, la guerre entre l'intérêt, les besoins du jeune et ses droits. Plusieurs moyens sont utilisés afin de discipliner, de corriger les comportements délinquants. Selon un article publié par Julie Desrosiers et Lucie Lemonde, portant sur les privations de liberté en centre de réadaptation, en aucun cas on n'énumère, dans les règles transmises au jeune, une liste des infractions disciplinaires pouvant entraîner une sanction. On énumère plutôt une liste de comportements attendus, comme prendre soin de son corps, participer aux activités, avoir un langage respectueux, etc. Donc, tout peut être l'objet de sanctions et on nomme les sanctions possibles, comme le retrait, l'arrêt d'agir, la programmation spéciale, etc. On prive ainsi les jeunes à nouveau de leur liberté (double privation) en les isolant dans leur chambre ou dans une pièce prévue à cette fin, et ce, même si l'isolement et la contention sont maintenant balisés par la loi. Rien n'est ainsi prévu pour que le jeune se fasse entendre, explique son point de vue. La seule avenue possible est de porter plainte après coup.

On peut aussi remarquer que certaines interventions sont plus sévères envers les filles que les gars, notamment en ce qui a trait à la sexualité où on va, par exemple, inciter fortement et même obliger certaines filles à prendre du Depo Provera lors de leurs sorties. Au nom de leur protection, on utilisera cette approche paternaliste et sexiste. Autre exemple, des filles se baignant en bikini font réagir les gars du centre. Au lieu d'intervenir auprès des garçons, on interdit désormais aux filles de porter un bikini.

Un autre problème que pose le placement en centre de réadaptation est, bien sûr, la mixité de clientèles, c'est-à-dire les jeunes placés en besoin de protection (souvent placés pour troubles de comportement) et les jeunes contrevenants (ceux ayant commis un acte criminel). Le traitement est donc le même alors que la source du problème n'est pas nécessairement la même. Comme le mentionne la recherche du GRISE, ces jeunes présentent un profil bien différent. Les familles des jeunes contrevenants rencontrent moins de conditions adverses et leurs parents présentent moins de problèmes d'adaptation que les familles LPJ/L45. Ainsi, comme son nom et les pratiques l'indiquent, dans les centres de réadaptation, la discipline occupe une place centrale dans le traitement. Comment peut-on justifier la même intervention pour un jeune en besoin de protection et un autre ayant commis un acte criminel et présentant, de surcroît, des profils différents? Évidemment, nous ne cherchons pas, par ces propos, à durcir le ton pour les jeunes contrevenants, à les séparer des autres dans les unités, mais plutôt à remettre en question l'intervention auprès des jeunes en besoin de protection. N'y aurait-il pas d'autres moyens pour les protéger et assurer leur développement? Ne devrait-on pas intervenir globalement en prenant en considération le vécu de ces jeunes et non travailler uniquement sur la manifestation du problème?

## LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

Nous reconnaissons les efforts grandissants, les programmes mis en place pour préparer le départ des jeunes à l'approche de leurs 18 ans. Cependant, on sent que la préparation se fait davantage au niveau économique. Elle doit, à notre avis, ne pas seulement se faire en apprenant à s'occuper de son appartement, à travailler, à faire son épicerie. Il faut permettre aux jeunes l'apprentissage d'espaces de liberté, comme l'expérimentent tous les jeunes de leur âge. Par exemple, il n'est pas rare de voir des jeunes en retrait, punis pour avoir contrevenu aux règles quelques semaines ou quelques jours avant leur sortie.

L'apprentissage de cette nouvelle liberté forcée et des nouvelles responsabilités qu'elle implique débute très brutalement puisque les jeunes s'attendent à être pris en charge lorsqu'ils arrivent dans nos appartements supervisés. Ils n'ont plus de repères et se sentent complètement délaissés. On ne peut passer d'une prise en charge si grande et les laisser de la sorte, les abandonner uniquement parce qu'ils ont 18 ans. Combiné au fait de vivre dans une société où l'on étend l'âge de la jeunesse jusqu'à 35 ans et où l'on a vu l'arrivée du phénomène « Tanguy », il n'est pas étonnant que le sentiment d'insécurité de ces jeunes soit si grand. À notre avis, plus la prise en charge est lourde et longue, plus la préparation devrait s'étendre sur une longue période.

## Présentation de Ève-Lyne Diotte-Godmer

### Parole de jeune

Je ne suis pas une intervenante et je n'ai jamais pris de cours à l'université, mais j'aimerais partager quand même avec vous mon expérience personnelle. Il y a dix ans, j'ai été placée en famille d'accueil et en centre d'accueil. Dix ans plus tard, je constate que les problématiques n'ont pas changé et j'aimerais pouvoir vous dire ce que moi j'en pense. J'ai une petite fille de 4 ans et j'ai peur. Je me pose de sérieuses questions face aux moyens d'intervention. Je crois qu'il y a de nombreux changements à appliquer si on veut que les interventions donnent des résultats. Si on prend l'exemple d'une mère monoparentale, je ne crois pas qu'une mère en difficulté, soit pour violence conjugale ou pour des problèmes de consommation, devrait à aucun moment être séparée de son enfant. Je ne vois pas comment on peut prétendre aider une maman en lui enlevant la seule chose qui lui tient vraiment à cœur. Il serait plutôt préférable de mettre sur pied des unités de logements, avec d'autres mères dans la même situation et où elles pourraient s'appuyer mutuellement, tout en ayant des intervenantEs pour les aider. Il est important de donner l'occasion à ces jeunes mères de reprendre confiance en elles, en s'impliquant et en aidant les autres. C'est très valorisant de s'impliquer dans quelque chose.

Je crois aussi que ce qui interfère dans le développement des mères et des enfants, c'est la question d'argent. Le fait de pouvoir habiter dans un endroit sain et à coût raisonnable devrait faciliter la préparation. Dans le cas de biparentalité, sans violence, où il y a des problèmes de comportement de l'enfant, il faut travailler avec la famille, développer la passion de l'enfant. Aujourd'hui, on ne prend pas le temps de trouver ce qui nous passionne et nous allume et c'est super important. Il y a autant de réponses qu'il peut y avoir de personnes, c'est du cas par cas.

J'ai toujours vécu avec des jeunes et j'ai toujours voulu aider. Tous les jeunes qui se sont sortis de situations précaires ont toujours développé des passions, de projets de regroupement, ils ont appris à savoir ce qu'ils sont, ils ont continué à s'accomplir dans la réalisation et il en sont très fiers. Il y a déjà des moyens qui ont été pris dans ce sens-là, en engageant des jeunes avec d'autres jeunes qui font la même chose et qui ont les mêmes passions. C'est important d'être avec des jeunes qui font des choses comme on aime et partager avec eux. Ce sont les passions qui font réchapper le monde, non pas le fait d'essayer de les faire « fitter » dans telle ou telle case. Les gens sont différents et c'est important de pouvoir dire « je suis moi-même ».

Quand les travailleurs sociaux sont débordés et ont trop d'interventions à faire, ils ne peuvent pas répondre aux besoins des jeunes. C'est pour ça qu'il faut mettre les jeunes ensemble et leur faire faire des projets communs. Ça devient plus facile de développer des passions en groupe, il faut socialiser, être ensemble, être humain et avoir du cœur avec les jeunes. Même si tu te plantes, c'est pas grave, mais il faut te tenir la main pour que tu te relèves. Ce n'est pas en punissant et en disant « c'est pas correct ». On ne peut pas punir et demander d'aller mieux. Donc, il faudrait vraiment faire des coopératives pour les mères monoparentales, les regrouper en ensembles et les faire participer. C'est difficile aussi d'aller à l'école 40 heures par semaine et s'occuper de son enfant en même temps. Moi, j'ai essayé et je n'ai pas été capable de le faire. Si un jeune veut aller à l'école 10 heures, et qu'il réussit, il y a déjà là un bon bout de fait. Voilà... J'espère que vous m'avez comprise.

## ÉCHANGES ET DISCUSSIONS

Concernant les résultats de la recherche du GRISE, un jeune participant croit que, s'il y a eu des améliorations après un an en Centres jeunesse, c'est sans doute parce que les jeunes n'ont pas le choix d'entrer dans le moule. Jean Toupin n'est pas de cet avis. Il souligne que les jeunes ont des façons très différentes de réagir à leur passage en Centres jeunesse. Si on peut dire que certains d'entre eux « entrent dans le moule », plusieurs vont rester tels qu'ils sont. Les Centres jeunesse n'ont pas le pouvoir d'intervention qui fait que les jeunes vont changer. Ce que la recherche présente comme changements, ce sont les changements que les jeunes eux-mêmes ont mentionnés, en toute confidentialité. Alors, s'ils disent qu'ils ont moins de problèmes, on prend pour acquis qu'ils ont moins de difficultés qu'avant.

Une jeune demande s'il y a un dialogue entre les intervenantE-s des Centres jeunesse et les travailleurs sociaux. Elle ajoute qu'elle n'avait pas le droit de lire le journal lorsqu'elle était en centre et qu'elle s'est sentie bien mal préparée lorsqu'est venu le temps d'affronter le monde extérieur. Elle demande si des choses seront faites pour améliorer le passage à l'âge adulte pour les jeunes en Centres jeunesse. Mme Gilbert répond qu'il y a déjà des choses qui sont faites actuellement. On doit savoir que 40 % des jeunes en centres de réadaptation sont abandonnés par leurs parents. On a à travailler avec eux pour acquérir leur autonomie, mais c'est vrai que nous n'avons plus le mandat à partir de 18 ans. C'est épouvantable et il ne faudrait pas qu'on coupe à 18 ans en cessant de donner des services, mais nous n'avons plus le mandat de le faire. On doit améliorer les liens entre les Centres jeunesse et les organismes communautaires qui donnent des services à l'extérieur, et faire le pont avant que les jeunes n'atteignent leur majorité. Il y a aussi des choses qui se font à l'interne. J'inviterais les gens à aller vérifier ce qui se fait déjà pour faciliter le passage à l'âge adulte et qui fonctionne à l'intérieur des centres de réadaptation. Au Québec, on dit qu'on s'occupe bien de nos jeunes, mais beaucoup de parents abandonnent leurs enfants entre 16 et 17 ans. Les CJ n'ont ni le mandat, ni les ressources pour s'occuper des jeunes après 18 ans, il faut donc absolument qu'ils fassent les liens avec les autres ressources disponibles.

Une participante dit avoir beaucoup apprécié la présentation de Mme Gilbert parce que ça lui a permis de faire tomber certains préjugés qu'elle avait envers les Centres jeunesse. Même si les CJ n'ont plus le mandat d'offrir des services à 18 ans, on devrait aborder leur prise en charge dans un continuum. Les jeunes qui arrivent très jeunes en CJ devraient être préparés à l'autonomie dès le départ, de façon à ce que leur passage à l'âge adulte se fasse plus facilement. Il est important également pour chacun d'entre nous de rester ouvert, de façon à ne pas entretenir de préjugés, ni envers les CJ, ni envers les jeunes. Mme Gilbert rappelle que le premier principe de la Loi de la protection de la jeunesse est la responsabilisation des parents. Ce sont donc les parents qui doivent aider l'enfant à acquérir son autonomie. Or, dans les CJ, il y a des parents et des jeunes avec lesquels on a de la difficulté à fonctionner. L'intervention des CJ arrive en bout de ligne et on attend d'eux qu'ils règlent des problèmes complexes, des problèmes qui sont souvent intergénérationnels. Il y a beaucoup d'intervenantEs qui préparent les plans d'intervention avec les parents et les enfants, de façon à ce que ça ne se résume pas à quelque chose de directif. De plus en plus, les formations qui sont données aux intervenantEs vont dans ce sens-là. Il faut que les objectifs du plan d'intervention viennent du jeune sinon ça ne passera pas. Alors, c'est

vrai qu'il faut travailler l'autonomie dès le départ, mais il faut la travailler aussi avec les parents parce que ce sont eux les premiers responsables, pas les CJ.

Une participante revient sur l'importance de favoriser le dialogue entre les CJ et les organismes communautaires. Elle fait valoir le fait que tous les intervenantEs ont des formations semblables et qu'ils ont tous le même objectif de venir en aide aux jeunes. Donc, il devrait être possible pour eux de s'entendre et de se rejoindre.

Sur le passage à l'âge adulte, il ne faut pas oublier que la situation est très différente pour les jeunes de la population en général et pour ceux qui sont en centres de réadaptation. À 17 ans, quand on vit dans une famille, on a la chance d'expérimenter des moments de liberté et d'autonomie avant de devoir se prendre en charge totalement. En centre de réadaptation, le jeune ne peut pas faire cette expérimentation puisque, s'il le fait, il sera nécessairement puni. Donc, la préparation à l'autonomie doit se faire aussi en permettant aux jeunes d'acquérir, petit à petit, un peu plus de liberté.

Une jeune mère de trois enfants trouve que les parents n'ont pas beaucoup de support. Elle souligne que si les adolescentes ont des difficultés, c'est souvent parce que les parents ne savent pas ou n'ont pas su quoi faire. Il serait donc important, selon elle, d'offrir davantage de soutien aux jeunes parents. Une autre participante dit avoir vécu 8 ans en centre d'accueil. Les éducateurs ont des dossiers sur les jeunes dont ils s'occupent, mais ils vont rarement les voir pour leur donner du renforcement positif. Ils se concentrent toujours sur le négatif. Il faut faire comme ci ou comme ça, parce qu'on ne l'a pas bien fait, mais où sont les points forts dans tout ça ? La majorité des jeunes font leur crise d'adolescence vers 15 ou 16 ans, mais quand on est en centre d'accueil, c'est comme si on n'y avait pas droit.

Un participant dit que, pour lui, c'est l'hypocrisie des systèmes qui l'énerve. Pour lui, la DPJ est un milieu carcéral, avec des éducateurs « spécialisés », qui tentent de changer des comportements qu'eux jugent déviants. Il souligne le fait que, dans l'intervention jeunesse, il y a trop de personnes qui n'ont aucune référence par rapport à ce qu'elles sont elles-mêmes. Elles ont à appliquer des règles qu'elles ne sont pas elles-mêmes en mesure de respecter. Ce participant a beaucoup travaillé avec les jeunes et il a vu l'impact de la DPJ sur eux.

Une intervenante en CJ parle de la lourde charge de travail pour les éducatrices et les éducateurs. Elle tient à rappeler qu'il n'y pas que des histoires d'horreur qui se passent en CJ, mais qu'il y a aussi de belles réussites. Elle déplore le fait qu'il n'y ait pas suffisamment de ressources pour favoriser le passage des jeunes en appartement à l'âge adulte. Les listes d'attente sont nombreuses pour tous les types de services, activités, services de santé, etc. Les intervenantEs des CJ doivent donc composer avec ce manque de ressources, et lorsqu'ils n'arrivent pas avec des résultats positifs, ils se font blâmer. Le système est-il présent pour aider les éducatrices et les éducateurs là-dedans ?

Une jeune mère qui a vécu dans les CJ a maintenant une enfant qui reçoit également des services de la DPJ. Elle veut faire des recommandations à Mme Gilbert. Elle dit qu'elle a perçu cette dernière comme une « martyre » dans l'allocution qu'elle a prononcée. Mme Gilbert demandait aux organismes d'être ouverts aux CJ, mais la jeune mère propose plutôt que ce soient les CJ qui fassent preuve de plus d'ouverture. Il leur faudrait aussi laisser la chance aux jeunes de s'exprimer et de voir la compétence de la mère et du père.

Une intervenante d'une Auberge du cœur dit qu'ils accueillent de plus en plus les enfants de la DPJ. Ils accueillent des jeunes de 17 à 30 ans et, main-

tenant, ils hébergent des jeunes parents qui sortent de la DPJ ou qui ont fait un séjour en Centres jeunesse. Ils ont donc à s'adapter à cette nouvelle réalité et lorsqu'ils essaient de discuter avec les gens du réseau, c'est très difficile. Ces derniers leur donnent peu de crédibilité et, malgré la bonne volonté des intervenantEs, c'est comme si les représentants du réseau, parce qu'ils ont un mandat du gouvernement, voulaient enseigner aux organismes communautaires comment il faut agir avec les jeunes. Ils ont peu d'écoute pour ce que les organismes ont à leur proposer. Tantôt, Mme Gilbert suggérait que les intervenantEs des CJ soient à l'écoute des jeunes pour les plans d'intervention parce que, si les jeunes ne sont pas impliqués dans cette démarche, ça ne fonctionne pas. C'est la même chose pour les groupes communautaires. Un projet pilote a été mis sur pied à Drummondville par cette Auberge du cœur, pour soutenir les jeunes parents en difficulté qui veulent garder leurs enfants mais qui refusent de participer à certains programmes d'intervention précoce (OLO, par exemple). Par contre, l'organisme se fait tordre le bras par les CJ pour avoir accès à la partie du financement qui correspond à ce volet-là de ses activités. Alors, il faut aussi que les organismes se restreignent aux critères, malgré qu'ils innovent avec des choses qui collent aux besoins de ces jeunes-là. Le souhait de cette intervenante serait donc qu'on écoute davantage ce que les organismes qui travaillent sur le terrain ont à proposer d'innovateur. Le soutien aux jeunes familles est essentiel. Trop souvent, on enlève les enfants aux parents au lieu de leur donner du soutien parce que les intervenantEs de la DPJ n'ont pas le temps de faire ce travail-là.

Un jeune qui a vécu dans la rue et qui s'est retrouvé en CJ se questionne sur la capacité des intervenantEs d'aider les jeunes s'ils n'ont pas vécu la même chose. Selon lui, même les meilleurs baccalauréats ne peuvent suffire à faire comprendre à quelqu'un les besoins de ces jeunes si l'intervenant n'a pas un vécu semblable. Mme Gilbert est d'accord, mais en même temps, elle dit qu'il y a de plus en plus de jeunes intervenantEs dans les CJ. C'est sûr que les intervenantEs n'ont pas vécu les mêmes expériences que les jeunes avec lesquels ils travaillent, sauf que, au-delà du diplôme qu'ils ont reçu, on essaie de poursuivre leur formation sur le terrain, dans les organismes communautaires, par exemple. Le médecin qui va soigner n'a pas nécessairement besoin d'avoir eu les maladies lui-même pour être en mesure d'intervenir. Il faut se fier à l'intégration des concepts et à la bonne volonté des gens qui ont choisi cette carrière-là pour mieux aider les jeunes. Dans tous les milieux, on commence par la base. Manon Rioux ajoute que ce qui est surtout à déplorer chez les intervenantEs des CJ, c'est que leurs interventions se concentrent uniquement sur le comportement des jeunes. Il faut plutôt travailler à partir de ce que les jeunes vivent pour les amener éventuellement à s'insérer et à se réinsérer, et non pas seulement sur leur comportement.

Jean Toupin ajoute également que, en milieu universitaire, si les futurs intervenantEs sont bien formés en terme de compréhension des problématiques et de perspectives, ils ne sont pas nécessairement bien formés pour interagir avec les jeunes, dans leurs capacités relationnelles, dans leurs capacités à donner à l'autre. Il n'est toutefois pas certain que ce genre de choses puisse s'apprendre à l'université, mais ce qui est certain, c'est qu'il y a des gens qui l'ont. Ce sont donc ceux-là qu'il faut essayer de pousser à l'avant. Un étudiant au baccalauréat répond que, dans les manuels avec lesquels il travaille, il n'existe pas de réponse précise à des problèmes précis, les professeurs essaient plutôt de faire réfléchir les étudiants. Il trouve étrange qu'il existe des gens qui soient passés par la même formation que lui et qui aient besoin de se faire rappeler qu'il faut écouter la parole des jeunes. Ce

qu'on apprend à l'université c'est justement de prendre le temps d'écouter les jeunes parce qu'on n'a pas les réponses. Il faut que la rage des jeunes puisse s'exprimer pour qu'ensuite les solutions viennent d'eux-mêmes. Tout ce que les intervenantEs peuvent faire, c'est de leur montrer où sont les ressources. L'étudiant termine en demandant à Ève-Lyne si elle croit que si les intervenantEs étaient moins surchargés de travail, ils arriveraient à mieux aider les jeunes à découvrir et à vivre leurs passions. Elle répond que oui, sans doute, mais qu'il est également important que des jeunes aident d'autres jeunes. Pour elle, s'asseoir en face d'un intervenant est moins profitable que de s'asseoir à côté de quelqu'un qui la comprend. C'est moins épeurant de dire à cette personne qu'elle a rechuté, de dire ce qu'elle pense vraiment et comment elle se sent. Quelqu'un qu'elle puisse voir comme un ami et non pas quelqu'un qui va la trahir.

Un jeune demande si les directrices et les directeurs régionaux de Centres jeunesse prennent le temps d'aller sur le terrain pour voir comment les choses se passent vraiment. Mme Gilbert répond que oui, qu'ils vont dans les familles d'accueil et dans les unités de réadaptation. Il ne s'agit pas d'une obligation cependant, c'est un choix personnel, mais c'est important de le faire pour connaître ce qui se passe. Un autre jeune demande s'il y a un renouvellement de la formation offerte aux futurs intervenantEs pour être en mesure de s'adapter aux changements qui surviennent d'une génération à l'autre. On lui répond que oui puisque les problèmes sociaux évoluent eux aussi. Ils ne sont plus les mêmes que ceux des années 1980.

*Une capsule vidéo a été préparée pour tous les ateliers. Le compte rendu de ces capsules n'a cependant pas été produit pour chacun d'entre eux.*

### **ATELIER 1 – Les jeunes peuvent-ils faire valoir leurs points de vue quant à leurs placements, leurs transferts et leurs plans d'intervention ?**

#### **Présentation de Marie-France Beaulieu**

Représentante régionale de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de Val-d'Or, enquêteur médiateur

Mme Beaulieu commence par rappeler quelques dossiers auxquels elle a participé à la Commission. Elle est notamment co-auteure d'une enquête systémique sur le Centre de réadaptation de Val d'Or et d'une enquête sur la communauté Algonquine. Elle commente ensuite le thème de l'atelier de façon générale en rappelant les principaux droits des jeunes hébergés :

- 1) droit de participer au plan d'intervention ;
- 2) droit d'être entendu sur les transferts ;
- 3) confidentialité ; et,
- 4) droit de recevoir une copie des règles internes.

Elle signale que la Commission de l'Abitibi traite plusieurs plaintes par année, notamment sur des cas concernant l'utilisation de l'isolement, de la contention, de la modification des plans d'intervention et qu'il y a effectivement des problèmes sérieux à signaler. Elle affirme cependant qu'un climat de respect et d'ouverture de la part du jeune et du Centre jeunesse peut changer des choses, tant sur l'approche d'intervention que sur le contenu.

Mme Beaulieu fait un rappel du rôle de la Commission : droit d'enquête et droit de saisir le Tribunal directement en cas de désaccord entre le jeune et son intervenante. Les plaintes des jeunes ne sont pas nécessairement retenues. La Commission peut intervenir pour régler les différends si aucun



accord n'est possible entre le jeune et le CJ. C'est un avocat privé ou de l'aide juridique qui doit représenter le jeune lorsqu'il est entendu par la Commission. Le contexte du travail de la Commission n'est pas toujours facile à cause d'une réaction de « défense de système » observée dans certains CJ, surtout lorsqu'ils ont été soumis à des enquêtes. Mme Beaulieu note cependant une progression de l'ouverture depuis quelque temps. Elle rappelle aussi que la majorité des litiges sont réglés à l'amiable. Dans des situations urgentes, la commission en appelle directement au CJ et essaie de trouver une solution. Les plaintes peuvent être faites par lettre, en personne ou au téléphone. Le délai pour obtenir une décision de la Commission est habituellement de six mois.

## ÉCHANGES ET DISCUSSIONS

On demande qui informe les jeunes de leurs droits dans les centres de réadaptation ainsi que de l'existence de la Commission ? Mme Beaulieu répond que c'est à la Commission de diffuser cette information dans les CJ. On le fait généralement par des visites, la distribution de dépliants ainsi que par la publication d'une page dans le code de vie du CJ. En Abitibi, suite à l'enquête systémique de la Commission, il y a eu une réaction de fermeture totale du CJ. On refuse maintenant tout accès à la Commission et on refuse même de distribuer des dépliants. La défense de système est très forte à cause d'une grande susceptibilité. Cette situation n'est cependant pas la même ailleurs, c'est particulier à cette région.

### **Présentation de Me René Binet**

Avocat spécialisé en droit de la jeunesse.

Me Binet se présente comme un avocat qui a une longue pratique avec les jeunes et qui en a appris beaucoup au fil des années. Son rôle est d'accompagner le jeune dans le processus judiciaire, de le représenter dans le cas d'un délit et, surtout, de prendre le temps de lui expliquer les choses. Il prend sa version des faits. C'est souvent très dramatique et émotif. Au niveau du droit des jeunes d'être entendus, il a souvent dû avoir recours à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Il a été témoin de nombreux abus, comme par exemple des cas de mise en isolement de trois jours et beaucoup de transferts indus.

Le droit de la jeunesse est encore très jeune. Il reste encore beaucoup de chemin à faire. On en est encore aux premiers balbutiements comparé aux droits des femmes ou aux droits de la personne qui ont provoqué davantage de changements sociaux. La Charte des droits est encore sous-utilisée en droit de la jeunesse. Toute une nouvelle génération d'avocats devrait travailler à faire respecter les droits sociaux des jeunes : droit à l'école, à la santé, au logement. Ça serait toute une révolution.

Il est déplorable de constater que certains avocats travaillent au volume dans des salles d'audience qu'on appelle pro-forma. Cette pression du volume peut bâillonner un jeune. On doit tenter de créer une alliance entre le jeune et les intervenantEs. C'est certain que les jeunes ne veulent jamais être placés. Il faut noter que certains juges sont meilleurs que d'autres pour faire parler les jeunes sur leurs besoins. Ce n'est pas égal partout.

## ÉCHANGES ET DISCUSSION

On demande comment les jeunes sont préparés pour leurs témoignages dans les cas de protection ? Me Binet répond qu'il n'existe pas de procédure pré-établie. Chaque cas est différent. On commence généralement à travailler les admissions de faits par le jeune et, ensuite, on essaie de cerner les questions en litige. On essaie d'être pragmatiques pour chercher l'adhésion du juge, de la DPJ et du jeune. On essaie d'être conciliateurs et d'éviter les débats gagnant/perdant. Mme Sonia Gilbert, directrice de la Protection de la jeunesse, remercie Me Binet pour sa sensibilité à l'égard des intervenantEs. Puis, elle demande s'il croit, par pur fantasme, qu'on ne pourrait pas utiliser la Charte des droits pour interpellier aussi les parents sur les lésions de droits qu'ils font subir aux enfants ? Me Binet lui répond qu'il a le même « fantasme » que Mme Gilbert sur l'utilisation de la Charte. Il propose de se mettre ensemble pour essayer de boucher les « nids-de-poule » du système que sont la pauvreté, la défaillance de l'école et le manque d'estime de soi. Comme adultes, nous avons une tolérance incroyable face au décrochage scolaire qui est à 42 % au Québec alors qu'il n'est que de 1 % en Finlande. On s'habitue, à tort, à des situations anormales. Il faut créer de véritables liens affectifs avec les jeunes et des tuteurs de résilience. Me Binet ajoute que, pour changer les choses, il essaie de faire des alliances avec les intervenantes mais que celles-ci sont débordées. Certains critiquent de l'intérieur, mais plusieurs lui ont confié qu'il existe une véritable loi de l'omerta à l'intérieur des Centres jeunesse. Quand le système stresse les intervenantes, celles-ci stressent les jeunes. Les intervenantes ne devraient avoir à gérer que 10 à 15 dossiers au maximum.

### Présentation de Léonel Bernard

Délégué à la jeunesse, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

M. Bernard se présente d'entrée de jeu comme une personne issue de l'immigration, il y a 24 ans. Il a étudié le droit, l'ethnologie et le service social. Il détient un doctorat en Sciences humaines appliquées. Il se propose de répondre à la question posée par l'atelier par le biais d'une approche juridique. Il souligne que la manière dont la question est posée peut insinuer que le système est répressif. Il faut regarder cela avec nuance.

Avant de voir si les droits des jeunes sont respectés, il faut commencer par définir la notion de « sujet de droit ». Il est intéressant de noter que cela a beaucoup évolué depuis l'époque des Romains, alors que le père avait tous les droits sur les enfants, y compris celui de mort. Les droits individuels sont liés à l'apparition du capitalisme, qui avait besoin de cette liberté individuelle pour permettre que les gens soient libres de vendre leur force de travail. Aujourd'hui, le système ne crée pas un individu *ex nihilo*, c'est-à-dire qu'il ne part pas de rien. Le jeune a des droits qui sont tout d'abord donnés par ses parents. Ses droits sont donc limités par ses parents.

L'idéal du sujet de droit n'est pas toujours une réalité. La sociologie féministe nous apprend que les femmes sont toujours minoritaires car elles ont historiquement des pouvoirs sociaux limités et que cela se transmet. Cela nous amène aussi à constater que les pouvoirs sociaux se transmettent corollairement selon la couleur. On doit voir et comparer la réalité des Québécois d'origine française à ceux d'origine haïtienne en fonction de cette transmission des pouvoirs sociaux.

Les praticiens du social appliquent aussi ces critères en fonction de leur origine sociale et cela produit ce que l'on appelle une discrimination systémique dont sont particulièrement victimes les jeunes Haïtiens. Ces jeunes sont, au

départ, deux fois plus signalés. Ces signalements sont ensuite codés à l'évaluation et cela produit comme résultat que les jeunes d'origine haïtienne sont plus souvent retirés de leur famille, plus souvent judiciairisés et plus souvent l'objet de recommandations de placement. Il faut donc trouver des pratiques alternatives pour sortir de la discrimination systémique. Les familles haïtiennes ne font pas souvent appel aux ressources pour faire valoir leurs droits et les jeunes héritent ensuite de ces lésions de droits.

Pour arriver à l'égalité de fait des droits, les jeunes doivent, entre autres, participer à leur plan d'intervention. Le plan d'intervention peut être négocié à la condition qu'on donne un certain pouvoir au jeune, car il va sans dire qu'une personne sans pouvoir ne peut négocier quoi que ce soit. Le contact du système avec les minorités engendre trop souvent des lésions de droits et cela est paradoxal dans le contexte où c'est d'abord et avant tout un système orienté vers la protection.

## ÉCHANGES ET DISCUSSION

### *IntervenantEs des Centres jeunesse ou DPJ*

Une intervenante souligne qu'ils sont souvent débordés et qu'ils donnent eux-mêmes le numéro de la Commission des droits pour les plaintes. Les intervenantEs ne sont pas toujours d'accord avec ce qui se passe dans leur système. À cause du manque de ressources, on est parfois obligé d'envoyer le jeune dans un endroit qu'on n'aurait pas souhaité. Quand les jeunes sont hébergés, on a la difficulté de devoir composer avec l'autorité des parents pour les droits de sortie. Par exemple, si un jeune veut sortir un samedi soir et que ses parents ne veulent pas, l'intervenante doit les écouter. Quelquefois, les parents privent les jeunes de cigarettes ou de sorties par vengeance, et les intervenantEs se retrouvent coincés entre les deux.

Une intervenante des Centres jeunesse qui vient du communautaire dit qu'elle se sent très proche de l'approche communautaire et qu'elle reconnaît qu'il y a des lacunes dans le système des CJ. Elle se questionne parfois sur la non-reconnaissance des organismes communautaires par les Centres jeunesse et aussi l'inverse, la non-reconnaissance des Centres jeunesse par le communautaire. Elle croit qu'il faut travailler la complémentarité. Une représentante de l'Association des centres jeunesse reconnaît pour sa part qu'il y a parfois des lacunes dans un si gros système. Ce n'est pas uniforme. Ce qui manque, c'est l'ampleur du problème. Il faudrait savoir s'il s'agit de cas isolés ou si c'est généralisé. On n'a pas de méthodologie rigoureuse ici, c'est plutôt subjectif. Selon les sondages des Centres jeunesse sur la satisfaction, les CJ obtiennent de très bonnes cotes sur la capacité d'écoute et d'intervention. On a surtout des problèmes sur la continuité.

Mme Gilbert dit que, comme directrice de la Protection de la jeunesse, elle reconnaît la surcharge de travail. On sait qu'il faudrait un maximum de 15 dossiers par intervenantE. Les Centres jeunesse sont victimes des coupures dans les autres systèmes. Par exemple, depuis qu'il y a eu beaucoup de coupures dans les écoles, il y a eu 20 % de plus de signalements à la DPJ.

### *IntervenantEs communautaires*

Une intervenante communautaire constate que c'est très difficile d'avoir accès aux Centres jeunesse pour les informer des ressources communautaires. On a essayé plusieurs fois et ça s'est souvent soldé par un refus. Beaucoup de jeunes ne connaissent pas leurs droits et voient leur situation comme étant dramatique. Ils sont découragés et ont l'impression que leurs démarches n'auront

aucun effet. Un autre intervenant ajoute que, dans les exemples donnés par les Centres jeunesse, la décision finale concernant le jeune est prise par quelqu'un d'autre que lui. Le Centre jeunesse est comme une micro-société. Cet intervenant a l'impression que les jeunes n'utilisent pas toutes les ressources de façon systématique. Est-ce que les éducateurs font de l'intimidation pour décourager les jeunes d'utiliser les mécanismes de plainte ?

Un autre intervenant a l'impression qu'on est encore au même point et qu'on ressort les mêmes constats que dans le « Dossier noir ». Il espère qu'on trouvera des solutions et que la collaboration inter-établissements se réalisera. Comme travailleur de rue, il déplore qu'on perde complètement le contact avec le jeune quand il entre au centre d'accueil. Il faudrait faciliter l'accès à l'interne pour les intervenantEs communautaires. Il faut se positionner de façon commune pour revendiquer ensemble plus de ressources pour les jeunes.

Un autre intervenant dit qu'il est souvent difficile de faire reconnaître les pratiques du milieu communautaire auprès de la police, du CLSC et des Centres jeunesse. Dans sa pratique à lui, cet intervenant constate que 99 % du temps, les jeunes ne se sentent pas écoutés car on les écoute trop souvent avec des oreilles de professionnels.

Un autre intervenant constate que les droits des jeunes ne sont pas respectés de façon adéquate dans les Centres jeunesse et que les jeunes transportent cette frustration longtemps après leur sortie. La collaboration avec les organismes communautaires doit se faire dans le respect de leurs missions pour ne pas qu'ils soient forcés de répondre au délestage du réseau. Il faut que les jeunes soient accompagnés dans leurs démarches de défense des droits, même lorsqu'ils sont hébergés, d'autant plus que la réforme de la LPJ va les priver du droit à un avocat en déjudiciarisant les dossiers. Il faudrait permettre aux organismes jeunesse de jouer leur rôle d'advocacy, notamment en les laissant entrer dans les unités pour faire de l'accompagnement.

### **Jeunes**

Une jeune dit qu'elle aimerait connaître le point de vue des représentantEs de la DPJ sur le colloque ? À 16 ans, elle a dû partir de chez sa mère suite à un acte criminel. Elle a ensuite vécu avec un conjoint violent de 23 ans et est tombée enceinte de lui. La DPJ est venue chez elle suite à l'appel de sa mère, mais elle n'a rien fait pour la protéger de son conjoint violent. Un autre intervenant est aussi venu et il n'a rien fait non plus. Suite à la naissance de sa fille, le père a continué d'être violent avec elle. La DPJ est alors arrivée et l'a menacée de lui enlever son enfant si elle ne portait pas plainte. Son ex-conjoint a eu 17 séances de non-violence et s'en est tiré avec ça. Elle, elle a suivi un cours qui l'a beaucoup aidée dernièrement, ça s'appelait Sylva Bergeron. C'est un cours basé sur le respect de soi.

Une autre jeune dit qu'elle a l'impression de ne pas vivre sur la même planète que les autres participantEs de l'atelier parce qu'elle n'a jamais été informée de ses droits quand elle était en Centres jeunesse. Elle a été placée et sa fille de 2 ans lui a presque été enlevée. Elle a été obligée d'aller dans un organisme communautaire pour chercher des informations sur ses droits. Une autre jeune dit qu'elle a eu cinq intervenantEs en quatre mois quand elle a été prise en charge par la DPJ à 17 ans. Elle a ensuite eu des problèmes avec la DPJ quand sa fille est née. On l'a forcée à laisser son emploi, sous peine de perdre sa fille.

### **Autres intervenantEs**

Une autre personne déplore que les Centres jeunesse disent qu'ils prennent en compte le point de vue du jeune mais qu'il a l'impression que ça disparaît une fois rendu au Tribunal. Me Binet commente en disant que le système est comme une pyramide à l'envers. Il y a ceux qu'il appelle les « missionnaires du terrain » et, au-dessus, il y a les gestionnaires qui les écrasent. Les jeunes eux-aussi sont écrasés par le système. Pour être entendus, il doivent être dans une situation de lien de confiance et ce n'est certainement pas les nombreux transferts d'établissements et d'intervenantEs qui les aident. Me Binet ajoute qu'il a lu dernièrement le livre « La société malade de la gestion » et que cela l'a emmené à faire quelques réflexions. Les dispensateurs de services sont écrasés par le système et les jeunes sont laissés pour compte. Il a été témoin de jeunes qu'on a laissés 25 jours à l'Escale, une unité temporaire du Tribunal de la jeunesse de Montréal. C'est abusif et on a même critiqué les avocats pour avoir fait des plaintes. La machine est tellement lourde que ça bouffe tout l'argent et les ressources. Il faudrait réellement couper dans les frais de gestion. Il faut sortir du corporatisme et se mettre ensemble pour dénoncer.

En terminant, M. Bernard fait remarquer que, malgré les nombreux rappels de l'animateur, personne n'a abordé la question des minorités dans les interventions. Selon lui, cela est très parlant.

### **ATELIER 2 – Isolement et contention : comment intervenir dans le respect des droits des jeunes ?**

#### **Présentation de Julie Desrosiers**

Professeure à la faculté de Droit de l'Université Laval

Mme Desrosiers définit d'abord ce qu'est l'isolement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un document sur les orientations ministérielles sur l'isolement, publié en 2002 et qui possède une valeur légale, définit l'isolement de la façon suivante: « *Mesure de contrôle qui sert à confiner une personne dans un lieu pour un temps déterminé, d'où elle ne peut sortir librement* ». D'autre part, selon l'article de loi 118.1 (1998), « *l'isolement doit être utilisé dans le but d'empêcher la personne d'infliger des sévices à autrui ou à elle-même. Il doit constituer une mesure exceptionnelle de dernier recours* ».

Cette mesure touche donc à deux droits fondamentaux, soit la liberté de circuler et l'intégrité physique. Elle touche également à deux notions, celle d'urgence et celle du consentement. La première fois qu'un jeune se présente en crise, son consentement n'est pas nécessaire. Cependant, l'utilisation de cette mesure doit faire partie du plan d'intervention convenu avec le jeune. Il est à préciser que le consentement va au-delà de la simple information. Il est également à noter que cet article de loi avait été lancé sous les pressions du milieu œuvrant auprès des personnes au prise avec des problèmes de santé mentale et non de jeunes en protection.

Lorsque l'on parle d'isolement, on doit faire référence au risque imminent d'agression physique ou d'automutilation. Cependant, dans la pratique, l'isolement est utilisé à d'autres fins comme par exemple, dans le cas d'un retour de fugue, et ce, de façon quasi-systématique. De plus, cette mesure doit comporter une utilisation minimale. C'est-à-dire qu'aussitôt que le jeune est calme, il doit pouvoir sortir de son isolement. Ce qui implique que les éducateurs se doivent d'offrir une supervision attentive, en plus d'être précisée dans le temps (aller voir le jeune aux 15 minutes). Un jeune qui dort dans sa cham

bre fermée à clé, suite à une mise en isolement, devient donc un acte que l'on peut considérer comme illégal.

L'utilisation de la salle de retrait, de la chambre fermée à clé, les temps de réflexions et les arrêts d'agir ne sont pas considérés comme des mesures d'isolement par les intervenantEs. Ce qui peut créer l'illusion que le recours à la pratique de l'isolement est peu utilisé. Aussi, son recours est installé dans la logique institutionnelle, comme par exemple dans le cas des changements de quarts de travail des intervenantE-s.

### **Présentation de Roger Brunette**

Directeur des services de réadaptation en internat, Centre Jeunesse de l'Outaouais

Tout d'abord, M. Brunette fait état de l'évolution des pratiques en notant que l'arrivée de la Loi sur la protection de la jeunesse amenait la notion d'enfant comme sujet de droit. Ce qui avait heurté la pratique et les intervenantE-s de l'époque. Il décrit ensuite les articles 5, 7, 8, 9 et 10 qui illustrent le droit des jeunes d'être informés. En second lieu, M. Brunette fait état des caractéristiques de son établissement : le nombre de places et d'unités, les équipes de travail, les équipements, etc.

En troisième lieu, il nomme les facteurs facilitant l'application des mesures d'isolement et de contention dans le respect des droits, dont : une mission et un mandat clair, des ressources humaines compétentes, un processus de formation continue, une vie d'équipe nourrissante et gérée par un chef de service, le processus d'admission, le processus d'intervention clinique centré sur les besoins du jeune, des programmes adaptés puisque questionnés et en constante évolution et, des politiques et des procédures qui font sens au quotidien et dans leur application.

Né après le Rapport Batshaw, le Centre jeunesse de l'Outaouais fonctionne avec de petites unités. Les aspects prédominants dans ces facteurs facilitants sont les suivants :

- 1) Ils font le choix d'investir dans la qualité de l'intervention avec le jeune, par exemple, en l'informant de ses droits dès son admission.
- 2) Ils investissent dans la formation continue des ressources humaines. Aussi, par le soutien à travers la supervision et l'évaluation suite à une période probatoire.
- 3) Les interventions sont basées sur des valeurs telles que le respect, la transparence, l'honnêteté, etc.
- 4) Ils ont investi dans l'établissement d'un climat propice à la prise en charge à travers des relations *égalitaires* où le jeune a son mot à dire.
- 5) L'isolement n'est pas considéré comme une mesure disciplinaire, même dans l'architecture du bâtiment, et cela, même dans un contexte de garde fermée, on ne retrouve pas de salle d'isolement.
- 6) Le plan d'intervention déterminé avec le jeune doit faire sens pour lui et non seulement pour l'intervenantE.
- 7) L'isolement et la contention peuvent conduire à des abus de pouvoir et n'ont rien de « réadaptatifs ».

En quatrième lieu, M. Brunette fait une analyse sommaire de leurs pratiques en énonçant des données de recours à l'isolement et à la contention (nombre et durée). Concernant la contention, ils ont changé leur façon de faire à l'aide d'une formation portant sur le rapport thérapeutique. M. Brunette précise dans quelles circonstances l'utilisation de ces mesures de contrôle exceptionnelles restent respectueuses des droits. Elles sont utilisées en dernier recours, appliquées avec

parcimonie, employées dans le respect, la dignité et en toute sécurité et elles sont encadrées de façon rigoureuse. Il souligne que la qualité des services d'un établissement témoigne de la valeur fondamentale qu'est le respect de la personne, l'usager devant être au centre des préoccupations.

En terminant, M. Brunette décrit ce que sont les mesures disciplinaires, l'isolement, la contention ainsi que les conduites dangereuses. Le défi qui se présente maintenant est de définir des balises claires de la pratique d'utilisation des mesures disciplinaires puisqu'il semble y avoir une certaine ambiguïté quant aux termes tels que « sécurité » et « intégrité de la personne ». Un support professionnel serait le bienvenu afin d'analyser et d'encadrer davantage les pratiques.

## CAPSULE VIDÉO

Cette capsule présente huit témoignages surprenants qui mettent en lumière les abus d'utilisation de l'isolement, tant pour la durée (d'une à trois heures), que pour les motifs évoqués (comme celui d'aller aux toilettes plus tôt que prévu). Il s'est dégagé, devant les situations d'abus répétitifs, un sentiment de frustration et de révolte, plutôt que de générer les résultats *réadaptatifs* escomptés. Un témoignage a démontré que la réflexion avait été une mesure appropriée. Un autre jeune, mis à l'écart à cause de sa tendance contrôlante, a dit, après coup, avoir apprécié la réflexion que ces moments de solitude forcée lui ont procurée.

## ÉCHANGES ET DISCUSSION

Le débat a soulevé les observations de plusieurs intervenantE-s dans la pratique. En plus de soulever que l'utilisation abusive du retrait et de la réflexion comme isolement déguisé, prétendant être dans l'intérêt de l'enfant, est peu encadrée et très imprécise. Surtout qu'elle est appliquée sur une base comportementale aux manquements des règles établies dans le code de vie. Des règles convenues par qui, selon quelles balises ? D'une unité à l'autre, ces règles varient et des comportements tels que chanter sous la douche ou dormir nu peuvent constituer un enfreint aux règles et conduire le jeune dans sa chambre fermée à clé qui, selon la loi, doit être considéré comme une mesure d'isolement.

L'étymologie du mot isolement ramène à l'île déserte. Est-ce cela que l'on veut pour nos enfants ? De plus, du point de vue psychanalytique et selon une expérience clinique effectuée sur des enfants de trois ans, l'isolement de trois minutes ramenait l'enfant à vivre l'angoisse de la mort (*si ma mère ne m'aime pas, elle cessera de me nourrir et je mourrai*). On trouve aberrant de punir un enfant sur son comportement ou sur une attitude générée par une blessure profonde et non considérée. La solitude ne peut être bénéfique que si elle est perçue comme un moyen de réflexion. Ce qui ne peut s'accomplir sans un accompagnement significatif et en étant à l'écoute du jeune.

On ramène également l'importance d'offrir aux jeunes en réadaptation un milieu de vie propice à la prise en charge du jeune comme membre actif dans sa micro-société, dans le but de les transposer dans la société lors de leur sortie. On mentionne aussi que des mesures telles que l'isolement et la contention ont peu de raisons d'être puisqu'elles ne permettent pas au jeune d'atteindre ses objectifs et semble plutôt aller à l'encontre de sa « *réadaptation* ».

On met donc en évidence les dérapages fréquents qui sont inefficaces et

illégaux. Pourquoi donc continuer d'y avoir recours et ne pas envisager d'autres méthodes pour prévenir le recours à de telles mesures. On rappelle également que, d'après le livre de Michel Foucault « *L'architecture punitive* », les punitions et les conséquences doivent avoir un sens et un lien avec le geste posé. Pourquoi ne pas envisager des gestes réparateurs ? Surtout qu'il faut demeurer attentifs aux messages que le jeune envoie, comme dans le cas d'une fugue, par exemple. Au Centre jeunesse de l'Outaouais, on prend le temps d'analyser la pratique. On enregistre le recours à l'isolement et on s'attarde à vérifier le lien avec le plan d'intervention établi.

Dans certains pays, comme la Hollande, on a banni les salles d'isolement pour les remplacer par des salles d'entraînement, de défoulement ou de relaxation. Concernant les plaintes faites à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, cette dernière porte l'odieux de la preuve et de l'enquête. Or, les relations entre celle-ci et les Centres jeunesse ne sont pas toujours faciles. Non seulement les jeunes doivent-ils être de plus en plus informés de leurs droits, mais il est de notre devoir de dénoncer les abus à la Commission puisque, trop souvent, l'isolement est une pratique qui peut être illégale.

**ATELIER 3** – *Comment les jeunes vivent-ils leurs liens affectifs en hébergement ?*

### CAPSULE VIDÉO

Un premier point qui ressort est que les changements fréquents, que ce soit au niveau des familles d'accueil ou du personnel en centre d'hébergement (travailleurs sociaux et éducateurs), créent une instabilité et conduisent, du côté des jeunes, à un manque de confiance rendant d'autant plus difficile l'établissement de liens significatifs avec les intervenantEs. Une des protagonistes du vidéo va cependant introduire une nuance, relevant que s'il est plus ardu d'établir des liens avec les travailleurs sociaux, plus surchargés, il y a de meilleures possibilités avec les éducateurs qui sont plus proches. Par ailleurs, la même protagoniste souligne le fait qu'il est difficile pour les jeunes filles d'établir des rapports significatifs avec de jeunes garçons, entre autres parce que ces derniers sont beaucoup moins expressifs dans leurs sentiments. Une autre participante ajoute que la difficulté d'établir des relations sentimentales, couplée à un grand besoin d'amour dû au milieu de vie où elles sont plongées, conduit souvent les jeunes filles à la dépendance affective envers le copain qu'éventuellement elles peuvent avoir. En conclusion du vidéo, une jeune réitère le constat qu'il est difficile de nouer des relations amicales à long terme en centres d'hébergement même si, au départ, les intervenantEs semblent les favoriser. La jeune fille parle ainsi d'une méfiance que les services sociaux ont envers les relations que pourraient développer les jeunes entre eux et de la perte de contrôle éventuel que cela pourrait occasionner.

#### **Présentation de Jacques Moïse**

*Coordonnateur du PIAMP – Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s*

L'intervenant ouvre sa présentation en évoquant une rencontre qu'il a eu avec un jeune en fugue. Ce dernier avait développé des sentiments amoureux pour un de ses camarades en centre. Pris par la « honte » face à son orientation sexuelle et par la crainte que cela se sache au centre, le jeune avait décidé de fuguer. Pour



l'intervenant, cette anecdote donne un côté vivant à un thème qui lui semblait, au départ, aride. Cela pose aussi la nécessité, outre le thème de l'atelier, de poser la question et de voir en quoi l'établissement de liens affectifs est important pour le développement harmonieux de l'adolescent.

Pour répondre à cette question ainsi qu'à celle de l'atelier, l'intervenant a contacté plusieurs sources ainsi que des jeunes. Il appert de cette recherche que le maintien de liens affectifs est important pour le développement des jeunes en hébergement. De fait, ce sont souvent des jeunes blessés, blessures qui proviennent de la pauvreté des communications que ceux-ci vivaient en milieu familial. Pour surmonter cette problématique et ne pas créer de nouvelles blessures, il importe de faciliter l'établissement de relations chaleureuses entre jeunes et entre jeunes et intervenantEs. Dans ce dernier cas, la personnalité des intervenantEs joue un rôle dans l'établissement et le maintien de liens affectifs. Il y a cependant plusieurs obstacles dont le code de déontologie des intervenantEs. Il y a aussi la surcharge de la tâche ainsi que les changements fréquents de personnel. Comment, dans ce climat d'instabilité, pouvoir établir des liens chaleureux ? Par ailleurs, le jeune est trop souvent perçu uniquement comme un bénéficiaire ou un usager, tout cela expliquant la froideur des intervenantEs.

Certains griefs des jeunes rejoignent ainsi des préoccupations exprimées par plusieurs intervenantEs. Cependant, la personnalité du travailleur social ou de l'éducateur n'est pas la seule en cause, l'institution même est fréquemment vue comme froide et autoritaire par des jeunes. En outre, il y a une méconnaissance de la part d'intervenantEs de la psychologie propre à la période de l'adolescence. Enfin, il y a un abus, en milieu d'hébergement, de certaines pratiques psychothérapeutiques désuètes basées sur une approche comportementale contraignante et restrictive.

L'intervenant pose alors deux questions : Pensez-vous qu'il soit important d'établir des liens affectifs entre jeunes et entre jeunes et intervenantE-s en centres d'hébergement ? Quels sont les freins qui entravent l'établissement de ces liens ? Il conclut en rappelant que, pour les jeunes en centres, il y a trop souvent des carences affectives et des blessures qui proviennent du milieu familial et qu'il faut faire attention qu'en institution, de nouvelles blessures ne surgissent. Il souligne ainsi l'importance de mieux former les intervenantE-s afin que ceux-ci puissent nouer des liens chaleureux avec les jeunes.

### **Présentation d'Edward Potter-Mal**

Centre jeunesse de Batshaw, coordonnateur des services professionnels

Après avoir rappelé son vécu personnel et familial, l'intervenant souligne que, pour lui, l'hébergement, c'est l'exception. Les jeunes doivent pouvoir vivre au sein de leur milieu familial ou naturel, il faut alors s'organiser pour faciliter ce retour. À partir de cette prémisse, comment parler du vécu des jeunes sur le plan affectif en hébergement ? L'intervenant note, d'emblée, qu'il ne peut parler au nom des jeunes, son intervention se base à partir de son vécu d'éducateur. De son expérience, il relève, en ce qui a trait à l'établissement de liens affectifs avec les jeunes, que les intervenantEs ont des démarches qui ne sont pas similaires en terme d'approche, de pratiques ou d'empathie. Tout cela dépend de la personnalité de l'intervenantE. Par ailleurs, le type d'hébergement peut jouer un rôle dans l'établissement ou non de liens affectifs.

Ainsi, en famille d'accueil, les situations sont inégales car il peut se développer des liens affectifs à long terme mais, dans d'autres cas, il peut surgir, à l'adolescence, des problèmes entre le jeune et la famille. En milieu d'hébergement,

c'est un autre contexte car c'est un endroit où le jeune ne doit pas être élevé, ce n'est qu'un lieu de passage. Il faut d'ailleurs se poser la question de savoir si le dommage en plaçant l'enfant en hébergement est moindre qu'en le laissant dans son milieu naturel. Quoiqu'il en soit, le rôle de l'éducateur en milieu d'hébergement est lié au fait qu'il détient une autorité qui n'est guère compatible avec la possibilité de créer des liens affectifs avec les jeunes. Cependant, en gardant en mémoire les limites à respecter, il y a opportunité de nouer certains liens, des liens qui sont plus de l'ordre de l'aide que de l'affectif. Pour l'intervenant en milieu d'hébergement, la possibilité d'offrir une aide constitue un facteur de motivation pour poursuivre sa tâche. Le défi, conclut l'intervenant, dans un milieu autoritaire (le jeune, en général, est contraint d'aller en centre d'hébergement) tient à la possibilité que l'éducateur puisse tisser des liens avec les jeunes sans que ceux-ci soient de nature affective.

## ÉCHANGES ET DISCUSSION

À propos de l'intervention de M. Potter-Mal, un participant soulève qu'on ne peut pas sauver tout le monde. M. Potter-Mal répond que l'on peut aider tout le monde mais que, voilà, cela ne marche pas toujours. Une intervenante en CLSC revient sur la question de l'intervenant comme outil. Selon elle, on n'a pas assez exploré, dans le milieu, la question de l'évaluation psychologique. Par ailleurs, il y a toute la problématique de la formation des intervenantE-s en ce qui concerne leurs interventions. Un manque à ce niveau conduit plusieurs à adopter des attitudes autoritaires face aux jeunes. Il faut vraiment mettre en place des gens mieux outillés.

Selon M. Moïse, il est un peu utopique d'espérer que les intervenantE-s aient accès à des ressources psychologiques afin de mieux se connaître et ainsi améliorer leur intervention. Par ailleurs, il y a des connaissances à acquérir, connaissances de la structure psychologique et du vécu des jeunes pour mieux comprendre le contexte où se nouent les liens affectifs. L'animateur ramène l'importance de l'intervenant comme personne et, en tant que telle, la nécessité pour celui-ci de se mettre au clair avec soi-même afin de mieux intervenir. À ce titre, il serait bon de mettre en place des processus de sélection pour mieux cibler les intervenantE-s les plus aptes. Enfin, M. Moïse déplore le peu de formation qu'il y a sur l'art d'aider.

Selon M. Potter-Mal, il y a d'abord le problème de la personne intervenante qui n'a pas les connaissances adéquates. Il y a aussi la personne qui n'a pas d'empathie et, sur ce point, on a peu de prise. L'éducateur a cependant la responsabilité d'être un outil dans des situations concrètes en vue de nouer des relations avec les jeunes. Une participante exprime son désaccord avec les propos précédemment tenus. Elle se sent un peu frustrée d'entendre que le jeune est chanceux ou malchanceux de tomber sur tel ou tel intervenantE, dépendant de la personnalité de ce dernier. Plutôt que d'être livré à la discrétion du choix d'intervenantE, il faut laisser place à des principes d'intervention basés sur le potentiel des jeunes.

Une participante revient sur la question de la formation donnée aux intervenantE-s ainsi que sur les stages que ceux-ci ont suivis. Pour beaucoup, c'est du passé alors qu'il faudrait instaurer une évaluation continue des intervenantEs, non pas une simple évaluation par en-haut mais une évaluation interactive. La participante croit qu'il faut mettre en place des conditions et des principes clairs face aux jeunes. On doit pouvoir changer les règlements pour permettre aux jeunes d'établir des liens. À ce niveau, il convient de distinguer les liens superficiels de ceux qui sont plus significatifs.

M. Moïse trouve intéressant le fait qu'on ait soulevé, au niveau de l'intervention, la dimension du potentiel ou de la potentialité des jeunes. En institution, on tente de mouler, de moraliser le jeune. On ne table pas assez sur le potentiel du jeune, sur ce qu'il est, ses attentes et ses choix. Sur la question du fatalisme exprimé par rapport à ce que l'on peut faire, il faut se dire qu'il y a une réalité sur laquelle nous devons travailler. Selon M. Potter-Mal, dans le cas de la formation, il y a une base mais on ne sait pas comment celle-ci est intégrée par l'intervenant. Par ailleurs, tous les centres ont des principes mais sont-ils tous appliqués ? C'est la situation et il faut continuer à y travailler.

Une éducatrice en Centre jeunesse a l'impression que le centre constitue une sorte de garage où l'on se débarrasse des jeunes. Après 20 ans de travail, elle se sent démunie, sans ressources face à une tâche grandissante. Pour pouvoir établir des liens significatifs avec des jeunes qui vivent une grande souffrance, il y a nécessité d'interventions individuelles, mais comment faire avec le manque de ressources ? Beaucoup d'éducateurs sont démoralisés face à cet écart qui se creuse entre leurs aspirations et la réalité. L'animateur fait remarquer l'importance de la relation nouée entre l'éducateur et le jeune en vue d'amener un changement dans la situation de ce dernier. Cependant, les éducateurs doivent intervenir dans un milieu très lourd, dans une culture ou un système qui crée un écart entre les aspirations et les pratiques des intervenantEs. L'éducatrice soulève que quand les jeunes arrivent en centres, ils sont en rupture de liens, en situation de souffrance. L'idéal, bien sûr, serait de ne pas passer par la DPJ, mais c'est parfois nécessaire. Quoiqu'il en soit, il y a un difficile travail à faire pour permettre au jeune de reconstruire des liens. Un obstacle dans ce travail, c'est qu'on axe trop sur le problème du jeune plutôt que sur ses potentialités. M. Moïse veut revenir sur la « mise au garage » des jeunes. C'est, en fait, à la mise en place d'une société du parking à laquelle on assiste actuellement. Et on exploite le secteur communautaire pour parquer les jeunes, les faire disparaître de la rue et de l'espace public. Par ailleurs, il fait remarquer que la possibilité de créer des liens affectifs avec les jeunes suppose de créer des liens de communication.

Une participante demande quelle place, dans l'intervention, on laisse à l'interprétation du jeune face à ses actes, à ses référents. Une autre participante s'adresse plus précisément à M. Potter-Mal sur le concept de relativité de l'approche en lien avec la personnalité de l'intervenant. Cette position ne questionne pas le système en place. Or, comment intervenir d'une manière humaine dans le cadre d'un système contraignant et avec peu de ressources ? M. Potter-Mal répond que, d'un côté, il y a un système qui comprend un ensemble de mesures disciplinaires en vue d'assurer un ordre, un système qui, d'ailleurs, coûte beaucoup. De l'autre côté, une solution serait d'investir dans le milieu, auprès des familles défavorisées, des garderies, etc. Il y a des ressources, il s'agit de réorganiser les investissements en amont, ce qui implique de changer les approches et de refaire le système. Une travailleuse sociale souligne les avantages à réinvestir dans le milieu naturel plutôt qu'en hébergement car cela permettrait aux jeunes de développer des liens affectifs. Dans un esprit utopique, une participante avance qu'il y a nécessité d'une refonte du système, d'autant plus que celui-ci est coûteux. C'est l'opportunité d'aller vers la communauté. En fait, si on attend de disposer de moyens financiers adéquats, on risque d'attendre longtemps alors, pourquoi ne pas ouvrir le système ? À ce titre, une autre participante évoque une expérience qui s'est déroulée à Saint-Malo, en France, où il n'y avait pas de placement, l'aide financière et le soutien communautaire étant dirigés en milieu familial.

Une intervenante en CLSC fait remarquer qu'il reste encore une mentalité qui provient des années 1960 où, d'un côté, on a l'État Providence, avec sa propension à intervenir et à tout savoir et, de l'autre côté, les parents et les jeunes considérés comme ignorants. On constate ainsi, de la part des institutions, un problème d'ouverture. Une autre participante ajoute qu'il y a un bout qu'on peut refaire avec les moyens dont on dispose. Ainsi, on peut appliquer le règlement d'une manière plus souple en tenant compte du vécu des jeunes. Jacques Moïse ajoute que, si on parle de révolution, il va falloir peut-être mieux comprendre les jeunes.

On souligne aussi l'importance de soutenir la famille élargie. Or, l'État ne reconnaît que la famille nucléaire. En outre, à l'encontre de ce qui a été dit jusqu'à maintenant, les jeunes ont encore des liens avec la famille, même s'ils sont meurtris. Pour M. Potter-Mal, le défi n'est pas le lien à créer, c'est de pouvoir entrer en alliance avec les jeunes afin de pouvoir aider. On pose la question sur ce qu'on entend réellement par « liens significatifs », notion qui est vague comme celle de « liens de communication ».

Une participante revient sur certaines approches qui sont utilisées dans le cadre des interventions. Ces approches comportementales ou « comportementales » font violence aux jeunes. S'il n'y a pas de changement dans ce système, pour beaucoup d'intervenantEs, il va y avoir une difficulté à conserver leurs aspirations ou leurs utopies. Toutefois, on peut quand même conserver son utopie car il ne faut pas généraliser à partir de certains exemples de coercition. Par ailleurs, il y a intérêt à mieux arrimer les Centres jeunesse avec le secteur communautaire.

**ATELIER 4** – *Un jeune pris en charge par les services de protection de la jeunesse a-t-il accès à la même formation académique que les autres jeunes ?*

#### **Présentation de Martine Dupont**

Intervenante à La Boîte aux lettres

Mme Dupont fait une brève présentation de *La Boîte aux lettres*, organisme d'alphabétisation situé à Longueuil et qui travaille avec des jeunes âgés entre 16 et 25 ans et issus de milieux défavorisés. Selon elle, ce qui se passe dans les centres d'accueil n'est pas toujours adéquat. Il y a 5 ans, *La Boîte aux lettres* a entrepris une recherche-action sur l'appropriation de la lecture et de l'écriture. Cette recherche a été entreprise suite aux constats de certains manques de compétences en français chez les jeunes fréquentant l'organisme. La recherche s'appuyait sur les expériences vécues avec les jeunes lors des ateliers de grammaire. Les formatrices invitaient les jeunes à faire un récit de leur appropriation de la lecture et de l'écriture et elles ont constaté que les jeunes avaient des blocages. Grâce à ces récits, il a été possible d'identifier des facteurs de blocage. L'image négative de l'école qu'a l'enfant peut contribuer aux difficultés. Les retards accumulés et les mécanismes scolaires contribuent également aux blocages : étiquetage, rejet, etc. L'approche de *La Boîte aux lettres* est d'amener les jeunes à faire le récit de leur apprentissage et de leurs difficultés, de ramener l'écriture et la lecture dans leur contexte, de resituer l'être humain au centre de la lecture et de l'écriture. Notre réponse à la question de l'atelier est : espérons que non, car les jeunes se questionnent sur le système. Il faut une éducation autre pour les jeunes en difficulté car ils ne sont pas pareils.

## Présentation d'Émilie Millet

Parole de jeune

En réponse au sujet de l'atelier, je dirais qu'il faut investir dans l'éducation, une éducation diversifiée car les jeunes sont différents. Les recommandations que je propose à partir de mes expériences en Centres jeunesse sont les suivantes :

- 1) Il faut plus de matières. Il y a un manque de matières, ce qui crée des retards que l'on doit reprendre.
- 2) Il devrait y avoir un cours d'éducation civique : sur les lois, les droits, les comportements civiques, etc.
- 3) Des cours de philosophie : mode de vie, pensée, créer sa propre philosophie.
- 4) De meilleurs cours d'art et plus diversifiés, pas seulement de la poterie.

Des modèles existent déjà, l'école Rosalie Jeté, par exemple, qui s'adresse aux jeunes filles enceintes. Il y a des formations pratiques, des cours pré et post-nataux, sur la psychologie de l'enfant, etc. C'est plus près de la réalité des jeunes. Les jeunes passent beaucoup de temps à l'école, c'est donc important pour eux. Les jeunes pourraient avoir des projets collectifs, plus impliquants et intéressants. Actuellement, je reprends ce que j'ai perdu à cause du centre d'accueil, les matières qui me manquent. Il faudrait aussi des formations sur la toxicomanie, le racisme, etc. Il faut des modifications importantes pour que le jeune puisse prendre sa place et s'ouvrir aux autres. Il faut éduquer les jeunes pour qu'ils aient un meilleur avenir.

## Présentation de Robert Dubuc

Chef de service clinique scolarisation du Centre jeunesse de Montréal –  
Institut universitaire

Mon rôle vise à assurer l'encadrement dans les écoles spéciales, cela représente 900 jeunes plus une unité spéciale. Il n'y a que deux chefs de service pour Montréal. Je m'occupe de la réadaptation et du non-scolaire. Ma réponse à la question de l'atelier est : oui, avec les nuances déjà mentionnées. Les jeunes sont encadrés jusqu'à 16 ans, puis après, ils relèvent de l'Éducation des adultes.

Dans les faits, ils n'ont pas la même éducation que dans le système régulier. Dans les Centres jeunesse, on utilise le système par fiches : les jeunes font des fiches, ce qui est aliénant, ils ont besoins de projets. Il faut les amener à développer le goût d'apprendre autre chose que 2 et 2 font 4. Les jeunes suivis en protection et les jeunes rejetés par les écoles me sont référés, je suis donc bien placé pour trouver la meilleure solution pour que le jeune reçoive l'éducation à laquelle il a droit.

On travaille avec des organismes communautaires tels que REVDEC et le YMCA pour mettre en place des plans d'interventions (sur le plan comportemental, par exemple) afin de soutenir les enseignants à assumer les jeunes qui leur sont assignés. J'ai un rôle difficile, je ne peux qu'influencer l'admission des jeunes. J'essaie de faire en sorte que le curriculum soit uniforme pour l'ensemble des jeunes, de défoncer la barrière de l'étiquetage, d'obliger les centres à reprendre les jeunes après un séjour en Centres jeunesse, de diminuer les périodes de non-scolarisation, de les sortir des centres et de les intégrer dans le réseau scolaire.

## ÉCHANGES ET DISCUSSION

On demande d'abord quel est le taux de diplômation des jeunes en Centres

jeunesse. M. Dubuc répond que, selon le ministère de l'Éducation, il serait de moins de 10 %. On demande ensuite si les jeunes sont orientés vers le Diplôme d'études professionnelles (DEP). Il semble que peu d'entre eux soient orientés vers le DEP et qu'il y ait un jeune qui soit présentement au niveau cégep. Quelqu'un déplore que la question de l'éducation soit peu souvent abordée et qu'il manque de liens entre le système scolaire et les Centres jeunesse.

Quelqu'un demande ce qui pourrait être fait pour adapter davantage le milieu scolaire aux besoins particuliers des jeunes ? Martine Dupont reconnaît que les jeunes viennent de milieux défavorisés et qu'il y ait de la pauvreté financière et culturelle. L'école n'est pas adaptée aux différents milieux. L'expérience de *La Boîte aux lettres* montre que les sources sont complexes. Les professeurEs doivent réfléchir sur leur propre vécu, mieux se connaître face aux jeunes. Un intervenant du *Projet TRIP* de l'école Pierre-Dupuis ajoute que l'école fonctionne en vase clos. Souvent, c'est lui qui doit faire le pont entre plusieurs acteurs et institutions. Tout est morcelé, il n'y a pas de pont. Le jeune se sent perdu. Comment décroisonner l'école ? L'école est une chasse gardée. On souligne aussi qu'il y ait peu de services offerts aux jeunes adultes. Le dossier du jeune le suit, il est évalué à partir de cela sans qu'il ne soit consulté – cela peut expliquer beaucoup de décrochage.

Une intervenante du *Réseau entraide Amiante* explique que, dans sa région, on a expérimenté plusieurs projets avec des organismes communautaires. Il y a eu plusieurs réussites de jeunes. C'est une question de culture, de valeurs. Il faut avoir des méthodes qui répondent à leurs besoins. Le système explique certains choix, par exemple, le forfait de 150 \$ par jeune donné aux Centres jeunesse.

On demande combien de jeunes sont en classe régulière. Robert Dubuc répond que, sur 5000 jeunes, 900 sont dans des écoles spéciales, 500 en adaptation et les deux tiers en classe régulière. Une intervenante de REVDEC ajoute que, depuis deux à trois ans, de plus en plus de jeunes de 14 et 15 ans ne vont plus à l'école, l'école semble ne plus vouloir les prendre. Ces jeunes n'ont plus de milieu de vie. On rappelle l'expression de Robert Jacquard qui trouve que le terme « décrocheur » n'est pas juste. À l'exemple de « voleur » et « volé » – les jeunes sont des « décrochés » par le système.

Que se passe-t-il avec la réforme de la Loi ? Ce volet de la recommandation concernant la fréquentation scolaire est retiré. Le jeune participe une journée par mois, parfois quelques heures, et les écoles ne signalent pas les cas. On doit identifier les raisons de la non-fréquentation. Une intervenante dit que son organisme a fait une entente entre la commission scolaire, le CHRC, Forum jeunesse et plusieurs autres. L'entente a pris trois ans avant d'être conclue, c'est long. On invite les écoles aux tables de concertations mais elles ne viennent pas. Il faut de la volonté, les jeunes en difficultés dérangent, on n'en veut pas.

Un participant déplore le fait qu'on dévalorise certains métiers, ce qui ne rend pas service aux jeunes. Les jeunes ne connaissent pas les métiers. La réforme devrait les informer là-dessus. La formation technique n'est pas valorisée. Les jeunes n'ont pas de choix. On parle de comportement, mais pas de leurs problèmes affectifs, de leur vie, de leur réalité. On cherche à caser le jeune indépendamment de ses goûts. Il faut changer les mentalités, l'école ne peut fonctionner seule, tous les organismes doivent participer. Les jeunes changent parce qu'ils ne sont pas bien informés. Quels sont les besoins des jeunes ?

Le milieu scolaire peut être structurant mais aussi désorientant. La population est derrière son école et cela peut permettre au jeune de s'identifier. Les comités de quartier montrent que les gens veulent s'accrocher à l'école. La situation du personnel, la rotation est trop grande, il faut avoir des écoles adaptées aux jeunes et non pas le contraire.

Qu'arrive-t-il si le jeune n'a pas d'argent ? M. Dubuc répond que des sommes sont prévues pour cela, les éducateurs identifient les jeunes qui ont des besoins. Nous communiquons avec les parents. Il y a des ressources, mais les jeunes ne le savent pas. L'organisation scolaire n'informe pas toujours les jeunes sur les ressources disponibles. Un jeune déplore aussi le manque de support, il faudrait des projets. Mais il faut entrer en relations avant d'offrir des ressources.

## **ATELIER 5** – *La préparation au passage à l'âge adulte est-elle adéquate ?*

### **CAPSULE VIDÉO**

*Une capsule vidéo témoigne de la parole de jeunes qui disent ne pas avoir été préparés au passage à l'âge adulte. Pour la plupart, cela s'est avéré être une transition trop rapide et abrupte.*

### **Présentation de Jean-Marie Richard**

Coordonnateur du Refuge La Piaule du Centre-du-Québec

M. Richard fait d'abord référence à ce qu'est le passage à la vie adulte pour un jeune qui n'a pas été placé sous la Protection de la jeunesse. Habituellement, les parents accompagnent leur enfant dans cette étape de la vie. Le jeune est amené à faire des choix (les études, un travail, un premier appartement, etc.) et il acquiert graduellement son autonomie. Alors que ce passage est marqué, pour certains, de rituels (diplôme, responsabilisation, reconnaissance de la personne, etc.), le jeune qui provient d'un Centre jeunesse est seul et poussé vers un monde dont il a été coupé et qui est peu propice à l'accueil des jeunes. Il est mal préparé et il doit souvent s'aventurer sans personne à ses côtés pour l'initier, alors qu'il n'avait que peu d'occasions de faire des choix lors de son séjour en CJ. La confiance est faible envers lui-même et envers les autres.

Certains éléments favorisent les transitions qu'on a à vivre au cours de l'existence. Le rituel de passage qui permet de faire le deuil de l'enfance vers un nouveau statut ne se produit pas pour les jeunes des Centres jeunesse. Leur route est incertaine, il y a tout un bagage qu'ils n'ont pas, ils font face à des choix restreints et ils ne disposent pas d'un bon réseau social. Ils sortent fragilisés et ils doivent dissoudre les liens de confiance qu'il leur reste parce qu'ils ont 18 ans. Les travailleurs de rue offrent donc à ces jeunes une présence significative et leur donnent accès à des informations, par le biais de l'éducation populaire entre autres. Ils vont également au-delà des étiquettes qui ont tendance à être accolées aux jeunes suite à leurs séjours en CJ.

### **Présentation de Mme Amélie Morin**

Coordonnatrice provinciale du projet Qualification des jeunes des Centres jeunesse

Mme Morin présente le programme Qualification des jeunes mis sur pied à l'initiative de l'Association des centres jeunesse du Québec. Il s'agit d'un programme créé dans le but de prévenir la marginalisation des jeunes clients des Centres jeunesse au moment où ils atteignent leur majorité et que cesse leur prise en charge pour réduire, de cette façon, les risques qu'ils s'inscrivent à l'assistance emploi et/ou qu'ils s'intègrent progressivement au monde criminel, au monde de la marginalité. Le projet rejoint 80 jeunes de 16 ans provenant de quatre régions différentes : Laval, Montréal, Outaouais et Abitibi-Témiscamingue. Chacun des huit éducateurs impliqués dans le projet assume le suivi de dix jeunes. La durée est de quatre ans, soit jusqu'en novembre 2005.

Le projet vise les objectifs suivants :

- 1) insérer 75 % des jeunes dans le marché de l'emploi ou dans une formation qualifiante au moment où ils atteignent la majorité ;
- 2) préparer et encadrer le passage à la vie autonome des jeunes participants au projet ;
- 3) développer des réseaux de soutien et de support autour des jeunes issus des Centres jeunesse.

Les jeunes visés par le projet doivent avoir 16 ans, avoir un historique de placement, résider en milieu d'hébergement ou en famille d'accueil. De plus, ils ont le plus souvent un réseau social faible et leur retour dans leur famille d'origine est peu probable. La participation du jeune au projet se fait sur une base volontaire. Ainsi, le jeune est amené à définir un projet par rapport à la scolarisation ou à une formation.

La boîte à outils du P.Q.J. comprend des outils d'évaluation et d'intervention. Ce qui distingue le projet est l'expertise ajoutée à la qualification et à la préparation à la vie autonome. Les jeunes qui participent au projet bénéficient d'un suivi au-delà de leurs 18 ans et d'une intervention intensive à long terme, le ratio intervenant-jeunes est de 1/10 comparativement à 1/24 dans d'autres types de programmes. Le rôle de l'éducateur est d'être à la fois un facilitateur et un agent de liaison avec les ressources du milieu, il est au carrefour de l'interne et de l'externe et il n'est pas associé au mandat de protection du jeune (il n'est pas en situation d'autorité par rapport à lui).

Du point de vue des réussites, l'évaluation interne du programme à l'automne 2004 a permis de constater les résultats suivants : 63 % des jeunes avaient entrepris une démarche qualifiante ; 53 % avaient entrepris un projet de vie autonome ; 38 % étaient à la fois dans une démarche qualifiante et un projet de vie autonome et 22 % étaient non inscrits dans une démarche directement liée aux objectifs du P.Q.J. On dénotait également une plus grande stabilité des jeunes participants ainsi que des éducateurs (personnes significatives). L'évaluation externe, pour sa part (menée à l'automne 2004 également), a démontré que 77 % des objectifs fixés avaient été atteints ; 70 % des jeunes avaient atteint leur objectif en terme de scolarité ; 83 % des objectifs relatifs à l'emploi ont été atteints et on a constaté une évolution positive de l'autonomie fonctionnelle dans six domaines. À cela s'ajoutent également des retombées additionnelles : plus de 800 interventions indirectes ont été réalisées par l'équipe du P.Q.J. ; le projet constitue une réponse aux besoins de soutien des intervenantEs des équipes régulières et ces derniers peuvent bénéficier d'un partage des outils d'évaluation et d'intervention du projet.

On compte apporter les améliorations suivantes au projet afin de le rendre plus efficace :

- 1) assurer la pérennité dans les quatre sites pilotes en vue d'une généralisation provinciale ;
- 2) améliorer la planification de l'intervention en fonction des résultats de l'évaluation externes ;
- 3) bonifier l'intervention par rapport à la préparation psychologique des jeunes face au passage à la vie adulte ;
- 4) revoir la planification de l'intervention concernant la problématique des grossesses chez les jeunes.

## ÉCHANGES ET DISCUSSION

De façon générale, on souligne le fait que les jeunes qui ont vécu des placements en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse sont mal préparés au



passage à la vie adulte. Les jeunes nomment la coupure et la détresse vécues à leurs 18 ans. Ils passent brutalement d'un monde à un autre et se sentent démunis à bien des niveaux : ils n'ont pas de logement, pas de travail, pas de suivi, ainsi qu'un parcours fragilisant derrière eux. Les ressources communautaires qui accueillent les jeunes ne sentent pas que ces derniers sont accompagnés ni préparés à ce passage vers l'autonomie. Les difficultés que peuvent vivre les jeunes qui n'ont pas développé de réseaux, de connaissance du milieu, sont importantes. Les ressources communautaires constatent que les jeunes sont mal informés des ressources existantes. Les jeunes ont vécu beaucoup de ruptures au cours de leur vie et le passage à la vie adulte en crée une autre, la confiance est donc passablement éprouvée.

Un intervenant des Centres jeunesse précise qu'actuellement les jeunes vivent beaucoup d'insécurité face au passage à l'âge adulte et que la réalité actuelle est aussi le peu d'ouverture à leur égard. À 18 ans, les services cessent de leur être offerts et ils doivent se débrouiller seuls, pour se trouver un logement par exemple. Un gestionnaire de la DPJ reconnaît que des erreurs ont été commises mais que, comme les services de protection ont un mandat très large, il conviendrait que la recherche de solutions se fasse avec l'ensemble du réseau de services intégrés dans un continuum de services. On réagit à cette affirmation en proposant plutôt des scénarios de complémentarité et de respect des approches différentes entre le milieu communautaire et les milieux institutionnels.

Mme Morin souligne que le Projet Qualification des jeunes est justement un moyen d'outiller les jeunes pour mieux vivre le passage à la vie adulte, ce à quoi les jeunes qui ont participé au programme acquiescent. L'accompagnement est essentiel et ce, que ce soit lors du séjour en Centres jeunesse ou au moment de la sortie. On questionne la difficulté des travailleurs de rue qui connaissent les jeunes de maintenir les liens lorsqu'ils sont en CJ. Que fait-on pour permettre le dialogue entre les ressources communautaires et institutionnelles ? Un intervenant du communautaire signale que cette volonté d'échange existe depuis plusieurs années. Comment permettre au jeune de mieux connaître et de fréquenter les ressources qui s'adressent à lui avant son départ des CJ ? Les deux univers se rencontrent difficilement, il y a un choc entre deux cultures. Qu'en est-il aussi de la parole des jeunes ? Y aurait-il possibilité que les jeunes soient parties prenantes lors des décisions qui les concernent, que des choix individuels puissent se faire petit à petit afin qu'ils soient mieux préparés au passage à l'âge adulte ?

On reconnaît que les Centres jeunesse ne peuvent remplacer la vie familiale, qu'il s'agit d'un milieu artificiel qui a ses limites. Par contre, on parle de plus en plus de prévenir les placements successifs en rendant les enfants disponibles à l'adoption. Ce à quoi on oppose une réaction manifeste. On croit plutôt qu'il y aurait lieu d'offrir davantage de support aux familles dans le but de prévenir les placements. Il faut agir sur les facteurs de fragilité tels que la pauvreté et l'isolement, de façon à intervenir avant les signalements. Il est important de ne pas faire vivre à répétition des ruptures qui blessent les enfants et les parents.

On questionne également la dynamique psychosociale et médicale (la contention chronique) qu'on retrouve dans les CJ. Il existe une prise en charge qui souvent ne permet pas suffisamment de liberté aux jeunes alors qu'ils sont à un âge où ils se construisent, où ils ont besoin d'expérimenter, de faire des choix... Est-ce que, dans nos choix de société, on ne devrait pas remettre en question les problèmes qui sont à la source (pauvreté, isolement, situation précaire dans laquelle nous plaçons les jeunes) et les solutions que nous

proposons ? Pourquoi ne pas soutenir des approches qui vont permettre aux jeunes d'être aidés, supportés et éduqués, autant à l'école que comme futurs citoyens ? Des ressources existantes dans le milieu communautaire peuvent accompagner les jeunes, mais elles ont aussi leurs limites, que ce soit en raison de leur manque de financement que du manque de communication avec les milieux institutionnels. Le respect de l'individu dans sa démarche propre ne peut se faire dans un milieu institutionnel, surtout si l'enfant y passe presque toute sa vie.

Il existe des initiatives intéressantes, comme à Laval, où les travailleurs de rue ont créé un centre de jour avec un programme qui aide les jeunes au passage à la vie adulte en leur permettant de développer leur autonomie (cuisine, vie en groupe, suivi, connaissance du milieu, etc.). Il y a des ressources qui existent à ce titre-là depuis 20-25 ans. Des changements cruciaux s'imposent pour faire en sorte que les jeunes puissent recevoir l'accompagnement que nécessite un tel passage. On doit provoquer un rapprochement adéquat entre les diverses ressources afin de limiter la fragilisation et la fragmentation auxquelles sont exposés les jeunes. Une chercheuse du ministère de la Santé et des Services sociaux mentionne que, dans la révision de la loi actuelle, rien n'est prévu à l'effet de faciliter le passage des jeunes à la vie adulte. N'y aurait-il pas matière à faire des recommandations en ce sens ?

Comment aider ces jeunes à passer à l'âge adulte ? Le constat est certainement à l'effet que les jeunes ont besoin de plus d'accompagnement, de support, d'expériences constructives puisqu'ils ont vécu abandons, échecs, ruptures et, conséquemment une perte de confiance. Pour terminer, c'est le côté humain qu'on doit mettre sur la sellette. Il y a des lois qui disent que 18 ans est l'âge de la majorité, mais est-ce qu'on a prévu ce qu'il faut afin que les jeunes soient prêts à être parties prenantes dans leur vie et dans l'exercice de leur citoyenneté ?

## DEUXIÈME JOURNÉE, VENDREDI 22 AVRIL PRÉSENTATION DES CONSTATS DES ATELIERS

Un bref compte-rendu de chacun des ateliers est présenté aux participantEs du colloque. L'animatrice souligne le fait que, dans tous les ateliers, on ait fait remarquer que l'on doit travailler avec des personnes qui ont vécu des ruptures dans leurs trajectoires et que l'approche institutionnelle contribue parfois à renforcer et à accentuer cette rupture, entre autres en raison de l'écart qui peut exister entre ce système (contraintes institutionnelles) et le besoin de relations de qualité. On a dit qu'il y avait beaucoup de pression sur les intervenantEs, qui sont conscients de ce besoin-là, mais qui doivent travailler avec des contraintes. Donc, le colloque d'aujourd'hui peut être interprété non seulement comme une avancée pour promouvoir le dialogue entre les jeunes et l'institution, mais aussi entre les institutions et les organismes pour ouvrir davantage de canaux qui font en sorte que nos ressources facilitent la qualité des liens entre les individus plutôt que de mettre des contraintes.

### ÉCHANGES ET DISCUSSION

Concernant le passage à l'âge adulte, pour un jeune qui a 17 ans et demi et qui aura bientôt 18 ans, est-ce que les éducateurs et éducatrices prennent le temps de commencer un travail de préparation avec le jeune ? À cette question on répond que, tout au long de leur séjour en Centres jeunesse, les jeunes ne prennent pas beaucoup de décisions. Il ne semble pas y avoir rien de prévu à cet effet dans la tâche des éducateurs et des éducatrices. Il devrait y avoir un lien entre le travail des éducateurs et celui des travailleurs sociaux avant que le jeune sorte du Centre jeunesse, un travail de préparation et d'éducation devrait être fait. Une intervenante de l'Outaouais, qui travaille dans le *Projet Qualification des jeunes* et qui a travaillé comme éducatrice pendant 20 ans auprès de jeunes en centres de réadaptation et en familles d'accueil, ajoute qu'il y a aussi un travail de sensibilisation à faire en famille d'accueil. C'est sûr que la façon d'intervenir en centres de réadaptation est davantage au niveau du groupe ; il y a des rencontres au niveau individuel sauf qu'il n'est pas évident pour les éducateurs de créer le lien avec l'extérieur. Le plan d'intervention n'est pas créé de façon à laisser beaucoup de latitude. Des améliorations sont certainement essentielles et la frustration des intervenantEs de voir partir les jeunes mal préparés à 18 ans est très présente. Certains jeunes n'ont pas nécessairement le goût d'être adultes le jour même de leurs 18 ans, le deuil de l'enfance n'est pas toujours facile à faire pour eux. Les jeunes qui vivent au sein de leur famille d'origine sont entourés et peuvent se permettre de prendre leur temps pour vivre cette transition, alors que ce n'est pas le cas pour les jeunes qui ont vécu des placements. C'est donc une des forces du *Projet Qualification des jeunes*, on a eu à travailler avec les intervenantEs des Centres jeunesse afin de défaire certaines façons de voir en fin de séjour. On s'est demandé quels risques ont pouvait prendre et comment. On est déjà en train de changer des réflexes, des façons de voir le risque, des façons de travailler en équipe de manière plus globale, en incluant les organismes communautaires. Il faut favoriser le fait que les ressources extérieures viennent à nous et que nous-mêmes nous allions vers les ressources extérieures avec le jeune. Il y a aussi de plus en plus d'intervenantEs de centres de réadaptation qui essaient de créer des liens avec d'autres organismes.

Un intervenant du Bureau de consultation jeunesse dit que son organisme fait aussi de l'hébergement dans des appartements supervisés auprès de jeunes provenant majoritairement des Centres jeunesse. Dans le contexte de la préparation au passage à l'âge adulte, il semble que le nerf de la guerre soit de trouver un lieu d'hébergement pour le jeune. Très souvent, les éducateurs ou les

travailleurs sociaux appellent au BCJ alors que le jeune doit sortir dans trois semaines du Centre jeunesse et la liste d'attente est de 40 jeunes. Au BCJ, quand le jeune quitte les appartements, on travaille plusieurs mois à l'avance, surtout maintenant que l'accessibilité au logement est de plus en plus difficile. Ce qu'on répond aux Centres jeunesse, c'est qu'ils sont débordés et on le comprend. Mais la situation est quand même la suivante, le jeune vit un facteur de stress épouvantable, après avoir été pris en charge totalement pendant plusieurs années. Alors, comme les listes d'attente dans les centres d'hébergement pour jeunes sont de plus en plus longues, il devrait y avoir une meilleure préparation faite auprès des jeunes, et ce, pas seulement quelques semaines ou quelques mois avant leur majorité.

Un directeur de Centre jeunesse de Québec parle de la mise en place, dans cette région, d'un *Programme Autonomie* qui commence six mois avant que le jeune quitte le CJ. On va essayer de voir avec lui ce dont il a besoin et cela n'est pas toujours évident. Certains jeunes ne veulent pas fréquenter les organismes communautaires, ils veulent leur liberté et il faut en tenir compte. Il faut donc rester ouverts au fait que le jeune puisse revenir deux ou trois mois après sa sortie du Centre jeunesse. Les CJ n'ont pas toutes les solutions, pas plus que les organismes communautaires. C'est ensemble qu'on pourra trouver les solutions.

Une jeune dit qu'elle veut faire quelques commentaires sur ce qui a été dit dans son atelier de la veille. Ce qu'elle a remarqué c'est que l'on voit très bien les problèmes à l'interne et ceux auxquels les jeunes font face dans le monde extérieur à 18 ans, mais tant et aussi longtemps que la DPJ ne changera pas sa façon de voir les choses et de voir les jeunes, non pas comme des problématiques qu'il faut régler à 18 ans mais tout au long de leur séjour en Centres jeunesse, les choses ne changeront pas. Il faudrait aussi faire un grand ménage, parce que beaucoup de jeunes se retrouvent en Centres jeunesse alors que ce n'est pas du tout leur place.

Une avocate de formation raconte qu'à la Cour du bien-être social, à l'époque où cela portait ce nom-là, elle avait participé à l'enquête Batshaw et ils avaient fait des recommandations sur le plan de la reconnaissance du droit des jeunes. Cela avait donné certains résultats au niveau de la formulation de la Loi. Elle souligne que le ROCAJQ, en ayant provoqué cette rencontre des diverses personnes présentes au colloque, a fait quelque chose d'extraordinaire. Elle dit attendre ça depuis 1975, qu'il y ait un lieu où les jeunes puissent prendre la parole et dire à la société ce qu'on leur fait vivre dans ce système qui est censé les protéger mais qui, en fait, est une continuation de l'aliénation qu'ils ont commencé à vivre en milieu scolaire, du sentiment d'échec qui s'est manifesté la plupart du temps très tôt dans leur vie. Cette participante fait remarquer que, dans la négociation actuelle des conventions collectives des syndicats enseignants, les EHDAA (les élèves handicapés, en difficultés d'adaptation et d'apprentissage) sont vraiment les otages de ces négociations, comme ils l'ont souvent été. Dans l'atelier où elle était la veille, il y avait une expression qui est ressortie à l'effet que c'est le milieu scolaire qui est mésadapté et non pas les jeunes. Or, tous les jeunes qui arrivent dans le système de Protection de la jeunesse sont passés auparavant dans le système scolaire. Alors, comment se fait-il qu'il n'ait pas été possible de faire vivre à ces jeunes autre chose que l'échec ?

Un intervenant qui fait de la défense des droits en santé mentale à Rouyn-Noranda, raconte qu'un témoignage devait être donné en 2003, au Forum de Val-d'Or, par une jeune fille qui a vécu en Centres jeunesse. Il souligne que cela avait été extrêmement difficile de lui permettre de participer au Forum et que cela ne s'est pas produit finalement. Cet intervenant déplore que bien peu de jeunes pourront avoir accès aux propos tenus pendant le colloque actuel, parce que, dans certaines régions, c'est pratiquement impensable de donner un lieu

de parole aux jeunes. Il souhaite donc que ce genre d'événements puisse se propager partout au Québec.

Une intervenante en CLSC dit qu'elle est passée par tous les types de milieux depuis qu'elle a commencé à travailler et elle constate qu'il n'y a pas beaucoup de ses confrères et consœurs de CLSC présents au colloque. Elle dit travailler beaucoup avec le communautaire et les Centres jeunesse et qu'elle constate un réel manque de réseautage entre les différents milieux. Elle comprend les limites des CJ qui ne peuvent plus intervenir quand les jeunes ont 18 ans, mais elle se demande pourquoi il n'y a pas de demande faite au CLSC avant que le jeune ne sorte du Centre jeunesse. De cette façon, il pourrait y avoir un lien qui commence à se tisser entre l'intervenantE du CLSC et le jeune avant qu'il n'arrive à la majorité et le jeune pourrait être supporté à l'extérieur du CJ. Ça éviterait ainsi qu'une jeune mère se retrouve dans une situation où on la dit incapable de s'adapter et où on lui retire son enfant. Alors, au lieu de se blâmer mutuellement, on devrait travailler à mieux faire connaître et reconnaître le travail de chacun et travailler ensemble à trouver des solutions plus constructives.

Un dernier participant dit qu'il trouve intéressant que le colloque ouvre une brèche à la parole des jeunes mais que, paradoxalement, les jeunes sont absents puisqu'ils sont à l'école. Donc, il croit qu'il faudrait ouvrir encore plus largement la brèche et inviter plus de jeunes à s'exprimer.

**TABLE RONDE :** *Les pistes de solutions concrètes pour qu'à l'avenir, la parole des jeunes soit entendue et prise en compte.*

#### **Présentation de Madame Lise Beaudoin**

*Éducatrice spécialisée au Centre jeunesse Mauricie et Centre-du-Québec auprès des adolescentes en réadaptation, et vice-présidente régionale pour la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN)*

Mme Beaudoin explique que, il y a 20 ans, dans sa région, il n'y avait aucun dialogue entre les Centres jeunesse et les organismes communautaires. Ces derniers existaient peut-être, mais les CJ n'en entendaient pas parler. Il y a avait un grand repli sur soi dans les milieux institutionnels, on se considérait comme les sauveurs, c'étaient les CJ qui savaient, c'étaient eux qui avaient la réponse et ils fonctionnaient en vase clos. Il est donc rassurant de savoir qu'il y a de plus en plus d'ouverture vers l'extérieur, peut-être pas autant qu'on le souhaiterait, mais on est sur la bonne piste. Il faut que les organismes restent maîtres de leurs organismes, ce qui permettra d'assurer le mariage entre les groupes communautaires et les milieux institutionnels. Il faut que les organismes communautaires demeurent dans leur champs d'intervention et qu'ils ne deviennent pas des sous-traitants du réseau. Et il ne s'agit pas là d'une vision corporatiste, où les intervenantEs du réseau voudraient conserver leurs emplois, c'est l'essence même de l'intervention communautaire où on détermine les besoins à partir de la communauté. Si les groupes communautaires qui interviennent auprès des jeunes perdent leur autonomie pour se mouler à l'intervention des CJ ou de n'importe qui dans le réseau public, parce qu'il y a des problèmes de ressources, on ne pourra trouver les solutions nécessaires.

Les intervenantE-s qui travaillent en Centres jeunesse ont à cœur les jeunes, on les aime, on est là pour ça, mais on doit intervenir dans le créneau qui nous est confié, qui nous est précisé. On est d'accord qu'il faut modifier des valeurs... Mme Beaudoin dit avoir bien entendu les propos tenus dans le cadre du colloque et que la CSN est en contact avec l'ensemble des syndicats des Centres jeunesse et elle assure qu'elle portera le message. Elle invite également les représentantE-s des divers milieux à établir le dialogue, parce que la

méfiance et la méconnaissance entretiennent un climat qui n'est pas favorable au développement de liens.

### **Présentation de Jean-Pierre Duplantie**

*Directeur général du Centre jeunesse de Montréal*

À titre de directeur général du Centre jeunesse de Montréal, CJ qui est souvent sur la sellette, je vais vous parler à partir de ma connaissance, de l'expérience que j'ai au sein de cet établissement. Je ne considère pas représenter l'ensemble des CJ au Québec, je ne représente que le Centre jeunesse de Montréal. Je ne prétends pas non plus avoir une connaissance pointue de ce que vivent les jeunes au quotidien, comme celle des éducateurs qui œuvrent auprès d'eux. Je m'excuse même auprès de ceux-ci si je ne reflète pas aussi bien qu'ils le souhaiteraient leurs préoccupations pour donner aux jeunes la parole et la prendre en compte.

J'ai accepté volontiers de partager avec vous des pistes de solutions pour davantage donner la parole aux jeunes. Je dis bien « davantage », parce que j'étais un peu surpris du titre de la Table ronde qui disait « *des pistes de solutions concrètes pour qu'à l'avenir la parole des jeunes soit prise en compte* ». Comme s'il n'y avait pas des efforts importants qui se faisaient déjà pour donner la parole aux jeunes. Cependant, on est très conscients que cela n'est pas vrai partout, qu'il y a des difficultés à l'intérieur de nos établissements, en même temps qu'il y a un travail énorme qui se fait. Je prends pour acquis que nous reconnaissons tous que l'adolescence est une période de turbulences, que le comité de travail sur les jeunes a d'ailleurs décrit dans son document *Un Québec fou de ses enfants* comme suit : « *changer de milieu, changer de corps, et prendre connaissance de l'ampleur des problèmes des adultes, dont on souhaite se distancier en même temps qu'on convoite leur autonomie et leur pouvoir. Pouvoir de décider, mais aussi et sans doute surtout, pouvoir de consommer, d'avoir accès au symbole de l'autonomie et de la réussite* ». Référant au contexte familial, le comité écrivait ceci : « *Le cocon familial rassurant, c'est souvent pour d'autres. Pour certains, ce sera la fugue devant l'incompréhension, la brutalité... Pour d'autres, ce sera la grossesse précoce pour échapper à l'hostilité familiale, ou pour s'échapper à soi-même, à sa solitude* ».

Près de 30 % de nos adolescentEs traverseront cette période de leur vie dans des conditions de pauvreté humiliantes et brutales. Certains d'entre eux auront connu le dénuement et la série noire d'échecs et d'humiliations qui lui sont associés. Nombre de ces jeunes sont touchés par la Protection de la jeunesse et ont des besoins d'aide particuliers, certains plus que d'autres. Nous aurons reconnu que certains ont besoin, dans leur processus de développement personnel, de l'environnement d'un foyer de groupe, d'autres de celui d'unités de réadaptation en milieu ouvert, et d'autres, celui d'un encadrement intensif.

Tous ces jeunes ont besoin de pouvoir prendre la parole, de sentir que leur parole compte et qu'elle fait sens pour leur environnement. Au Centre jeunesse de Montréal, nous y croyons. Donner la parole au jeune, c'est lui dire qu'il est une personne et qu'il est digne de toute notre attention. C'est le reconnaître. C'est considérer qu'il est important, que ce qu'il a à dire a une signification pour nous, que nous sommes égaux tout en ayant des rôles différents, c'est reconnaître qu'il a un apport à faire dans un échange, une décision à prendre, une activité à réaliser. Donner la parole au jeune, c'est le responsabiliser à l'égard de son développement, c'est le valoriser. Concrètement, tout cela veut dire lui permettre de s'exprimer, être à son écoute et échanger avec lui pour bien comprendre, partager et tenir compte de ce qu'il nous dit. Il ne s'agit pas pour autant de faire tout ce qu'il veut, d'accéder à toutes ses demandes, mais plutôt d'établir un vrai dialogue dans

lequel il se sent reconnu. Donner la parole au jeune fait partie du processus d'aide qui veut le revaloriser, lui donner confiance en lui-même, lui permettre de se développer et de prendre conscience de son potentiel, lui permettre de s'intégrer dans la communauté, de se négocier une place significative, de donner un sens à sa vie.

Tantôt on parlait de ce que faisaient les Centres jeunesse en terme de préparation à l'âge adulte. Je veux simplement vous dire qu'au cours de la dernière année, on a identifié chez nous tous les jeunes qui ont 17 ans et plus pour être capable d'aller voir comment on les prépare, soit au retour dans leur famille, dans le milieu scolaire, ou vers quelque chose de plus autonome (milieu de travail, appartement, etc.). Il y a des ateliers de travail, en collaboration avec des organismes communautaires, et il y a un programme dit d'intégration sociale. Ça fait partie de l'évolution de ce qu'on fait au Centre jeunesse. Bien sûr, ça n'a pas toujours été là, mais voilà les choses qui se développent présentement.

J'ai rencontré dernièrement le comité des jeunes du Mont-Saint-Antoine, un groupe de garçons âgés entre 12 et 17 ans. Ils en avaient beaucoup à dire sur notre capacité d'écoute, plutôt sur notre difficulté à les écouter de façon significative, ou tout simplement sur le sentiment qu'au quotidien, ils ont beau parler, il n'y a pas beaucoup d'impact. J'ai été frappé par leur capacité à s'exprimer, par le respect des règles qu'ils se donnent, par la confiance manifestée à l'égard de leur animateur, par leur capacité à nommer clairement les difficultés (l'organisation des repas, la bouffe, l'incompréhension de certaines règles de vie, l'incohérence des attentes de certains éducateurs, l'utilisation de certaines mesures disciplinaires, etc.).

J'aimerais maintenant parler des moyens qu'il est important de mettre en place. On a souligné tantôt les conditions dans lesquelles les intervenantE-s travaillent. Si on veut donner la parole aux jeunes, il faut une plus grande qualité dans le milieu de vie. Cela commence par la stabilité des intervenantE-s et par la continuité des services. Cela passe également par la reconnaissance de l'engagement des intervenantEs, et ce, tant sur la place publique qu'à l'intérieur de nos installations. Il n'y a rien de plus difficile, et vous le vivez vous aussi dans le milieu communautaire, quand on ne vous reconnaît pas, que de faire le travail par la suite.

En termes de mécanismes, le Centre jeunesse de Montréal diffuse des dépliants pour faire connaître aux jeunes leurs droits. On favorise également l'accessibilité des jeunes aux chefs de services, on dispose de formules de plaintes accessibles aux jeunes, et beaucoup s'en servent et amènent des changements dans l'intervention. Il y a aussi un processus de plaintes auprès du comité des usagers, on procède par information, par sondage de la satisfaction des jeunes face aux services, il existe un comité des jeunes sur un site et on veut l'étendre à tous les sites. Récemment, le comité exécutif du conseil d'administration du Centre jeunesse de Montréal faisait la réflexion sur la nécessité que des représentants des jeunes viennent occasionnellement faire rapport au conseil d'administration. Et, tout comme nous avons ouvert nos portes récemment aux médias pour qu'ils viennent interviewer des jeunes sur ce qu'ils vivent au sein de l'établissement, il faut ouvrir nos portes aux organismes communautaires pour que vous ayez la chance de dialoguer avec nos intervenantEs.

Je vous dirais, en terminant, que la meilleure police d'assurance du respect des jeunes, c'est la transparence et c'est à cela que nous nous appliquons. Il faut que les jeunes en besoin d'aide dans le cadre de la Protection de la jeunesse prennent la parole et sentent que le milieu le veut et le favorise pleinement. C'est à la base de tout processus d'aide, c'est au cœur de tous les programmes et ce, même en contexte d'autorité. Faut-il rappeler que les objectifs de la Loi sont de protéger, de mettre en place les conditions pour

assurer le développement de l'enfant et de l'adolescentE, de lui donner les moyens pour devenir un adulte autonome et remplir un rôle significatif dans la société. Ce sont nos objectifs.

### **Présentation de Pierre Gingras**

*Directeur des services complémentaires de la Commission scolaire de Laval*

J'apprenais ce matin que j'étais le seul représentant du milieu de l'éducation à ce colloque, alors je voudrais tout de suite préciser que je ne me fais pas le porte-parole du ministère de l'Éducation, ni celui des commissions scolaires, ni des écoles individuellement. Je suis plutôt ici pour vous parler de ce qui se passe à Laval, des collaborations que nous avons avec l'institution qu'est le Centre jeunesse de Laval et des projets qui existent aussi au niveau de certains organismes communautaires. Moi aussi j'ai beaucoup de difficulté avec le fait qu'on généralise et je pense que c'est une remarque dont vous devriez tenir compte quand vous allez rencontrer les directions d'école. Il ne faudrait pas penser que les échecs sont généralisés, il y a aussi beaucoup de succès qui se passent dans nos différents milieux, que ce soit au niveau des Centres jeunesse, de la DPJ, des commissions scolaires, et je pense que parmi nos responsabilités comme intervenantEs, on doit aussi tenir compte de cela.

J'aimerais d'abord préciser le mandat que nous avons, en tant que commission scolaire, au niveau de la Loi sur l'instruction publique. Nous avons trois missions : instruire les élèves, les socialiser et les qualifier. Ce mandat est, bien sûr, mis en œuvre dans les écoles. Tantôt, quelqu'un faisait la remarque qu'au niveau des négociations de la nouvelle convention collective des enseignants et de tout le personnel des commissions scolaires, on fait référence aux EHDAA (les élèves handicapés, en difficultés d'adaptation et d'apprentissage). Vous comprendrez que comme mission, une commission scolaire a l'obligation de rendre service à tous les élèves de 5 à 18 ans, peu importe leur handicap, leur religion, leur race, peu importe tout ce qu'on pourrait trouver comme conditions dans les droits et libertés de la personne et de la jeunesse. Les commissions scolaires doivent donc desservir tous les jeunes du Québec au niveau de l'éducation avec la même mission. Il faut toujours tenir compte de cela.

Nous n'avons pas une mission où l'on doit uniquement travailler sur la réussite scolaire, mais on doit aussi travailler sur la réussite éducative, ce qui implique apprendre à vivre en société, à connaître nos compétences disciplinaires, mais aussi une approche à partir de compétences transversales. Quelqu'un disait ce matin qu'il faut aussi travailler sur le savoir-être, le savoir-faire, etc. L'école doit faire ça et elle le fait avec ses ressources et ses moyens, avec ce qu'on lui donne. C'est donc très différent pour des écoles en milieux socio-économiquement faibles et pour des écoles où le milieu est plus aisé. De là vient notre responsabilité, comme gestionnaire, de répartir les ressources de façon équitable, tel que prévu dans la Loi.

Ce matin aussi, quelqu'un nous faisait rapport au niveau de la formation qu'elle avait reçue au Centre jeunesse et des cours auxquels elle n'avait pas accès. À Laval et à Montréal, on est en train de mettre en place, dans les Centres jeunesse, les matières dont les jeunes ont besoin pour pouvoir poursuivre leurs études. Par exemple, le cours de mathématiques 436 ne se donnait pas dans les CJ auparavant, ce qui faisait en sorte qu'un jeune qui sortait d'un CJ et qui voulait entrer au cégep n'avait pas les prérequis nécessaires. Actuellement, on a remédié à cette situation et on offre le cours. On est donc en train de revoir, avec le Centre jeunesse de Laval, la formation qui est donnée aux jeunes de façon à ce que, lorsqu'ils reviennent dans le milieu scolaire régulier, ils ne soient pas pénalisés.



Je voudrais aussi revenir sur les collaborations que nous avons avec les différents organismes communautaires. Le Centre de bénévolat de Laval est actuellement dans les écoles et plusieurs jeunes s'impliquent dans des projets. Il y a également la *Mesure Alternative jeunesse* dans nos écoles présentement, où on donne de l'information aux jeunes sur le système judiciaire, sur la consommation, sur les liens avec la police communautaire, etc. MAJE est déjà dans les écoles actuellement, on travaille sur ce dossier-là. Les travailleurs de rue de l'île de Laval sont présents dans les écoles également avec une pièce de théâtre sur la prévention de la prostitution juvénile et sur les abus sexuels. Tout n'est pas parfait, ces pratiques ne sont pas encore généralisées, mais il y a au moins des ouvertures qui se font un peu partout.

Dans les écoles, il y a des conseils d'établissements. Il y a eu des représentations faites par des jeunes de Laval, particulièrement, à l'intérieur du Forum jeunesse, où on a présenté au ministère de l'Éducation que les jeunes étaient présents sur les conseils d'établissements mais n'avaient pas le droit de vote. Maintenant, c'est dans la Loi et les jeunes ont le droit de vote dans les conseils d'établissement des écoles secondaires, ce que les directeurs d'école n'ont pas.

Je voudrais aussi préciser comment s'achemine un dossier d'élève dans une école, comment on en fait l'analyse. Comme les intervenantEs du milieu des CJ, on doit aussi avoir des plans d'intervention. Alors comment un directeur d'école qui reçoit un dossier d'élève fait-il pour répondre aux besoins de cet élève ? C'est important parce qu'on reçoit souvent des critiques à ce niveau-là : on dit que les jeunes ne sont pas à l'école, qu'ils sont dans la rue, qu'ils ne sont plus présents. C'est sûr que partout, lorsqu'on reçoit un dossier d'élève, on essaie de comprendre quels sont ses besoins, le jeune participe à son plan d'intervention et fixe avec l'école les objectifs sur lesquels ils travailleront. Il y aura toujours des jeunes avec lesquels on aura certaines difficultés, mais le fait de généraliser en disant que les écoles ne veulent pas recevoir les jeunes, c'est un peu difficile à recevoir comme intervenant d'une commission scolaire. Les écoles font des efforts pour recevoir les jeunes et pour leur offrir des services.

Je voudrais aussi préciser qu'il y a eu des collaborations avec des jeunes des CJ à Laval cette année, où il y a eu des sorties qui étaient sous la responsabilité du milieu de l'éducation. On a amené des jeunes au théâtre et dans d'autres sorties et, sans la collaboration des Centres jeunesse, cela n'aurait pas été possible. Je voudrais aussi rappeler une chose au niveau des relations affectives : dans toutes les recherches, le premier critère de réussite pour l'élève, c'est la relation avec l'enseignant. Quand on réussit à développer un lien de confiance avec une personne, on réussit à faire cheminer cette personne et à la faire réussir. La dernière remarque que j'aimerais faire est que, en tant qu'intervenant du milieu de l'éducation, on a des droits, des devoirs et des obligations, ce qui fait qu'on a aussi des responsabilités. Et cela, il ne faut pas l'oublier.

### **Présentation de Claudine Laurin**

*Présidente du ROCAJQ*

Dans les présentations d'hier matin, tant au niveau des panélistes qu'au niveau des ateliers, plusieurs constats ont été apportés. Cependant, si on se réfère au portrait des jeunes en besoin de protection que l'étude du GRISE a réalisé, il est clairement démontré que ces derniers se retrouvent en grande partie dans des milieux de pauvreté. Les jeunes ont donc, en plus de leurs difficultés personnelles, à vivre l'exclusion sociale provoquée par la situation de pauvreté dans laquelle ils se retrouvent majoritairement. Cette exclusion a souvent eu pour effet d'engendrer un décrochage social. Comment travailler la signification du bien commun ou du respect avec les jeunes qui n'ont comme reflet que l'exclusion de la société ? Les différentes oppressions vécues par les jeunes,

oppressions d'ordre systémique, doivent également être reçues et nous devons donner l'occasion aux jeunes de se définir un rôle et une place dans la société si on veut que ces derniers puissent à nouveau y adhérer. Ne pas prendre en compte ces oppressions et tenter de modifier des comportements ne fait qu'augmenter les risques de conflits et le potentiel de violence. Nous assistons maintenant à de fortes pressions pour travailler de façon consensuelle et, en ce sens, nous refusons le conflit. Mais refuser le conflit signifie tout simplement ne pas reconnaître celui qui existe au sein de notre société, entre les riches et les pauvres, et un tel agir ne fait qu'augmenter les frustrations et les sentiments d'impuissance qui, hélas, peuvent être porteurs de violence.

Il nous faut voir qu'en ce qui a trait aux jeunes, nous nous retrouvons de plus en plus dans une société qui a créé des citoyens de deuxième classe. L'immense enquête sur le système de santé canadien, réalisée en 1997-1998 et à laquelle une grande partie de la population a participé via des groupes de discussion, a également porté ombrage aux jeunes. En effet, d'entrée de jeu, on y spécifie que les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas été sollicités parce qu'on estimait que ces derniers et ces dernières n'avaient rien à dire sur le système. Très peu d'organisations se sont indignées de cette façon de faire. Que l'on permette d'écrire de ces énoncés démontre bien le peu d'importance que l'on accorde aux jeunes.

Ici, tous ensemble, tant dans le milieu institutionnel que communautaire, nous avons un rôle primordial à jouer : celui de ne pas permettre cette exclusion et de faire en sorte que les jeunes que nous accompagnons puissent eux aussi s'exprimer sur les questions et les enjeux de société. Ils en font partie. Nous nous devons de leur garantir une place au sein de nos organisations et nous devons nous assurer de la transmission des informations qui les concernent et leur donner la possibilité de s'exprimer sur ces dernières et sur les enjeux citoyens. Par exemple, l'éducation à la citoyenneté se doit de traverser l'ensemble des organisations qui les rejoignent. En ce qui a trait aux organismes communautaires, ce volet est souvent couvert par le biais de la vie associative, il pourrait très bien être développé au sein des établissements. Nous devons sortir de notre vision des jeunes en besoins constants, que l'on perçoit uniquement comme des consommateurs de services, et situer ces derniers comme des citoyens qui, pour peu qu'on leur en donne l'opportunité, pourront devenir des agents de changement social.

On souligne l'importance de reconnaître l'expertise des organismes communautaires et de renforcer les liens entre les institutions et les organismes. Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que, au-delà de la reconnaissance de l'expertise des organismes, il faut à tout prix protéger les espaces de médiation sociale que nous sommes. Ce qui signifie ne pas les utiliser comme des mandataires de la loi, mais bien comme des ressources ou des espaces de médiation sociale. On se doit donc de respecter l'autonomie des groupes communautaires et ne pas voir en ces derniers des prolongements des ressources étatiques.

Dans notre accueil du jeune, nous devons également prendre en compte la nécessité pour lui de vivre des liens affectifs. Comment travailler des notions telles que l'attachement, l'expression des sentiments ou des émotions par des comportements appropriés lorsque l'on nie la possibilité, pour les jeunes, d'établir et de vivre des liens affectifs, que ce soit au niveau de l'amitié avec des camarades, avec les intervenantEs, ou même, comme il arrive parfois, avec la fratrie. Nous nous devons de ne pas nous cacher derrière notre responsabilité, ou encore le danger d'infiltration et, afin de s'ouvrir sur le volet des liens affectifs, permettre aux jeunes d'établir et de vivre des liens véritables. Attention... Ici, lorsque nous parlons de ce volet, nous nous adressons autant au communautaire. Certains organismes, comme les ressources d'hébergement pour les jeunes mères, refusent les conjoints de ces dernières et ce,

même lorsque le logement leur est offert pour une période d'un an. Nous comprenons les enjeux, mais nous devons faire en sorte que la gestion du risque ne retire pas, à toutes fins pratiques, le droit aux jeunes de développer des relations affectives et de les vivre. Cela pourrait tout aussi bien impliquer que le lien avec les jeunes, à l'atteinte de leur majorité, ne soit pas automatiquement coupé, mais que l'on permette aux jeunes de maintenir des contacts au-delà de cet âge, sur une base volontaire. Il n'est pas ici question de prolonger la Loi de la protection de la jeunesse au-delà de 18 ans, mais plutôt de permettre aux jeunes qui ont développé un ancrage avec les intervenantEs des Centres jeunesse et leurs ressources d'y avoir accès.

Au niveau de la formation scolaire, il semble que nous nous entendons tous pour dire que l'école n'est vraiment pas un lieu adapté et qu'il y aurait place à plusieurs améliorations. Mais au-delà de ce constat, il n'en demeure pas moins que, pour les jeunes en difficulté, l'école est trop souvent un autre milieu d'exclusion et ce, surtout pour les jeunes en besoin de protection. Trop souvent, hélas, ces derniers sont orientés vers le marché du travail, un choix guidé par l'impératif de l'autonomie financière. Cependant, il est clair que plusieurs jeunes ayant vécu des difficultés majeures se retrouvent également en difficulté d'apprentissage. Or, l'apprentissage ne fait pas uniquement appel aux capacités cognitives, il requiert également une certaine disponibilité que, bien souvent, le jeune ne peut avoir lorsqu'il est à l'intérieur des services. Il est également clair que pour développer un projet de vie, il faut pouvoir se projeter à l'intérieur de celui-ci.

Le Rapport Dumais soulignait que l'absentéisme scolaire ne serait plus matière à signalement, ce qui en soit peut être bon. Cependant, dans un système où l'exclusion se vit déjà, où l'on suspend des jeunes pour de longues périodes (favorisant ainsi le décrochage scolaire), cela ne peut que nous inquiéter davantage sur le délestage des jeunes par ce milieu. Il faut également faire attention de ne pas diriger automatiquement les jeunes vers des métiers définis (comme le fait le programme *Ma Place au Soleil*, par exemple). Il faut préserver en eux un espace de rêve et les accompagner pour les réaliser.

## ÉCHANGES ET DISCUSSION

Une jeune a une question pour le directeur du Centre jeunesse de Montréal concernant la loi du silence qui règne dans les CJ. M. Duplantie répond qu'il ne connaît pas de loi du silence. Le Centre jeunesse veut au contraire travailler de façon importante sur la transparence, en ouvrant les portes aux médias, aux organismes communautaires et aux autres intervenantEs. Que des gens aient l'impression, dans certains milieux, qu'ils ne peuvent pas parler, c'est possible, mais, à la base, M. Duplantie ne connaît pas ce genre de situations. La jeune répond qu'elle-même a beaucoup entendu parler de ce genre de situations, de la part d'intervenantEs qui sont sortis de la DPJ aujourd'hui et qui disent qu'il y avait des choses qui ne pouvaient être dites. M. Duplantie reconnaît qu'il puisse y avoir des cas d'intimidation à l'intérieur des établissements et cela se vit à différents niveaux. Lorsqu'il est arrivé au Centre jeunesse de Montréal, il y a 4 ans, il y avait des secteurs où les gens se protégeaient entre eux quant à leurs comportements à l'égard des jeunes et ça se faisait entre intervenantE-s. Ce n'était pas un enjeu avec la direction. On a donc été amené à congédier des gens. Il faut qu'on arrive à bien percer ces enjeux-là, il faut être capable de les nommer et d'agir dessus.

Un autre participant dit qu'il ressent une sorte d'incompréhension, qui est sans doute partagée par plusieurs jeunes. Cette table ronde est censée trouver des pistes de solutions concrètes pour qu'à l'avenir la parole des jeunes soit entendue et prise en compte. Cette table ronde devrait faire l'analyse des constats qui pourraient mener à des actions réalisables, mais il n'a pas encore

vu d'actions concrètes émerger des propos qui ont été tenus. Il est donc déçu et a envie de proposer des pistes concrètes. Il faut faire l'expérience des jeunes, de ce qu'ils vivent dans les Centres jeunesse. Ce participant propose donc de prendre un directeur de Centre jeunesse et de le mettre dans une cellule d'isolement pendant sept jours. On pourrait aussi prendre un directeur de CJ et le parachuter en Allemagne avec deux tickets de métro pour lui faire réaliser ce qu'un jeune vit à l'âge de 18 ans lorsqu'il sort d'un Centre. Le participant dit qu'il blague, bien sûr, mais il devrait y avoir des moyens concrets pour venir en aide aux jeunes qui sortent, une ligne d'écoute par exemple, où il pourrait appeler pour être mis au courant des ressources existantes. Il pourrait y avoir un organisme qui fait l'intermédiaire entre les jeunes et les CJ.

Un intervenant en milieu scolaire de milieu défavorisé s'adresse à M. Gingras. Dans le groupe de travail auquel il participe, il y a souvent des jeunes en difficulté, en détresse, des jeunes qui souffrent, et il ne voit pas dans le milieu scolaire comment on peut arriver à faire en sorte que ces jeunes-là se sentent citoyens et aient droit à la parole. Ce qu'il voit plutôt, ce sont des professeurs désemparés, débordés, qui crient après les enfants, des professeurs qui cherchent des solutions et qui n'en trouvent pas. En tant qu'intervenant, il dit intervenir plus souvent avec les professeurs qu'avec les jeunes et il croit qu'en intervenant auprès des professeurs, il intervient aussi auprès des jeunes. Qu'est-ce que l'école fait pour soutenir ses professeurs et pour soutenir l'intervention qui est faite par les intervenantEs comme lui ? M. Gingras dit qu'il ne peut répondre en parlant du milieu d'où vient l'intervenant, mais plutôt du milieu d'où lui il vient, où il y a des constatations qui pourraient être similaires. Il y a de la détresse qui existe chez les enseignants et chez les jeunes, et il y a le nouveau phénomène de l'arrivée de nouveaux enseignants dans nos milieux. Chez nous, ce qu'on fait, c'est qu'on est en formation avec les gens des services complémentaires (psychologues, orthophonistes, psycho-éducateurs, éducateurs spécialisés, etc.) sur la façon d'intervenir.

Un avocat en droit des jeunes depuis 15 ans dit qu'il a été en contact avec plus de 5000 jeunes depuis 1990. Quand il a commencé sa pratique, il était très naïf. Il avait appris qu'il existait des chartes, des traités, mais il s'est aperçu, avec la pratique, que le droit des jeunes est encore très embryonnaire. Il y a le droit du travail, le droit de la consommation, l'environnement, mais le droit des jeunes c'est encore beaucoup de blabla, beaucoup de papier, beaucoup de rapports et c'est un univers qui est très lourd. Il s'est aperçu, dans sa pratique, qu'il y avait des nids de poules, des problèmes systémiques dans lesquels il voyait ses clients tomber systématiquement. À un moment donné, il s'est demandé s'il allait être encore 15 ans à les voir tomber ou s'il y avait moyen de faire de la prévention. Ce participant dit avoir été témoin de réformes, de contre-réformes, de tourbillons d'intervenantEs passer dans la vie de ses clients, mais qu'il constate qu'il y a un lien direct entre l'argent qu'on investit et les services qu'on donne aux enfants. Il croit qu'il y a présentement beaucoup d'adultes qui s'en mettent plein les poches et réfère à l'ouvrage *La société malade de la gestion*. Il y aurait deux réalités finalement dans la vie des jeunes : une réalité de terrain et une réalité de paperasse. Il serait peut-être temps que notre société s'inspire de modèles autres que celui de la « gestionite » et cesse d'être zombie : il y a 42 % de décrochage au Québec alors qu'il n'y en a que 1 % en Finlande.

Un participant adresse sa question à M. Duplantie et commence en disant qu'il trouve cela bien qu'il soit venu au colloque. Il demande donc au directeur du Centre jeunesse de Montréal de nommer deux points forts de son institution et deux points à améliorer. Selon M. Duplantie, un premier point fort est le travail qui se fait présentement sur la stabilité et sur la continuité de leurs services. On se sort enfin des fameuses restructurations qui ont eu également des impacts sur les jeunes en provoquant des changements d'intervenantEs

fréquents. C'est aussi l'accent que le CJ de Montréal vient de mettre sur les objectifs à fixer avec les jeunes dès leur point d'entrée. En ce qui concerne les points à améliorer, ce n'est pas évident de mobiliser les gens quand on a l'image qu'on a actuellement dans l'établissement. Cette image s'est construite dans les années 1990, dans la désorganisation, dans des mauvais climats de travail, dans des manques de budgets, etc. Donc, il faut bien examiner ce qu'on a à réaliser avec les jeunes. Il faut être à l'écoute de ce que les jeunes disent aujourd'hui et regarder comment on peut sortir des modèles traditionnels. Il y a aussi des enjeux majeurs en terme de soutien aux intervenantEs.

Une jeune vient présenter son témoignage en termes de pistes de solutions pour les intervenantEs des Centres jeunesse. Elle dit qu'il faut écouter les jeunes, les soutenir dans leurs bas, mais aussi dans leurs hauts, les récompenser de leurs bonnes actions, leur parler de ce qu'ils aiment, de leurs goûts. Certains jeunes ont besoin d'amour, d'autres d'affection, mais tous se reconnaissent dans leur besoin d'être écoutés. Elle ajoute qu'il ne faut pas priver les jeunes de leurs forces ni les attaquer dans leurs faiblesses. Elle réfère ensuite à Corneille, le chanteur populaire, en citant une de ses chansons : « *Je veux dire au nom de tous les miens que tant qu'on vit et tant qu'on aime, tout va bien. Jusqu'à ce qu'il soit trop tard, on regarde. Loin des cauchemars de mon passé, loin de mes souffrances...* ». Les jeunes devraient dire cette phrase quand ils sont sortis de l'enfer où ils vivaient, et non quand ils sont dans un centre ou un autre endroit comme celui-là. Elle ajoute que tous, nous pouvons faire en sorte que les jeunes soient bien et cite une dernière phrase de Corneille : « *Ce que je vois, c'est pas facile mais ça me va* ». Les gens des centres d'accueil peuvent dire à un jeune qu'ils ne sont pas parfaits. Elle termine en disant qu'elle sait bien que, toute seule, elle ne peut changer le monde, mais elle demande aux gens d'apprendre à changer à la même vitesse et dans la même direction que les jeunes. Elle conseille de ne pas seulement marcher à leurs côtés dans leurs démarches, mais plutôt de leur tendre la main et de cheminer ensemble avec lui.

Une autre participante dit qu'elle a été très étonnée par l'introduction de M. Duplantie, qui disait ne pas très bien connaître les besoins et les souffrances des jeunes. Elle se demande donc, à partir de là, comment il peut affirmer que le fait d'avoir un enfant, pour une jeune mère, est l'expression d'une souffrance, de difficultés, et donc une conséquence de cette souffrance. Selon elle, il s'agit d'un bon exemple de la dichotomie entre le fait de définir les problèmes des jeunes et inclure les jeunes dans la définition de leurs problèmes. Une jeune mère ne dirait certainement pas que son enfant est une conséquence de ses problèmes.

La prochaine participante s'adresse à M. Gingras concernant le savoir-être dont il a été question dans son atelier de la veille. Ce dont il était question, c'était le savoir-être des intervenantEs et non de celui des jeunes. Donc, cela référait à l'empathie, à l'ouverture d'esprit, à la compréhension des cultures et des référents des jeunes. Elle pense qu'il y a des choses à améliorer du côté des enseignantEs à ce titre-là, pour éviter notamment qu'un directeur d'école ne salue les jeunes le matin en leur disant « *Bonjour ti-cul!* » les uns après les autres.

## **LA GRANDE CONFÉRENCE *Un tour d'horizon de l'aide aux jeunes et aux familles de Belgique***

**Par Cécile Mangin.**

représentante du Service droit des jeunes, à Bruxelles

Je travaille depuis neuf ans au Service droit des jeunes de Bruxelles. Il s'agit d'un service social qui utilise le droit comme outil de travail social, c'est-à-dire qu'on fait à la fois des actions et des tâches de travail social classique et on

utilise en même temps l'instrument juridique. Ce service s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans et aux familles.

La question de départ qui m'a amenée à participer à votre colloque était que le taux de placement est beaucoup plus élevé au Québec qu'en Belgique et les organisateurs se demandaient pourquoi. Cette question m'a posé deux problèmes. D'une part, il est assez difficile d'avoir une vue exacte du nombre de placements en Belgique, parce que, dans ce pays, il y a le secteur de la Protection de la jeunesse et aussi d'autres secteurs qui peuvent être amenés à placer des enfants. Je pense par exemple au ministère de l'Intérieur et à l'Office des étrangers qui peuvent proposer aux mineurs étrangers qui demeurent en Belgique de résider dans des centres pour étrangers. Le second problème est que, de par l'action de nos services, nous sommes toujours consultés par des jeunes et des familles qui ne sont pas contents de l'aide qu'ils ont reçue des différents services sociaux, ou qui sont en rupture avec le milieu scolaire, ou qui n'ont pas été bien reçus quand ils ont fait une demande d'aide sociale. Nous les informons sur des recours pour faire valoir leurs droits et nous les accompagnons dans ces démarches. Donc, notre angle de vue est très critique. Personne ne vient jamais nous dire qu'il veut écrire une lettre de remerciements au Juge de la jeunesse.

### ***Le système d'aide et de protection de la jeunesse en Belgique***

La population totale de la Belgique en 2004 était de 10 millions d'habitants. Le pays est divisé en trois communautés. Je vais vous parler essentiellement du système qui existe dans la partie francophone du pays, en Wallonie et à Bruxelles. Les communautés françaises et les communautés flamandes peuvent être associées aux provinces chez vous. Il y a l'État fédéral, qui a compétence en matière de Justice, et puis, la Communauté française qui est compétente pour tout ce qui touche à l'aide aux personnes.

Le système est double en Belgique en matière d'aide et de protection de la jeunesse. Il existe deux catégories de jeunes, en quelque sorte. Il y a d'une part des jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction, et on parle de jeunes en difficulté et en danger. On dit qu'un jeune a commis un fait « qualifié » infraction, ce que vous appelez ici jeune contrevenant. Ces jeunes-là sont pris en charge par les structures fédérales en terme de loi, et pris en charge directement par le Juge de la jeunesse. On parle alors d'aide obligatoire. Tandis que le jeune en difficulté ou en danger sera pris en charge par les Services d'aide à la jeunesse, on parle ici d'aide volontaire, d'aide consentie.

En Belgique, les personnes qui estiment avoir subi des dommages peuvent être présentes au procès et réclamer que le jeune ou ses parents réparent ces dommages et le Juge rend un jugement. La première mesure que peut prendre le Juge c'est la réprimande. Cela équivaut un peu à se faire « gronder » officiellement. Après la réprimande, le Juge peut décider de maintenir le jeune dans sa famille, moyennant le respect de certaines conditions : aller à l'école ou faire une prestation éducative ou philanthropique (travail communautaire). Les jeunes de Belgique appellent cela des « travaux forcés ». Il n'existe pas d'enfermement chez les parents. Ce ne sont pas eux qui sont chargés de veiller à l'application des mesures, mais bien les délégués du Juge.

Le Juge peut aussi décider de placer le mineur chez une personne digne de confiance, ou dans un service, un centre, un établissement approprié. Il peut également décider de placer le jeune dans ce que l'on appelle chez nous une Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Cela correspond à vos centres de réadaptation. Le jeune doit avoir au minimum 12 ans pour être orienté vers ce genre de centre et le Juge doit préciser dans sa décision la durée du placement. Pour les mineurEs de plus de 14 ans, le Juge doit décider s'il prescrit un régime fermé ou ouvert. S'il prescrit un régime fermé, il faut que des conditions très strictes soient respectées, il faut que le Juge constate

que le mineur fait preuve d'une mauvaise conduite persistante ou d'un comportement dangereux, ou bien que ce soit lié à des nécessités de l'Instruction. S'il n'y a aucune place dans cette IPPJ, le Juge peut mettre de façon provisoire (en transit) le jeune dans un centre que l'on appelle le Centre d'Everberg. On a visité le centre Cité des prairies ici et il ressemble un peu au Centre d'Everberg qui est l'un des centres les plus sécuritaires qui existent en Belgique et nous n'en sommes pas très fiers.

Dans la pratique, nous avons pas mal de critiques par rapport à ce fonctionnement, par exemple, concernant le respect du droit des jeunes dans les IPPJ. À leur arrivée, les jeunes reçoivent une série de papiers où sont décrits les droits des jeunes mais ce ne sont que des papiers que personne ne lit. Même un adulte ne lirait pas cette documentation assez volumineuse. Donc, ce ne sont pas des droits effectifs. Si un jeune conteste la décision, le personnel du centre doit être en mesure de rendre effectifs ses droits, donc d'aider le jeune à introduire un recours, faire le nécessaire pour qu'il soit bien entendu par son avocat, etc. Mais cela ne se fait pas assez souvent. On constate aussi que beaucoup de jeunes qui vivent simplement des difficultés sociales ou familiales sont orientés vers ce type de centres à partir de ce qu'on appelle un « délit de prétexte ». C'est-à-dire que ces jeunes pourraient bénéficier d'une aide plus adaptée de la part du Service d'aide à la jeunesse, mais se retrouvent dans des structures plus fermées aux suites d'un seul délit ayant été commis alors qu'une problématique sociale bien plus large devrait être prise en compte.

On regrette aussi que les avocats ne prennent pas suffisamment de temps pour préparer la défense des jeunes, bien souvent, ils ne rencontrent les jeunes que cinq minutes avant les audiences. Parfois, ils ont même un peu peur d'introduire certains recours. On constate aussi que lorsque le jeune retourne chez lui, après un placement en régime fermé, il est plutôt perçu par les autres jeunes de son quartier comme un héros, alors que ce n'est pas du tout l'effet recherché. De plus, même si on prétend avoir rééduqué le jeune pendant son séjour, son quartier n'a pas changé lorsqu'il y retourne, il n'y a pas plus de logements sociaux disponibles, les parents n'ont pas plus de travail, etc. La grande question de l'efficacité d'un travail éducatif en régime fermé n'a toujours pas été, à notre sens, suffisamment débattue. Le jeune vit cette mesure comme une sanction, une punition, et les éducateurs qu'il est amené à rencontrer lui disent qu'il n'est pas puni et que l'on fait tout ça pour son bien et qu'on va l'aider. Deux discours qui, évidemment, ne se rencontrent pas du tout.

Plus on augmente le nombre de places en régime fermé, plus les juges placent les jeunes dans ce genre de structures. Au Centre d'Everberg, on est passé de 10 à 50 places entre juillet et septembre 2002. Ce centre a été créé pour remplacer les prisons parce que, auparavant, quand un Juge ne trouvait pas de place pour un jeune en régime fermé, il était autorisé à placer ce jeune, pour une durée maximale de 15 jours, dans une prison pour adulte, mais dans une section à part. La Belgique a donc été condamnée par le Conseil des droits de l'homme (le Service droit des jeunes a d'ailleurs été actif dans ce dossier) et a dû mettre fin à cette pratique. Mais on n'a pas vraiment gagné au change puisque finalement, la durée moyenne de séjour des jeunes actuellement est de 23 jours, alors que, quand le jeune était en prison, il ne pouvait y rester que 15 jours. Au niveau de la scolarité, 44,5 % des jeunes placés au Centre d'Everberg sont déscolarisés. Quant au coût, la Communauté française injecte 250 EUROS par enfant, par jour dans ce centre. Quand on sait que la plupart de ces enfants sont issus de familles pauvres, on pourrait utiliser cet argent autrement. On trouve toujours assez d'argent pour le sécuritaire.

### ***Le jeune en difficulté ou en danger***

On dit que le Service d'aide à la jeunesse est chargé de venir en aide aux jeunes et aux parents en difficulté, de même qu'à tout enfant dont la santé et la sécurité est en danger ou les conditions d'éducation sont compromises. Ce décret a été construit sur la base de grands principes qui, au départ, étaient fort louables et intéressants. L'aide doit être complémentaire à ce qui existe déjà. Cela ressemble à votre DPJ, je crois. En Belgique, il existe beaucoup d'autres services sociaux. L'autre principe était la déjudiciarisation avec la volonté de confier à la communauté les problèmes d'ordre social, donc vider le Tribunal de tous les problèmes sociaux, scolaires, familiaux, etc., les confier plutôt aux services sociaux ou d'aide volontaire, sauf lorsqu'il y a danger ou urgence, comme on en a parlé tout à l'heure. Le Tribunal offre alors des garanties procédurales où les principes des droits de la défense doivent être respectés, ce qui n'est pas nécessairement garanti dans un bureau d'assistance sociale.

Dans la pratique, on constate que cette aide volontaire, qui est basée théoriquement sur un accord, cet accord n'est pas toujours librement consenti. Les gens savent bien que si ça se passe mal, leur dossier peut être référé au Juge de la jeunesse par le Procureur. C'est donc une espèce d'épée de Damoclès qui pèse sur eux et on se demande dans quelle mesure, dans ce système, un accord peut véritablement être librement consenti. Parfois, quand les travailleurs sociaux sont dépassés, ils peuvent faire valoir que le dossier pourrait se retrouver au Tribunal. On reproche aussi au Juge de motiver insuffisamment ses décisions, de ne pas expliquer les raisons pour lesquelles un jeune est placé, ce qui laisse une grande marge de manœuvre dans les services sociaux chargés d'appliquer cette décision.

Je vais maintenant aborder la question de qui peut placer et dans quel type d'institution. Les placements peuvent aussi bien être décidés par les parents que par le Service d'aide aux Jeunes ou le Juge de la jeunesse. Il ne faut donc pas négliger cette décision qui peut être prise par les parents, qui sont un peu débordés dans une période de leur vie, et confier leur enfant à un membre de leur famille ou dans un internat. Les enfants peuvent aussi être placés dans un institut médico-psychologique, une structure adaptée pour un jeune qui souffre d'un handicap. Donc, il ne faut pas toujours passer par une autorité pour une prise en charge institutionnelle. Il existe aussi des placements décidés par les jeunes eux-mêmes. C'est en fait une façon polie de parler de la fugue. La fugue n'est pas un délit, de la même façon qu'aider un fugueur n'est pas un délit. Par contre, la fugue signifie que le jeune a un problème, quel qu'il soit, et les services sociaux peuvent lui apporter une aide adéquate.

### ***Les Services droit des jeunes***

Les Services droit des jeunes ont été créés il y a 25 ans. Le fondateur s'était basé sur une étude dans laquelle il apparaissait que les jeunes et les familles étaient suivis par sept services sociaux différents, et que, au bout du compte, ça ne changeait jamais rien. Il constatait aussi que le jeune et sa famille étaient toujours dans un rapport de force inégal avec les institutions et, pour rééquilibrer les choses, il faudrait un service social qui serait le dernier, qui n'allait pas projeter le problème sur un autre service social, et qui ferait la défense des droits des jeunes et des familles. Aujourd'hui, il existe sept Services droit des jeunes dans la Wallonie francophone et cela correspond à plus ou moins 30 travailleurs.

On aborde les questions toujours à la demande des jeunes. Nous avons un cadre de déontologie qui s'applique à l'ensemble du secteur de l'aide à la jeunesse. On travaille sous mandat du jeune, c'est-à-dire qu'on ne rend des comptes qu'au jeune. On travaille dans l'anonymat, si possible, nous sommes tenus au secret professionnel, et on adresse une copie de tout ce qu'on envoie



à une autorité au jeune. Le jeune a d'ailleurs accès à son dossier chez nous. On fait du travail individuel, collectif et communautaire. Le travail individuel avec l'outil juridique ça donne par exemple que, pendant tout un temps, on pensait que les mineurs n'avaient pas droit à l'aide sociale, parce que ce n'était pas écrit noir sur blanc. Puis, on a lu que toute personne avait droit à l'aide sociale et comme on ne nous a pas démontré qu'un mineur n'était pas une personne, on a considéré qu'un mineur pouvait demander de l'aide sociale, mais aussi introduire un recours s'il ne l'obtient pas. Il a donc fallu forcer beaucoup de portes, celle des services sociaux, celle du Tribunal, et aujourd'hui, on peut aider un jeune à déposer un recours s'il n'obtient pas son aide sociale et on peut l'accompagner et plaider avec lui. On a aussi trouvé une brèche dans le code judiciaire qui prévoit que les organismes représentant l'intérêt d'une collectivité peuvent plaider devant le Tribunal du travail. Au chapitre du travail communautaire, on a introduit un recours contre la création du Centre d'Everberg, mais on l'a perdu. Avec l'outil juridique, on peut mener des actions pour essayer de régler certains enjeux et problèmes que l'on voit tous les jours.

### ***Quelques réflexions issues de notre pratique***

Concernant le placement, on trouve qu'il est pertinent que seul un juge puisse décider de placer en régime fermé, parce que c'est très grave et que la procédure devrait garantir le respect des droits fondamentaux. Mais ça ne sert pas à grand-chose si les juges motivent mal leurs décisions, si les avocats ne prennent pas le temps de bien défendre les jeunes, si les délais pour faire recours sont trop longs par rapport à l'arrêté de la décision. On trouve aussi que l'enfermement est peut-être une mesure à laquelle les juges font trop souvent appel. Les juges disent aux jeunes qu'ils les placent à Everberg pour leur bien et pour leur éducation tout en pensant que, pendant ce temps-là, le jeune sera hors d'état de nuire. Le personnel éducatif reçoit ce jeune-là et toute la contradiction du système apparaît: le personnel aura plutôt tendance à présenter la mesure sous l'angle pédagogique et le jeune voit très bien l'ambiguïté, il sait très bien que c'est de la privation de liberté pure et simple. Le seul avantage d'être à Everberg est la limite dans le temps de placement, alors que lorsqu'on entre en IPPJ, on n'en ressort que si on est rééduqué.

On regrette qu'il n'y ait aucun débat public concernant la nécessité de recourir à l'enfermement. La seule préoccupation au moment de la création d'Everberg, c'était la sécurité publique. Donc, on n'a pas tenu compte d'années d'études criminologiques et on s'en est tenu à un discours du 19<sup>e</sup> siècle sur la protection du citoyen. On connaît les effets pervers du placement en régime fermé, mais en plus, une fois qu'il est stigmatisé comme jeune ayant fait un séjour en IPPJ, il est très difficile pour lui de retrouver une école ou un autre centre. Il y a évidemment la question du coût de fonctionnement de ces centres. On assiste parfois en Belgique à un bras de fer entre le Juge de la jeunesse, qui réclame plus de places fermées et la Communauté française qui est chargée de créer ces places et de donner l'encadrement pédagogique nécessaire au jeune placé par le Juge. Cela fait en sorte qu'on a parfois pris des jeunes en otages. Un jour, un juge avait même décidé de placer un jeune chez la ministre de la Communauté française. On déplore également le manque de moyens financiers; on fait des économies sur le dos des services de première ligne et on trouve par contre plus de moyens pour les services qui impliquent une privation de liberté pour les jeunes. Il nous semble que les politiciens, dans la grande majorité, optent pour des solutions sécuritaires, parce que c'est plus facile à vendre à l'opinion publique.

On constate aussi, comme ici, un problème de cohérence entre les différents intervenantEs. On ne sait plus très bien qui fait quoi et les choses n'avancent pas. J'aimerais également souligner le lien entre pauvreté et placement. En 1991, « *Le rapport général sur la pauvreté* » a fait l'effet d'une petite

bombe dans le milieu social. Ce rapport a été fait à partir de rencontres entre les travailleurs sociaux et les familles et il indiquait que plus de 75 % des familles qui faisaient l'objet de mesures du Tribunal de la jeunesse dépendaient de revenus de remplacement. Ce rapport soulignait aussi l'extrême difficulté pour les familles pauvres de vivre en famille.

À côté de ça, on s'est aperçu d'une contradiction fondamentale au niveau du travail social : d'une part, on souhaite le bien-être des gens et en même temps, il y a toujours une forme de contrôle social. Cette contradiction est plus forte dans certains secteurs que dans d'autres : plus le secteur sera sécurisé, plus cette contradiction sera forte. Le travailleur social n'est pas responsable de la logique institutionnelle de l'endroit où il travaille, il n'est pas non plus responsable de la logique sécuritaire du moment, mais, par contre, on peut connaître les droits des jeunes et les défendre. Le travailleur social doit aussi connaître ses limites et y remédier, par le biais de formations permanentes ou en faisant appel à quelqu'un d'autre. C'est bien de connaître ses droits, mais il faut aussi savoir les critiquer et critiquer les logiques institutionnelles dans lesquelles on travaille. Ça signifie prendre sa place en tant que travailleur social. Les pouvoirs publics devraient aussi avoir le courage de mettre sur la place publique les questions fondamentales liées au placement. Pourquoi ce sont les familles pauvres qui font surtout l'objet de mesures de placement de leurs enfants ? Il devrait y avoir d'autres solutions que l'enfermement.

### **Questions et commentaires**

Un participant voudrait savoir ce qu'on fait en Belgique avec les jeunes qui commettent des délits très graves (meurtre, par exemple). Mme Mangin répond que, comme les jeunes sont mineurs, on ne peut pas leur appliquer le droit pénal des adultes et ils sont pris en charge par le Juge de la jeunesse. Dans la pratique, il y a de fortes chances qu'un jeune qui commet des faits très graves se retrouve dans une IPPJ, donc l'équivalent de vos centres de réadaptation, et le Juge pourra aussi proposer des mesures de réadaptation sur le plan psychologique. Même par rapport à ces faits-là, il faut les comprendre et arriver à trouver une réponse sociale adaptée. Dans certains cas, si la nature des faits est très grave, et s'il y a une série de conditions supplémentaires (mauvaise conduite persistante du jeune), la logique est que si le Juge a tout essayé, que rien n'a marché et que le jeune commet encore des faits très graves, il peut être ce qu'on appelle « dessaisi ». C'est-à-dire que cette protection d'immunité qui fait qu'il n'est pas soumis au droit pénal des adultes est supprimée, et pour ce fait précis uniquement, il pourra être jugé comme un adulte.

Un autre participant parle d'une recrudescence de la contention chimique au Québec, c'est-à-dire, l'utilisation des médicaments pour le contrôle des comportements, particulièrement en centres d'hébergement. Il demande si ce genre de problématique existe en Belgique. Mme Mangin répond qu'elle n'a pas de chiffres sur la contention chimique, mais que, dans les IPPJ, il y a un service psychiatrique avec un psychiatre qui travaille très peu d'heures par semaine. Ce qu'on reproche à ce type de prise en charge est qu'elle est essentiellement médicamenteuse. Le psychiatre est là pour prescrire des médicaments aux jeunes les plus agités, mais il n'y a pas de réel travail psychologique à plus long terme autour. Mais de là à dire qu'il y a de la contention chimique, elle ne pourrait pas l'affirmer.

Une participante dit qu'elle a bien aimé quand Mme Mangin a dit que les travailleurs sociaux avaient un certain pouvoir et une certaine autorité auprès des jeunes. C'est très similaire ici et on ne l'a pas beaucoup entendu depuis le début du colloque. Elle travaille dans une *Auberge du cœur*, avec des jeunes de 17 ans environ, et ils disent que les travailleurs sociaux leur imposent de signer une autorisation de divulgation d'information s'ils veulent passer d'un

centre d'accueil à une *Auberge du cœur*. D'autre part, il y a des changements qui ont été annoncés récemment dans la Loi et qui concernent les familles pauvres. Ces changements entraîneraient des placements rapides d'enfants en adoption pour éviter les placements multiples en familles d'accueil et en Centres jeunesse. Le constat de cette participante est que les familles pauvres risquent de se faire enlever leurs enfants qui seront adoptés par des familles de classe moyenne et riches et ça ressemble à du trafic d'enfants. Mme Mangin dit que, sur la question des familles d'accueil, les personnes qui se portent candidates pour accueillir des enfants sont surtout issues de la classe moyenne ou supérieure. Cela dit, il y a parfois des contradictions incroyables dans certains dossiers. Mme Mangin se souvient d'une dame dont l'enfant avait été placé par le Juge, parce qu'on avait jugé qu'elle s'en occupait mal, mais, par ailleurs, elle avait recueilli la petite amie de son fils qui avait été placée chez elle via le Service d'aide à la jeunesse. Donc, la question des familles d'accueil est en effet compliquée, surtout quand le niveau social est très différent. Il arrive qu'on voit des jeunes qui ne veulent plus rentrer chez leurs parents parce que ces derniers ne peuvent pas leur offrir tout ce à quoi ils avaient accès dans les familles d'accueil ou dans le centre dans lequel ils avaient été placés. Plus la durée du placement est longue, plus c'est difficile pour le jeune de réintégrer son milieu familial. Quant aux autorisations de divulgation d'information, ça n'existe pas en Belgique. Tous les gens qui travaillent dans le cadre du SAJ sont tenus au secret professionnel et si un travailleur social viole ce secret professionnel, il se rend coupable d'un délit pénal. En même temps, ce secret le protège, par exemple lorsque la police veut avoir accès à des informations privilégiées sur un jeune. La difficulté des délégués du SAJ est qu'ils sont à la fois liés au secret professionnel mais qu'ils doivent aussi rendre des comptes au Juge, mais ils ne rendent compte que des informations nécessaires à la mission du juge. Dans le code pénal, ils sont ce qu'on appelle des « confidentiels nécessaires ». Par rapport à l'exemple des *Auberges du cœur*, les jeunes ne savent pas toujours qu'ils ont le droit de dire non.

## **PLÉNIÈRE GÉNÉRALE – TOURNÉS VERS L'AVENIR**

*Co-animée par Jean-Marie Richard, coordonnateur du Refuge La Piaule de Drummondville et Annie Fontaine, chargée de cours en travail social à l'UQAM*

Une synthèse du colloque est présentée sous la forme de six axes de travail transversaux

- 1. Développer des mécanismes de communication entre les acteurs individuels et les organismes, à l'égard des constats, des préoccupations et des pistes d'actions nommés au cours du colloque :**
  - Ouverture des Centres jeunesse sur le milieu
  - Améliorer la transparence
  - Améliorer la connaissance des pratiques des uns et des autres
  - Ouverture de l'école sur son milieu
  - Agir sur la méconnaissance et la méfiance
  - Favoriser la libre circulation d'informations sur les activités et les ressources s'adressant aux jeunes
  - Favoriser le partage des préoccupations, des responsabilités, mais aussi du pouvoir que ça suppose dans les liens de soutien avec les jeunes
  
- 2. Favoriser des alliances sur les causes structurelles et politiques**
  - La préoccupation autour de l'insertion sociale et des initiatives qui s'y rattachent
  - Le rattachement scolaire et social

- La question des liens à construire dans le communautaire
- Toute la question des causes structurelles et politiques des ruptures et de l'exclusion des jeunes
- L'enjeu de la non-intégration des organismes communautaires jeunesse au réseau public
- Révolutionner le système avec une philosophie de l'intervention basée sur les liens significatifs
- Revoir les politiques sociales qui font des jeunes des citoyens de second ordre
- Se questionner sur le changement de valeurs souhaité et souhaitable
- Avoir le courage d'agir

### **3. Travailler sur les contraintes institutionnelles qui compromettent les initiatives**

- La question des conditions de travail dans les Centres jeunesse
- La charge de travail des intervenantEs
- L'environnement physique
- L'arrimage entre les besoins des jeunes pour leurs qualifications académiques et les services à leur donner
- Le libre arbitre et le consentement des jeunes
- La mixité des clientèles (jeunes en besoins de protection et jeunes contrevenants)
- La lourdeur de la tâche du mandat et les enjeux du délestage des responsabilités
- Favoriser un climat propice à la prise en charge des jeunes ouvrant sur l'autonomie
- Le paquetage des jeunes, l'utilisation des mesures transitoires non adaptées
- L'impact des structures sur le décrochage
- L'étiquetage des jeunes
- Dépasser le *mea culpa*, transformer les constats qu'on fait en actions concrètes
- Faire connaître les actions déjà entreprises
- Le défi de la stabilité, la continuité

### **4. Multiplier les lieux, les espaces et les tribunes de prise de parole des jeunes**

- Modèles connus de prise de parole : projets graffitis, comités de jeunes, etc.
- Le droit de vote des jeunes aux conseils d'établissement des écoles
- Des initiatives de formation destinées aux jeunes, sollicitant leur participation et leur contribution
- Dans leurs rapports aux intervenantEs, à l'institution, aux professeurEs, etc.
- L'ouverture d'esprit que cela nécessite
- Le consentement dans le plan d'intervention
- En milieu scolaire, des programmes engagés

### **5. Multiplier les formations préalables et le soutien aux intervenantEs**

- Le niveau de détresse majeur chez les intervenantEs
- La reconnaissance des compétences
- Toute la question de l'usage des mesures disciplinaires et des glissements possibles
- L'importance des liens affectifs et des liens significatifs
- La question de la gestion du risque

- La capacité de s'ajuster aux besoins spécifiques liés aux réalités émergentes et aux communautés culturelles

#### **6. Innover dans les stratégies de soutien aux familles pour dépasser les solutions légales de placement**

- Soutenir le réinvestissement du jeune dans sa famille, avec des moyens réels
- Soutenir les familles

### **INTERVENTIONS DE LA SALLE**

Une participante dit que le colloque est très inspirant pour elle et suggère qu'il y ait une rencontre par année où des jeunes qui viennent de Centres jeunesse où qui fréquentent les organismes communautaires puissent faire le point et que les adultes ne soient là que pour les soutenir au niveau logistique et les écouter.

Un participant dit qu'il va quitter le colloque un peu remué. Il a encore à la maison son sixième enfant et il va rentrer chez lui en tentant d'écouter son fils qu'il a le sentiment de ne pas avoir beaucoup écouté depuis au moins trois ans. Il va donc essayer de l'écouter sans lui dire quoi faire.

La présidente du ROCAJQ rappelle une expérience qui a été tentée à Montréal avec les jeunes de la rue avec le chercheur Michel Parazelli où on avait fait une médiation groupe à groupe avec les jeunes de la rue, les élus municipaux, les intervenantEs, par le biais de communications écrites pour faire avancer, traverser les milieux et modifier les cultures et que les jeunes puissent discuter et avoir des réponses à leurs questions. On pourrait donc faire cette expérimentation et se retrouver un an après pour voir si oui ou non on a fait avancer la parole des jeunes, si on s'entend, si les cultures entre intervenantEs communautaires et intervenantEs de milieux de protection ont évolué.

Dans l'axe 1, développer des mécanismes de communications entre acteurs, un participant soulève la question de la pauvreté qui engendre des situations où les jeunes se retrouvent dans les services des Centres jeunesse, alors qu'ils ont manqué d'aide et de soutien à l'école. Il ne faut pas oublier les acteurs des CLSC dans les acteurs de première ligne. Il y a une opportunité avec la mise en place des réseaux locaux, puisqu'il y aura une analyse du continuum de services pour les jeunes, et même si les organismes communautaires ne veulent pas être des sous-traitants du réseau, ils ont un rôle à jouer dans ce contexte là, de déterminer de quelle façon on peut répondre aux besoins des jeunes localement, de voir les places où il manque de services et où il y a des besoins.

Une participante fait remarquer que, dans les acteurs qui sont nommés, on ne nomme pas les parents et ils sont des acteurs très importants dans le développement de l'enfant. Le parent ne devrait pas simplement être là quand on parle de donner du soutien aux familles, mais aussi être partie prenante dans la recherche de solutions. Le parent est la personne qui connaît le mieux son enfant, il devrait donc être interpellé et faire partie du cheminement qu'on veut offrir au jeune.

Concernant le soutien aux intervenantEs, une participante fait remarquer qu'à Montréal, 40 % des jeunes en protection proviennent d'une communauté culturelle autre que francophone ou anglophone. Donc, au niveau de la formation aux intervenantEs, il faudrait penser à les sensibiliser aux communautés culturelles, comment agir et réagir avec des jeunes qui proviennent d'autres cultures.

Au niveau des stratégies de soutien aux familles, une autre participante suggère qu'il n'appartient pas qu'aux Centres jeunesse de faire de la prévention, cela appartient à toute la communauté. Il y a déjà des choses qui se font

dans les organismes communautaires, mais ce n'est pas soutenu et ce n'est pas reconnu. Il y a déjà des projets novateurs au Québec qui viennent en aide aux jeunes familles et aux familles en difficulté et il faudrait commencer par investir dans ces projets-là. Il y a également un gros trou dans les mesures de soutien aux jeunes dans le passage à l'âge adulte et, souvent, le point de référence pour les jeunes ce sont les organismes communautaires. Mais on n'a pas les moyens de répondre aux besoins. Il est donc important de financer adéquatement les organismes communautaires.

Concernant le besoin de favoriser les alliances sur les causes structurelles et politiques, un participant dit qu'il faut ouvrir une brèche au niveau politique. Il propose donc la mise en place d'une commission qui ferait l'intermédiaire entre la parole des jeunes et le politique.

François Huot se dit complètement en accord avec le commentaire qui a été émis concernant la place des parents comme acteurs. Si on fait un colloque dans une perspective d'acteurs, il ne faut pas offrir du soutien à un troisième groupe. Il faut eux aussi les transformer en acteurs. Sur la question des causes structurelles et politiques, il ne croit pas qu'il s'agisse d'une priorité. L'idée du colloque était d'ouvrir la brèche au dialogue, et, dans ce sens là, la priorité devrait être mise sur le fait de multiplier les lieux, les espaces et les tribunes pour la prise de parole des jeunes et de tout le monde. La mission de protection a été confiée à une série d'institutions, qu'on gère comme on peut, avec les moyens du bord depuis à peu près 25 ans. Le débat doit se refaire et on doit discuter des endroits de parole. Il ne faut pas non plus mettre la charrue avant les bœufs. Il y a des choses qui ont été discutées ici et il faudrait aussi s'entendre sur ce qui s'est passé, de là l'idée d'un *post mortem* qui doit nécessairement être fait. Les conversations qui ont eu lieu entre les gens du communautaires, des Centres jeunesse n'ont pas toutes été intéressantes. Il faut donc prendre le temps de voir ce qui a été dit de nouveau dans tout ça, entre autres, le fait que les jeunes aient eu un statut d'acteurs et de participants dans le cadre de cet événement. La deuxième chose qui a été créée, c'est un épisode, c'est-à-dire qu'on commence à avoir une idée sur comment faire ce genre de discussion-là. On sait ce qu'on ferait différemment, on sait ce qu'on referait de similaire. Donc, il faut vraiment prendre le temps, multiplier les espaces de parole et ne pas se dire qu'on est correct et qu'on a tout compris sur la parole des jeunes. On aurait pu faire le même colloque avec les avocats et leur façon de prendre en compte la parole des jeunes, avec les policiers aussi, avec des professeurs et des jeunes qu'ils rencontrent. Chacune des personnes qui est venue au colloque a donc un bilan à faire de son expérience. Il y a des groupes organiques qui ont participé au colloque et qui ont aussi à regarder ce qui s'est passé et faire le bilan de leur expérience. Ces bilans devraient aussi circuler largement pour que tous puissent en prendre connaissance.

Une autre participante fait référence à la nécessité de multiplier les lieux et les tribunes pour la parole des jeunes. On fait souvent référence, dans les plans d'intervention et dans l'intervention en général, aux notions d'*empowerment*, d'estime de soi, d'autonomie. Ces concepts-là ne s'apprennent pas dans les livres ou en faisant des exercices chez-soi, tout seul. Elle souhaite donc qu'il y ait une réelle place aux jeunes dans les CJ pour la prise de parole, qu'on leur donne du réel pouvoir sur leur vie et qu'on les voit comme des acteurs de changements.

Un travailleur de rue de Laval parle de l'expérience de leur organisme avec les CJ. Il y a cinq ans qu'ils travaillent en collaboration avec les CJ. La directrice de cet organisme a pris directement contact avec un autre cadre du Centre jeunesse pour vérifier la possibilité d'une collaboration. Les travailleurs de rue se rendent donc directement dans les unités des CJ pour que les jeunes puissent se familiariser avec eux avant leur sortie du centre à 18 ans. Les

travailleurs de rue sont bien acceptés par les éducateurs, et on explique clairement aux jeunes qu'ils ne sont pas là pour prendre la place des éducateurs. Chacun a un rôle bien défini à jouer. Une autre collaboration qui fonctionne bien à Laval, ce sont des formations qui sont données au niveau de la prévention de la prostitution dans les gangs.

Un autre participant croit qu'il faut mettre la priorité sur le développement de mécanismes de communication entre les acteurs et sur la multiplication des espaces de parole pour les jeunes. Il devrait y avoir des ponts entre tous les gens qui travaillent en première ligne avec les jeunes et il faut consulter les jeunes pour voir si ce qu'on propose comme solution fait du sens. Plus tard, on pourra travailler sur les autres axes de travail, ce sont ceux-là qu'il faut d'abord prioriser. Il faudrait finalement rassembler les jeunes et les intervenantEs ensemble, en un même lieu, et trouver ensemble des pistes d'actions et de solutions et faire suivre ça ensuite aux dirigeants.

Un autre participant parle du fait que les jeunes se soient appropriés leurs organismes communautaires pour faire entendre leur point de vue dans le cadre de ce colloque. Il s'agit selon lui d'un acte politique en soi, où les jeunes ont pu interpeller directement les gens des institutions. Cependant, il constate aussi que ces jeunes sont passés par les CJ mais qu'ils n'y sont plus aujourd'hui. Il faudrait donc donner cet espace de parole aux jeunes qui sont encore dans les Centres jeunesse, faire éclater des murs qu'on s'est donnés par le biais d'une approche comportementale et passer à une approche de citoyenneté. On pourrait permettre aux organismes communautaires d'investir les CJ pour leur donner un espace d'appropriation, jouer un rôle de médiation sociale. Ça pourrait aider les jeunes à se préparer à la vie adulte en ayant une expérience à l'extérieur du système pour aller s'impliquer dans leur communauté.

Un intervenant d'une *Auberge du cœur* raconte qu'en décembre dernier, un de ces organismes a été victime d'un incendie criminel à la veille d'un projet d'appartements supervisés qui allait démarrer dans le sud-ouest de Montréal. Ce qui l'amène à questionner comment il se fait que, dans une société qui est en train de vieillir, on voit les jeunes comme un problème et non pas comme une force. Un des éléments fondamentaux serait de transformer la vision de la société québécoise vis-à-vis ces jeunes-là. Si on peut prendre conscience collectivement que les jeunes sont une force, on va peut-être agir sur tous les axes en même temps et tout le monde en même temps.

Un jeune croit que les jeunes n'ont pas assez de pouvoir de décision. Les jeunes doivent s'exprimer, mais il devrait aussi y avoir un comité de jeunes qui soit mis sur pied pour revendiquer les besoins des jeunes et faire partie de la décision. Il a été hébergé à *Portage* et dans ce centre, ce sont des jeunes qui ont vécu la même situation qui accueillent et aident ceux qui arrivent. La meilleure personne pour aider un jeune, c'est quelqu'un qui a vécu la même chose. On devrait aussi mettre l'accent sur l'intervention avant d'entrer en centre d'accueil, en aidant davantage les jeunes dans leur famille, dans leurs études.

Une autre participante parle de l'importance de développer des alliances entre le communautaire et le réseau public. Il existe déjà des tables de concertation jeunesse et qui ont des mandats trop larges ou ont des projets qui n'aboutissent pas. On pourrait donc se servir de ça pour faire connaître le réseau au communautaire et le communautaire au réseau. Il faut aussi faciliter les ponts entre les organismes communautaires et le milieu scolaire. Une autre participante invite cependant à la prudence par rapport aux tables de concertation puisqu'il s'agit de structures où on parle surtout de financement. Il serait donc préférable de créer des lieux distincts pour donner la parole aux jeunes. Elle propose de se questionner sur le problème du placement des jeunes en besoin de protection dans les centres de réadaptation. Elle suggère

aussi de travailler avec la famille comme système et non pas seulement sur l'enfant.

## SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

Dans ce qui a été dit, trois espaces peuvent être occupés stratégiquement ou en terme de plan d'action. Il faudra effectivement faire un bilan de nos participations à ce colloque et de l'ensemble des préoccupations qui en sont ressorties. Bilans individuels, mais aussi bilans au niveau de nos organisations qui devront être soutenus par les organisateurs du colloque. Ces bilans devront aussi converger vers un lieu commun pour être partagés. Dans un deuxième temps, il a été nommé que l'on puisse reproduire un autre événement de cet ordre-là, l'an prochain, peut-être avec des jeunes qui sont actuellement en centres d'accueil, des jeunes de la rue.

Le comité organisateur du colloque sera donc mandaté pour assurer le suivi du colloque et travailler à faire ressortir les bilans de ce colloque. Le comité travaillera également à l'organisation d'un autre événement l'an prochain, qui mettrait à contribution des jeunes qui sont présentement en centres d'accueil.



## MOT DE LA MINISTRE

*Madame Margaret F. Delisle.*

*Ministre déléguée à la Protection de la Jeunesse et à la Réadaptation*

Je suis assez impressionnée de voir le nombre de jeunes qui sont ici aujourd'hui. Ça fait deux mois seulement que je suis ministre responsable de la Protection de la Jeunesse et de la Réadaptation, donc je n'ai pas toute l'expertise que peuvent avoir vos intervenantE-s. La seule expertise que je vous offre, c'est que je suis mère de famille de grands enfants maintenant et que j'ai huit petits enfants. Depuis deux mois, j'ai eu l'occasion de rencontrer des jeunes, des intervenantEs, des responsables d'organismes communautaires, des dirigeants de Centres jeunesse, et s'il y a une chose que j'ai constatée, c'est que partout, c'est la passion qui anime les gens qui travaillent avec les jeunes, c'est le goût de voir réussir nos jeunes. Il y a des jeunes dans la vie qui n'ont pas la même chance que d'autres, et ce n'est pas parce que ces jeunes-là n'ont pas eu la même chance que les autres que ça veut dire qu'ils n'ont pas les mêmes droits que les autres. Ça ne veut pas dire que ces jeunes n'ont pas le droit d'espérer un avenir comme celui des autres, qu'ils n'ont pas le droit de travailler, qu'ils n'ont pas le droit à la dignité. Ce que j'ai entendu ici, depuis que je suis arrivée, me rassure sur l'avenir. Je vous trouve beaux, je vous trouve extraordinaires les jeunes, et vous avez une sacrée leçon à nous donner. Je n'ai malheureusement pas entendu ce que vous avez eu à dire tout au long du colloque, mais on va me faire un plaisir de me le rapporter. Ce que je déduis, c'est que vous avez eu le courage de remettre en question le système. Que ce soit dans les organismes communautaires, dans nos vies personnelles, comme gouvernement, quel qu'il soit, quand on est incapable de se remettre en question et qu'on pense qu'on détient la vérité, et qu'on pense qu'on détient les meilleures solutions, on a tout un problème !

Vous savez qu'on est en révision de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. J'ai entendu une dame qui disait qu'il fallait peut être revoir, non seulement la Loi, mais aussi certaines structures pour revoir nos façons de faire. Je n'ai aucune idée de combien de temps je serai ministre responsable de la Protection de la Jeunesse, mais je peux vous faire un engagement: de travailler très fort avec vous toutes et tous, vos organisations, vos organismes communautaires, pour bâtir des ponts, autant avec les intervenantEs, avec les gens qui travaillent au Ministère, qu'avec des gens qui travaillent sur le terrain. Toutes les propositions que j'ai entendues tout à l'heure, de travailler en synergie, de défendre vos droits, on a la chance de vivre dans une société qui nous permet d'exprimer ces droits-là. Dans la transformation du réseau de la santé et des services sociaux, la seule façon où on pourra réussir c'est que tout le monde regarde vers l'avenir, que les gens considèrent que l'on doit mettre les jeunes et les familles au cœur de nos préoccupations. S'il y a une chose que j'ai retenue depuis deux mois, c'est combien les jeunes ont besoin d'aide, les intervenantEs ont besoin qu'on les aide à aider les jeunes et les familles manquent de support.

Je vous félicite et je souhaite qu'il y ait une suite à votre colloque. Il y a des jeunes qui ont soulevé ce souhait-là. J'espère que vous serez là les jeunes, que les gens qui ont à prendre des décisions quotidiennement à propos de vous y seront également afin que vous puissiez les influencer. Je félicite les organisateurs du colloque, je félicite tous ceux et celles qui sont venus et qui sont intervenus et je termine en vous disant que vous pouvez compter sur ma plus grande collaboration.

MOT DE LA FIN PAR LES JEUNES *Avez-vous vraiment entendu la parole des jeunes ?*

**Ève-Lyne...** J'ai trouvé ça l'fun, j'ai appris plein de choses, j'ai vu plein de monde qui s'impliquaient auprès des jeunes. Je trouve ça l'fun de voir qu'il y a des gens qui se préoccupent comme ça. Mais ce qui m'inquiète un peu, c'est de savoir ce que ça va faire lundi avec les gens qui décident. C'est bien beau qu'ils disent qu'ils ont compris, qu'ils ont des pistes de solution et tout, mais tout ça va-t-il être concrétisé. J'espère qu'on va avoir des réponses à tout ça et que ça aura des effets, parce que ça fait longtemps qu'on en parle et que ça ne bouge pas. Pour l'aide aux familles, je pense qu'il faut regrouper des jeunes ensemble et leur faire faire des choses ensemble, c'est vraiment important.

**Daisy-Jane...** Je veux bien avoir l'espoir que tout ça va donner quelque chose. C'est bien d'entendre la Ministre dire qu'elle est contente de tout ce qu'on fait, qu'elle est prête à faire quelque chose, mais il faut aller encore plus loin. C'est pas juste Mme la Ministre, mais tout le monde, toute la population que ça regarde. Tout le monde doit essayer d'être un peu plus à l'écoute des autres et de soi-même pour être capable de mieux comprendre les différentes manières de voir les choses. Les problèmes regardent autant les travailleurs que les gens dans les bureaux, qu'ils ne fassent pas qu'empiler les chiffres. Quand les gens sur le plancher ne font pas la même chose, il y a un problème... Il faut que tout le monde essaie de faire quelque chose, apporte sa contribution. Il faut être un peu plus humain. On est dans un milieu où c'est important, justement, de ne pas être des machines. Un jeune, c'est pas un beau petit toutou à qui on fait juste donner un peu d'amour. Il faut le laisser vivre un peu, le laisser parler et le laisser respirer. Pas juste lui dire « *tu as des problèmes et tu es ici pour ça et il faut que tu travailles là-dessus* ». Toute sa vie il aura à dealer avec des problèmes, pas juste au moment où il est dans un centre.

**Émilie...** Je suis contente d'être ici parce que, pour une fois, je peux vraiment communiquer ce qu'on voudrait pour l'avenir. Une punition extrême, moi je ne pense pas que c'est bon pour des enfants. Même adolescentEs, on reste quand même des enfants, on est comme innocents. Il y a une petite phrase que j'ai lue qui m'a beaucoup marquée : « *l'entourage qui ne reconnaît pas l'acte d'un enfant, il peut à l'inverse développer une estime de soi déconnectée de la réalité qui mène à la révolte* ». Ça explique ce qui arrive souvent dans la société. Finalement, maltraiter des enfants, c'est la faute aussi des parents, mais les parents parfois ne sont pas éduqués. Le travail de parent c'est un travail qui devrait être reconnu et payé, et les parents devraient être aidés à être de meilleurs parents. Un enfant en centre d'accueil fermé, ça coûte 200 000 \$ par année. Donc, où va l'argent et comment peut-on mieux la gérer ? Il faudrait qu'il y ait plus de conscience dans la société, parce qu'il y a vraiment un écart qui s'agrandit entre les riches et les pauvres. Il faut que ça change, pour l'avenir des enfants. Moi j'ai un enfant et j'ai peur. S'il y a autant de violence et de vols, c'est qu'il y a trop de pauvreté. Ce que je rêverais, c'est que les familles s'unissent ensemble. Un peu comme dans le temps, une vie en communauté, avec des jardins, où on peut s'occuper de ses enfant pour un monde meilleur.